

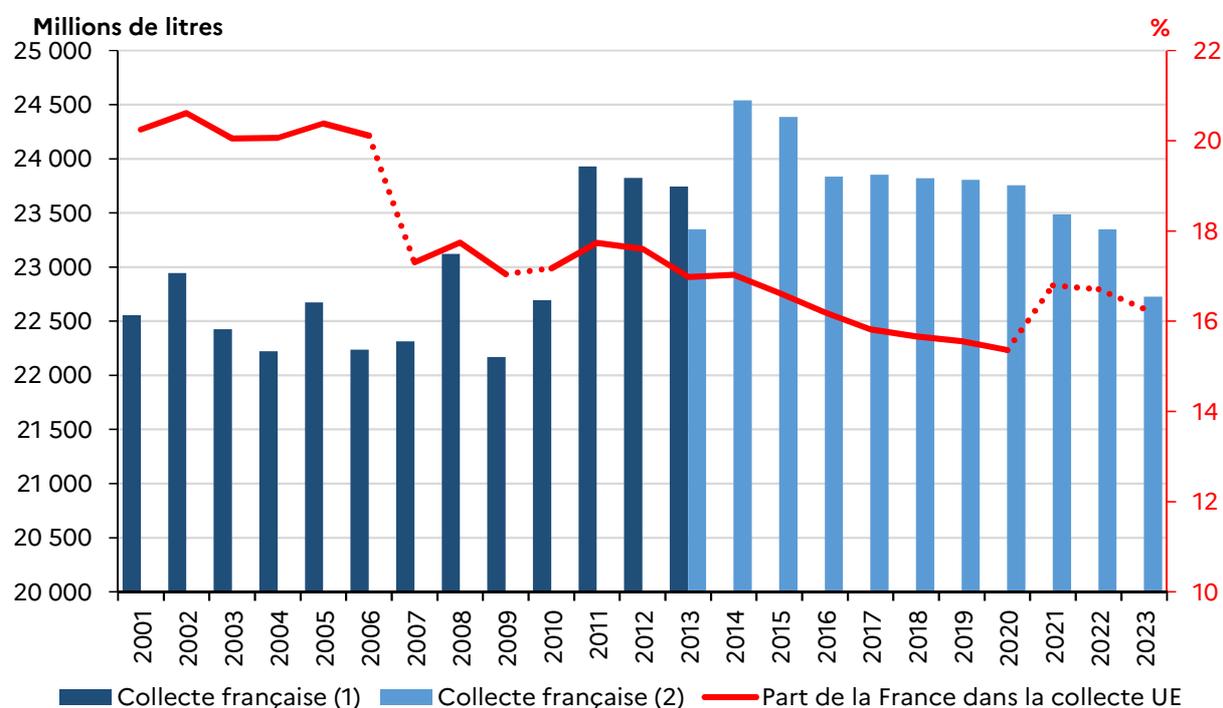
## Section 5 – Produits laitiers de lait de vache

### 1. BILAN ET FLUX DANS LA FILIÈRE DES PRODUITS LAITIERS

Après avoir atteint un pic à 24,6 milliards de litres en 2014, la collecte française de lait de vache s’est contractée après la fin des quotas laitiers, pour se stabiliser entre 2016 et 2020 autour de 23,9 milliards de litres. Depuis 2021, les volumes sont de nouveau orientés à la baisse. La collecte européenne n’a en revanche cessé de progresser. En 2023, la part de la France est de 16,3 %, 2<sup>e</sup> producteur de lait de vache derrière l’Allemagne.

Graphique 105

#### Évolution de la collecte de lait de vache en France et part dans la collecte européenne



(1) Ancienne série de l’enquête mensuelle laitière ; (2) Nouvelle série de l’enquête mensuelle laitière ; (3) UE à 15 jusqu’en 2006, à 27 de 2007 à 2009, à 28 entre 2010 et 2020, puis à 27 depuis 2021.

Source : FranceAgriMer d’après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer, Eurostat

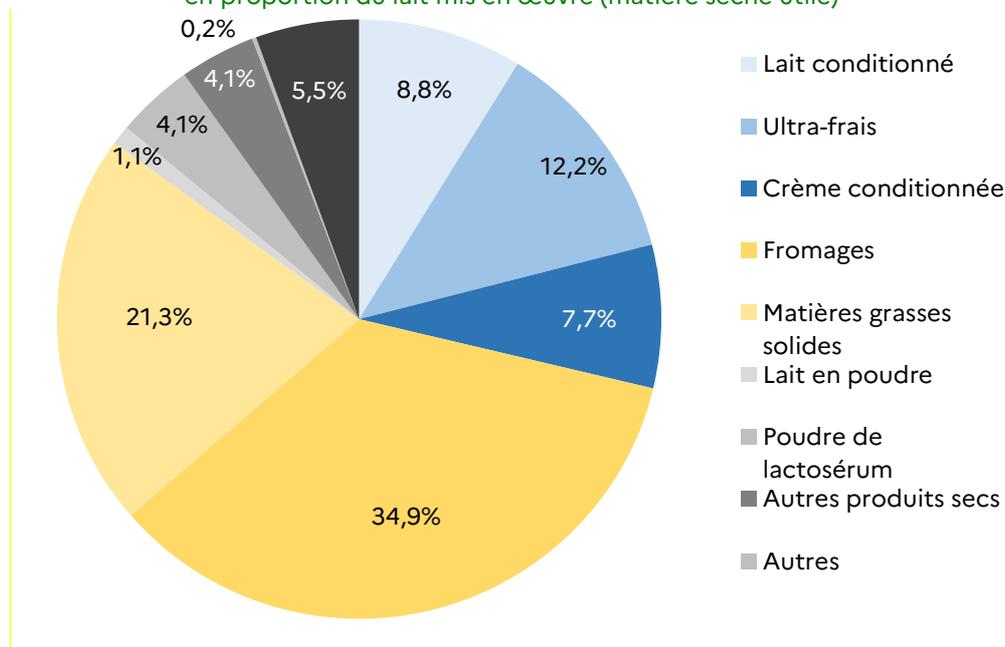
Les fabrications françaises couvrent une large gamme de produits laitiers au lait de vache, aussi bien des produits de grande consommation (PGC) : fromages, lait conditionné, crème conditionnée, beurre plaquette, ultra-frais (yaourts, desserts lactés, fromages blancs et petits suisses), fromages... que des produits industriels (PI) : beurre vrac, poudres de lait. La France s’est également diversifiée sur ces produits industriels, ajoutant aux fabrications de produits plutôt « basiques » (poudre de lait écrémé, poudre grasse) des produits à plus forte valeur ajoutée (poudre de lait infantile, concentrés de protéines et de protéines sériques, caséines et caséinates).

Compte tenu de leur teneur en matière sèche utile (MSU), protéique et butyrique, les fromages constituent le 1<sup>er</sup> poste de fabrication, avec environ 35 % de la MSU. Les matières grasses solides (beurre, MGLA : matière grasse laitière anhydre) nécessitent quant à elles un peu plus de 21 % de la MSU mise en œuvre dans les fabrications. Pour autant, la France est importatrice nette de beurre, car cette production ne permet pas de couvrir les besoins pour la consommation

des ménages et pour l'utilisation dans les industries agroalimentaires (IAA-viennoiseries, biscuiteries...). Les produits ultra-frais utilisent environ 12 % de la MSU et le lait conditionné un peu moins de 10 %. Les fabrications de crème nécessitent près de 8 % de la MSU.

Graphique 106

**Part dans les fabrications laitières françaises des différentes catégories de produits,**  
en proportion du lait mis en œuvre (matière sèche utile)



Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière 2022 du SSP

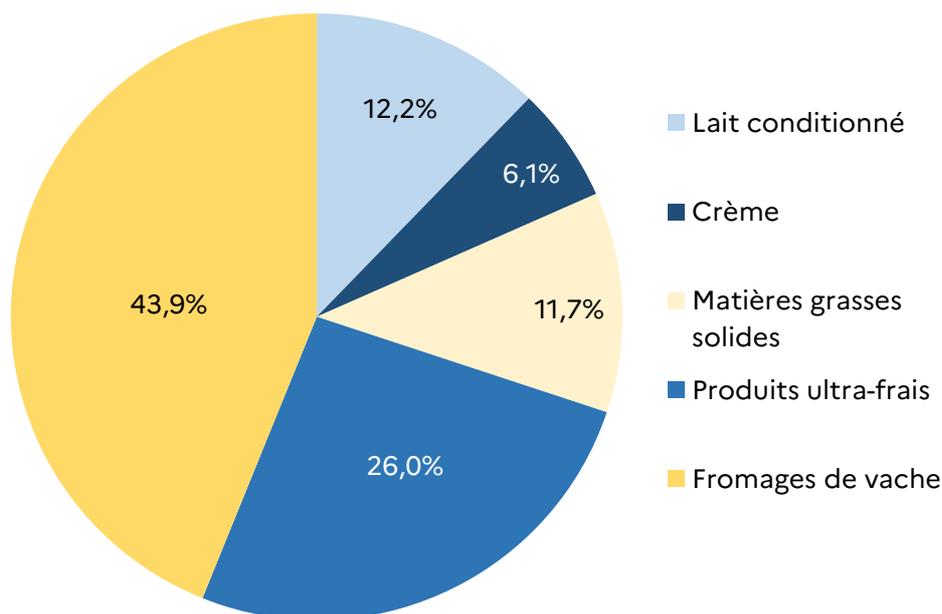
Environ 40 % du lait collecté en France sont exportés. Le plus gros poste d'exportation est celui des fromages, que ce soit en volume, compte tenu du poids de la matière sèche utile dans ces produits, ou en valeur, en raison de leur forte valeur ajoutée. Ils représentent un peu plus de 43 % des exportations françaises de produits laitiers en valeur en 2023. Autre produit à forte valeur ajoutée, les poudres de lait infantiles sont le 2<sup>e</sup> poste de contribution aux exportations françaises de produits laitiers (12 % de la valeur totale).

La consommation française de produits laitiers est difficile à évaluer dans sa globalité. Selon l'Idèle (« Où va le lait », 2020), on estime que les ménages consomment 50 % des volumes de produits laitiers (en MSU, en 2019). Le panel de Kantar Worldpanel permet d'approcher ces achats des ménages français pour leur consommation à leur domicile principal. En valeur, la plus grosse part des achats de produits laitiers est consacrée aux fromages. Les produits ultra-frais (yaourts, fromages blancs, desserts lactés) comptent pour un quart des dépenses. Le lait conditionné couvre 12 % des dépenses, tout comme les matières grasses solides. Le poids de la crème est deux fois moindre, à 6 % environ.

Graphique 107

**Structure des achats des ménages en produits laitiers au lait de vache en valeur en 2023**

Total France : 19,1 milliards d'euros



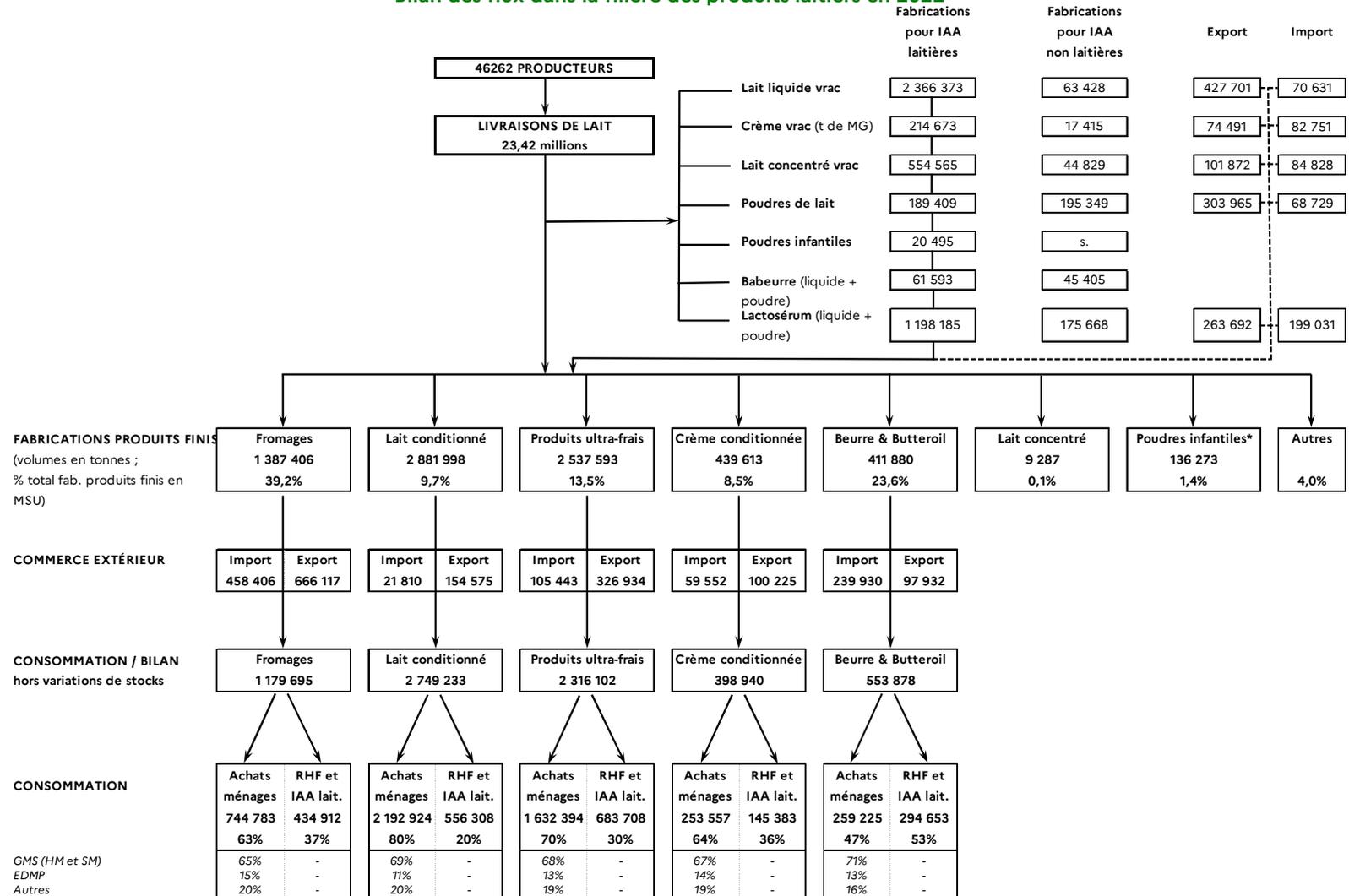
Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Derrière les ménages, vient l'industrie agroalimentaire qui utilise environ 38 % de la MSU (en 2019 d'après Idele). Les poudres notamment, comme la poudre de lait écrémé et la poudre de lactosérum, servent d'ingrédients dans les IAA non laitières (biscuiteries, plats préparés...) et dans les industries de l'alimentation animale (veaux de boucherie). Le beurre et la crème sont aussi des ingrédients dans les IAA, avec des débouchés importants dans les secteurs de la boulangerie-vienniserie-pâtisserie et des crèmes glacées. Les fromages ingrédients, tels que l'emmental, la mozzarella, sont également largement utilisés en transformation (Schéma 13).

Le secteur de la restauration hors domicile (RHD) absorbe environ 12 % des produits laitiers (en 2019, d'après Idele). Dans la restauration commerciale, il s'agit principalement de fromages ingrédients, de matières grasses solides et de crème, largement utilisés pour cuisiner ; dans la restauration collective, les produits ultra-frais tels que les yaourts sont plus présents.

Schéma 13

**Bilan des flux dans la filière des produits laitiers en 2022**



Unités : tonnes, sauf mention contraire. EDMP : enseignes à dominante marques propres (anciennement hard discount)  
 Source : FranceAgriMer d'après SSP (Enquête annuelle laitière), douane française, Kantar Worldpanel et estimations

## 2. MÉTHODES ET DONNÉES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE DES PRODUITS LAITIERS DE LAIT DE VACHE

Cette partie sur les sources et méthodes de l'Observatoire dans la filière est volontairement synthétique et limitée à l'essentiel (se reporter à l'édition de 2012<sup>1</sup> pour plus de précisions).

### 2.1. Méthode de calcul de la décomposition des prix au détail des PGC laitiers hors beurre plaquette

La méthode de calcul de l'indicateur du coût de la matière première des produits de grande consommation (PGC) tient compte :

- des **coproduits** : aucun PGC ne comporte l'ensemble de la MSU du lait de collecte (par exemple, parmi les 40 g en moyenne de matière grasse par litre de lait de collecte seuls 15 g se retrouvent dans un litre de lait de consommation demi-écrémé). La modélisation de la fabrication de chaque produit de grande consommation entraîne la production de coproduits non destinés en l'état à la consommation et vendus à d'autres secteurs de l'industrie agroalimentaire. La valorisation nette (produit de la vente – coût de fabrication) de ces coproduits est intégrée dans le coût de la matière première utilisée par l'industriel pour élaborer le PGC ;
- des **excédents saisonniers** : le déphasage entre la saisonnalité de la production laitière et celle des fabrications de produits laitiers entraîne des excédents saisonniers ;
- des **excédents annuels** : la collecte de lait de vache et le marché des produits de grande consommation n'évoluent pas forcément de façon parallèle. L'écart entre les deux est comblé par un volume de lait transformé en produits industriels stockables, assurant le tampon entre la collecte laitière et le marché des PGC. Cet excédent annuel, d'ampleur variable, est lui aussi intégré dans l'analyse.

Il est retenu l'hypothèse selon laquelle **la totalité des produits induits, c'est-à-dire des coproduits et des excédents calculés, est valorisée en produits industriels** (beurre vrac, poudre de babeurre, poudre de lait écrémé et / ou poudre de lactosérum suivant les PGC) et que cette valorisation correspond à la valorisation réelle sur le marché ou à l'équivalent d'une cession intra-entreprise.

Dans les entreprises laitières, ces produits induits peuvent en fait être transformés en d'autres produits, mieux valorisés, dépendants de l'équation laitière propre à chaque entreprise, comme des PGC ou des ingrédients à forte valeur ajoutée (comme les caséines ou la poudre de lactosérum déminéralisée pour les poudres infantiles).

Pour les produits de grande consommation issus de l'industrie laitière, **l'indicateur de coût de la matière première** doit prendre en compte l'ensemble du lait dont la collecte est nécessaire pour fabriquer 1 litre ou 1 kg du PGC, y compris la fraction valorisée en coproduits, les excédents saisonniers liés aux PGC et les excédents annuels. Le coût total du lait est calculé à partir du prix du lait réel (c'est-à-dire à teneur réelle en matière grasse et matière protéique) payé au producteur (cf. 2.2. Sources). À ce coût du lait vient ensuite se retrancher la valorisation nette des produits induits. Celle-ci correspond à la différence entre le produit de la vente de ces produits induits et le coût de leur transformation (qui inclut la collecte du lait correspondant). Si le produit de la vente des produits induits est supérieur à leur coût, la valorisation nette est positive, ce qui réduit le coût de la matière première du PGC pour l'industriel. **Mieux les produits industriels sont valorisés sur le marché, plus la valorisation nette diminue l'indicateur du coût de la matière première des PGC.** Si le produit est inférieur au coût et la valorisation nette est négative, ces produits induits représentent un coût supplémentaire

<sup>1</sup> La méthode générale concernant les produits laitiers est également consultable à ce lien : [https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/liens-pdf-menu/produits\\_laitiers\\_methodes.pdf](https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/liens-pdf-menu/produits_laitiers_methodes.pdf)

pour l'industriel, en addition au prix du lait collecté. Ainsi, est obtenu l'indicateur de coût de la matière première, **qui correspond donc à un coût d'achat global pour l'industriel et non au seul prix de vente du lait pour l'éleveur laitier.**

**L'indicateur de marge brute industrielle sur un produit PGC élaboré par l'industrie** est la différence entre le prix de vente de ce produit (prix sortie industrie) et l'indicateur de coût de sa matière première.

**L'indicateur de marge brute sur un produit PGC pour la distribution** est la différence entre le prix de vente de ce produit au détail et le prix de vente de ce produit sortie industrie.

Les modèles par PGC, en considérant une laiterie monoproduit qui utiliserait du lait de collecte pour fabriquer un seul PGC et transformerait le reste du lait entièrement en produits industriels, surestiment le poids des coproduits industriels. La réalité est plus variée, car elle dépend du mixte produits, au sein d'un site ou d'une entreprise. **Il n'est pas possible de rendre compte de la diversité des équations laitières des différentes entreprises.**

En revanche, pour compléter l'approche par PGC avec coproduits par un autre point de vue sans coproduits, il est possible de prendre en compte un panier de PGC dans lequel l'ensemble de la matière sèche utile du lait de collecte est utilisé, donc sans recours à des produits industriels induits. Ce panier, seul, n'est pas non plus conforme à la réalité. Mais il permet de compléter l'analyse par une approche hors effet des produits industriels induits. C'est pourquoi, à compter du rapport 2023, un panier, constitué à partir des 5 PGC suivis (lait UHT, yaourt, camembert, emmental, beurre plaquette) est ajouté dans le champ d'étude (cf. point 3.5 de la présente section).

## 2.2. Sources pour les prix aux différents stades de la filière laitière

Le **prix du lait payé aux producteurs** fait l'objet d'une enquête mensuelle laitière (EML) du service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de FranceAgriMer. Le prix utilisé par l'OFPM est « aux taux réels en matières grasses et protéiques, toutes qualités confondues, toutes primes comprises », ce qui signifie qu'il englobe la valorisation du lait conventionnel, mais également du lait biologique et des laits sous autres SIQO. En ce sens, le prix du lait couvre les mêmes qualités que les prix au détail choisis (cf. paragraphe correspondant ci-dessous), ce qui permet de travailler sur deux séries de prix cohérentes. Depuis 2018, l'EML permet de différencier les productions et fournit un prix du lait conventionnel à taux réel, dont l'historique ne remonte néanmoins qu'à janvier 2017. Pour ces deux raisons, le prix du lait utilisé reste le prix « global » toutes qualités confondues.

Les **prix des produits industriels** utilisés pour calculer la valorisation des produits induits sont des données enquêtées de façon hebdomadaire auprès d'une vingtaine d'industriels par FranceAgriMer. À partir de cette enquête sont calculées des moyennes nationales pondérées par les volumes, qui sont ensuite mensualisées. Pour des questions de disponibilité de l'historique, la cotation professionnelle ATLA est utilisée pour la poudre de lait écrémé avant 2016.

Les **prix des principaux PGC sortie industrie** sont fournis à l'Observatoire par l'Insee. Ils sont relevés chez les principaux opérateurs industriels, parallèlement à l'enquête conduite par l'Insee pour l'établissement des indices de prix de production de l'industrie. Ces prix moyens sont calculés sur des échantillons constants durant environ 5 ans.

Ces prix industriels ne sont pas de données exhaustives, l'Insee privilégiant la représentativité des évolutions relatives de prix (en indices) à celle des niveaux de ces prix (en euros). En outre, la composition des produits selon les marques à l'intérieur de chaque gamme (marques nationales - MN ou marques de distributeur - MDD) n'est pas forcément homogène avec celle du panier suivi au détail par Kantar (cf. ci-dessous).

Les **prix payés par le consommateur au détail en GMS**<sup>2</sup> (hyper et supermarchés) sont issus depuis 2008 du panel consommateur Kantar Worldpanel qui mesure les achats des ménages français pour leur consommation à leur domicile principal. Ce prix moyen des achats, par catégorie de produit, pondéré par les volumes achetés, présente l'avantage de refléter au mieux les évolutions de consommation des produits, y compris les évolutions de gamme et les effets des promotions. Pour chaque produit, l'ensemble des qualités sont prises en compte, c'est-à-dire à la fois les articles issus de lait de vache conventionnel, mais également ceux issus de l'agriculture biologique (les cinq PGC laitiers suivis par l'Observatoire sont concernés) ou des productions d'AOP/IGP (pour le camembert, l'emmental et le beurre). En ce sens, les prix au détail utilisés sont homogènes avec la série du prix du lait sélectionnée. En outre, les différentes gammes de produits (marques nationales, marques de distributeur et marques de distributeur économiques) sont intégrées au calcul du prix moyen de chacun des produits laitiers suivis, *via* une moyenne pondérée par les quantités achetées étudiées dans chaque gamme.

Afin de s'affranchir de l'impact des évolutions de la composition en gammes (MN, MDD et MDD éco) du panier d'achat, il a été choisi de travailler à panier constant d'une année sur l'autre, mais variant chaque mois de l'année, pour chacun des cinq produits suivis. Le panier qui sert de référence est celui de la dernière année. Ainsi, les évolutions de prix observées sont dues principalement aux variations de prix des articles au cours du temps.

---

<sup>2</sup> À partir de l'année 2015, les données de quantités achetées et sommes dépensées à partir desquelles sont calculés les prix moyens sont fournies mensuellement par Kantar Worldpanel. Sur les années antérieures, elles ont été fournies par période de 4 semaines et mensualisées par l'Observatoire.

### 3. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGES BRUTES DES PRIX AU DÉTAIL EN GMS DES PRODUITS LAITIERS

#### 3.1. Représentativité des produits suivis

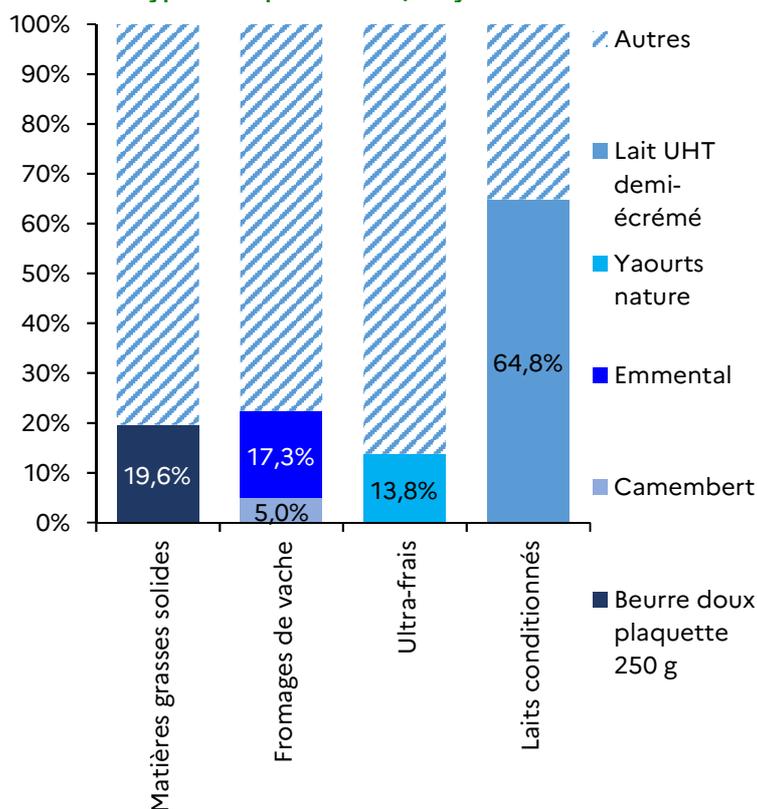
Les travaux de l'Observatoire portent sur cinq produits laitiers largement commercialisés en grande distribution (hyper et supermarchés) : le lait UHT demi-écrémé, le yaourt nature, l'emmental, le camembert et le beurre plaquette 250 g, représentant **les principaux types de produits achetés par les ménages**.

En moyenne sur la période 2019-2023 et dans les circuits GMS (hyper et supermarchés), les cinq produits retenus représentent 24 % de la valeur totale des achats des ménages de produits laitiers (hors fromages de chèvre et fromages de brebis). Dans le détail (Graphique 108) :

- le lait UHT demi-écrémé compte pour 65 % en valeur des achats de laits conditionnés,
- le beurre plaquette 250 g, un cinquième des achats de matières grasses solides et 28 % des achats de beurre,
- le yaourt nature, 14 % des produits ultra-frais (yaourts, fromages blancs, petits suisses, desserts lactés frais),
- le camembert et l'emmental, respectivement 5 % et 17 % des achats de fromages de vache.

Graphique 108

#### Représentativité de chaque produit suivi au sein de sa famille, en valeur des achats Hyper et supermarchés, moyenne 2019-2023



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

La saisonnalité des achats est assez peu marquée pour ces produits laitiers. Le beurre plaquette présente les variations les plus marquées au cours de l'année, avec un creux des achats en été et des volumes plus élevés au cours de l'hiver. Les tendances sont similaires pour les deux

fromages et le lait UHT demi-écrémé, mais de façon bien moins prononcée, alors que les achats de yaourts nature sont globalement constants tout au long de l'année.

Côté fabrications, les cinq produits retenus représentent également une part importante de la matière sèche utile du lait de vache transformée en France (Graphique 109, moyenne 2018-2022) :

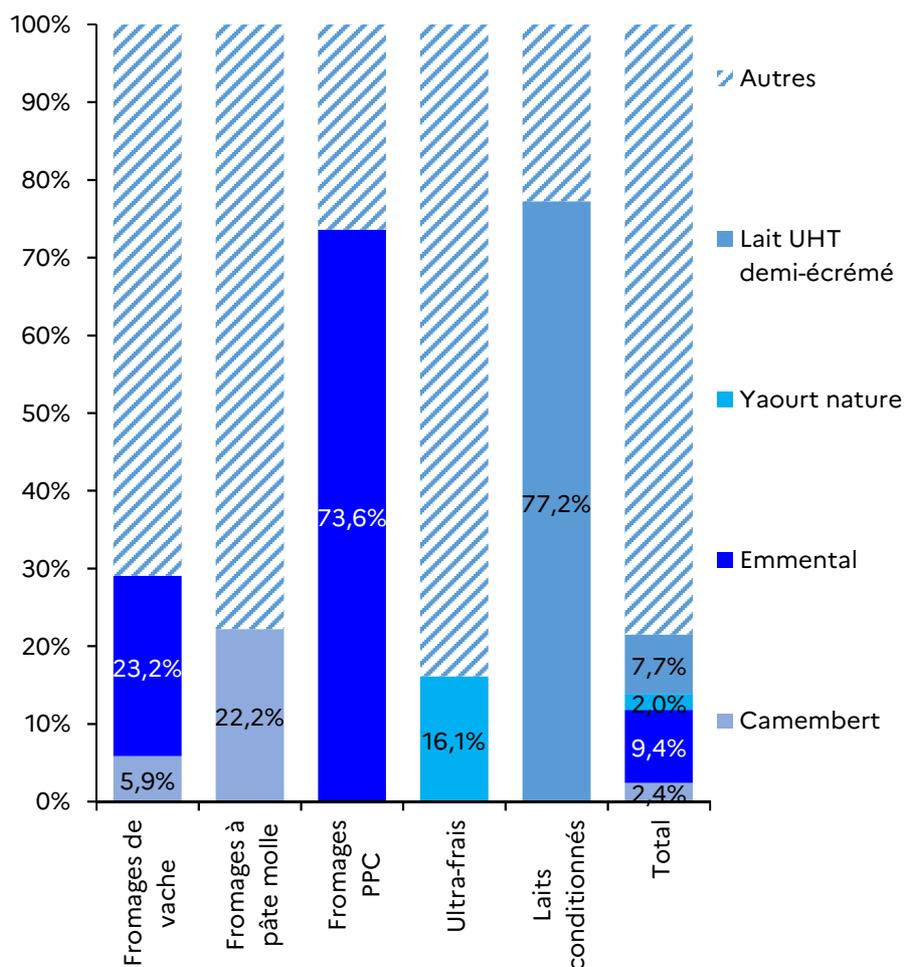
- le lait UHT demi-écrémé compte pour 77 % des fabrications de laits conditionnés,
- le yaourt nature pour 16 % de l'ultra-frais,
- le camembert et l'emmental, respectivement 6 % et 23 % des fabrications de fromages de vache et respectivement 22 % des fabrications de fromages à pâte molle et 74 % des fromages à pâte pressée cuite.

La dénomination « beurre plaquette » n'étant pas disponible dans l'enquête annuelle laitière, sa part dans les fabrications totales de beurre ne peut pas être calculée.

Ces quatre produits (hors beurre plaquette) correspondent à 22 % de la matière sèche utile utilisée dans les fabrications de produits laitiers finis au lait de vache en France (hors produits intermédiaires destinés aux industries agroalimentaires).

Graphique 109

**Représentativité des produits suivis au sein de leur famille  
et du total des fabrications de produits laitiers finis, calculée en MSU  
Moyenne 2018-2022**



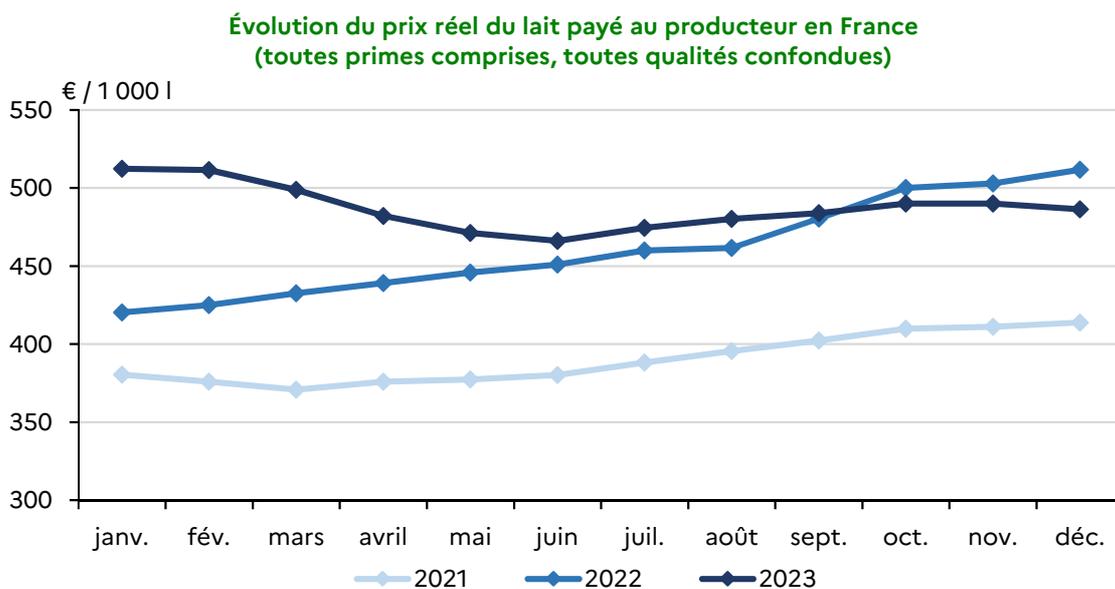
Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière du SSP

### 3.2. Le contexte du marché des produits laitiers en 2023

En 2023, le **prix réel du lait payé au producteur (toutes primes comprises, toutes qualités confondues)** s'est maintenu au-dessus de son niveau de 2022 une grande partie de l'année. En moyenne en 2023 à 487 €/1 000 l, soit une progression de 6 % par rapport à 2022. Malgré cela, la collecte a connu une forte baisse en volumes (- 2,7 %/2022).

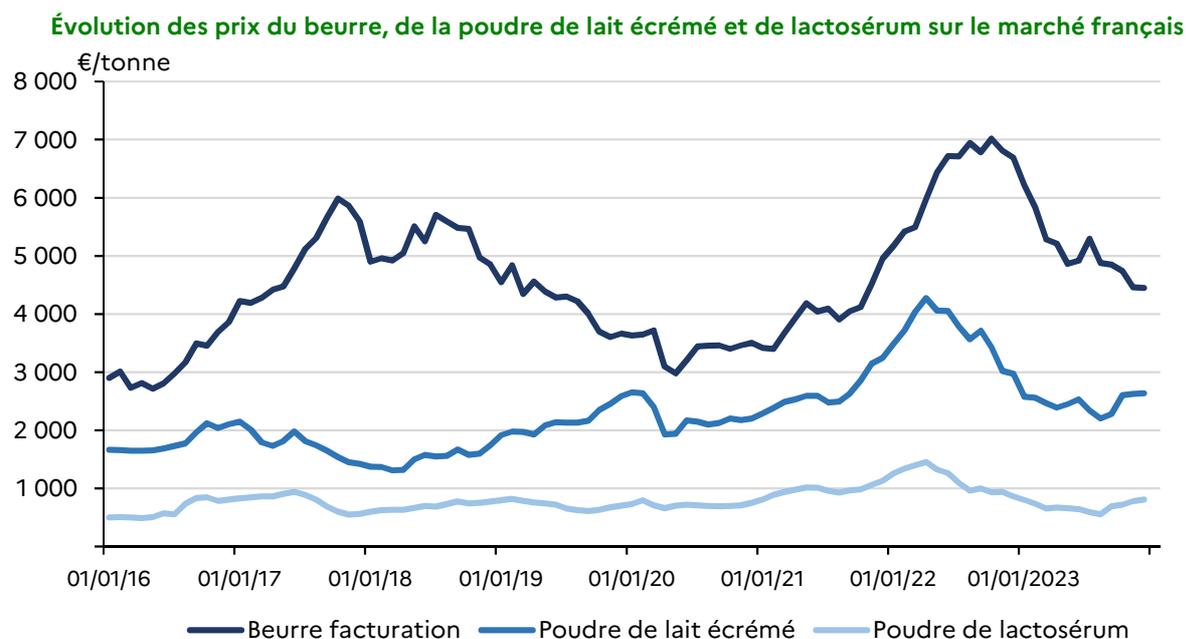
En parallèle, l'année a été marquée par une forte dégradation des prix des produits industriels. En effet, en moyenne, le prix de la **poudre de lait écrémé** a été de 2 471 €/t (soit une diminution de 33 % par rapport à 2022). Le prix du **beurre vrac facturation** s'est établi en moyenne à 5 098 €/t (- 20 %). Le **prix moyen du lactosérum** a quant à lui perdu près de 40 % de sa valeur en un an, en s'établissant à 692 €/t en moyenne.

Graphique 110



Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer

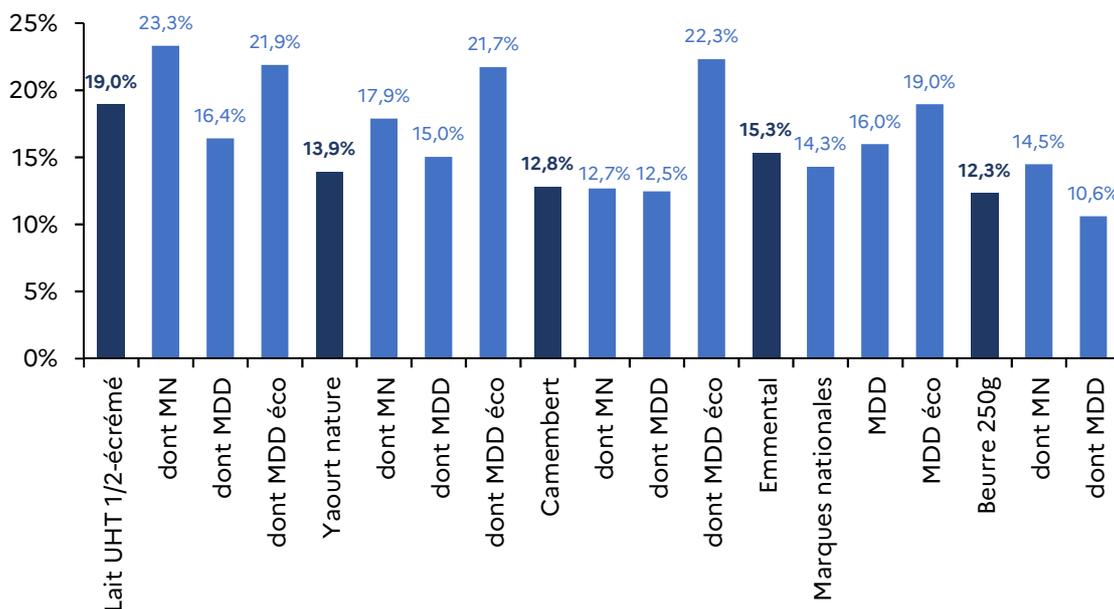
Graphique 111



Source : FranceAgriMer, Atla

Graphique 112

**Évolution du prix de vente des produits laitiers entre 2022 et 2023 (hyper et supermarchés)**

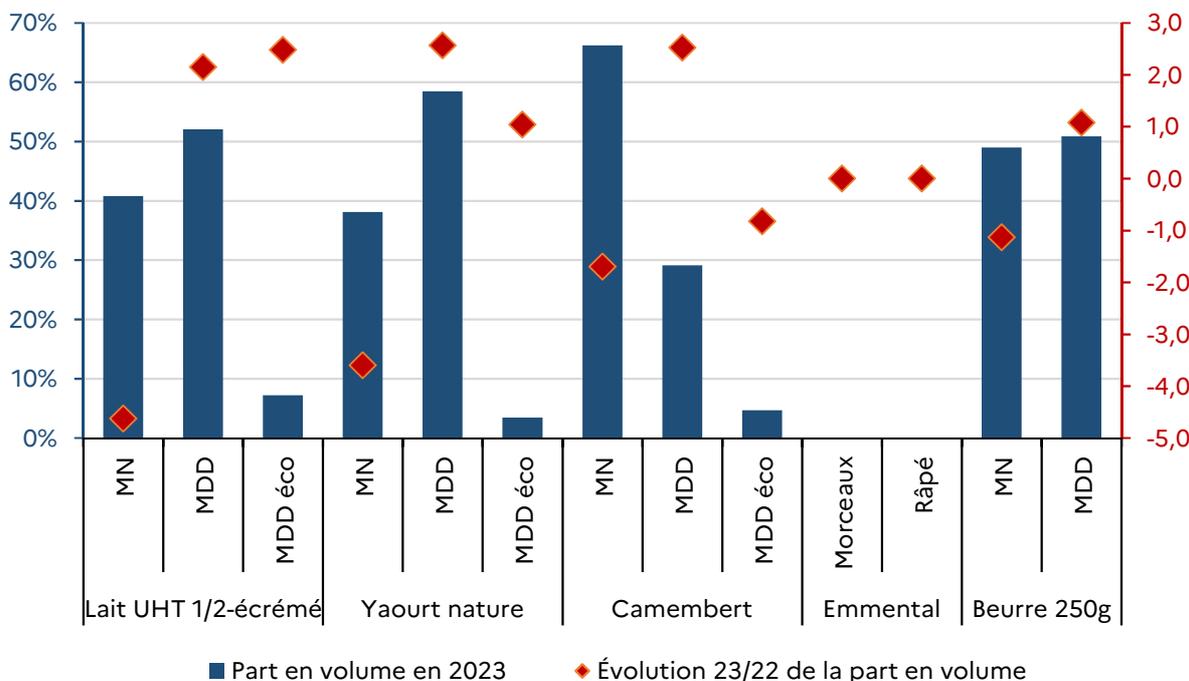


Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

En 2023, les prix de vente au détail des produits laitiers suivis par l'OFPM, en hyper et supermarchés ont très fortement augmenté. Le moins impacté a été le beurre MDD (+ 11 %), mais ce produit était celui qui avait le plus fortement progressé en 2022 par rapport à 2021. Le lait UHT demi-écrémé sous marque nationale est le produit qui a connu la plus forte augmentation de prix en un an.

Graphique 113

**Répartition en volume des achats par marque et évolution de la part entre 2022 et 2023 (hyper et supermarchés)**



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

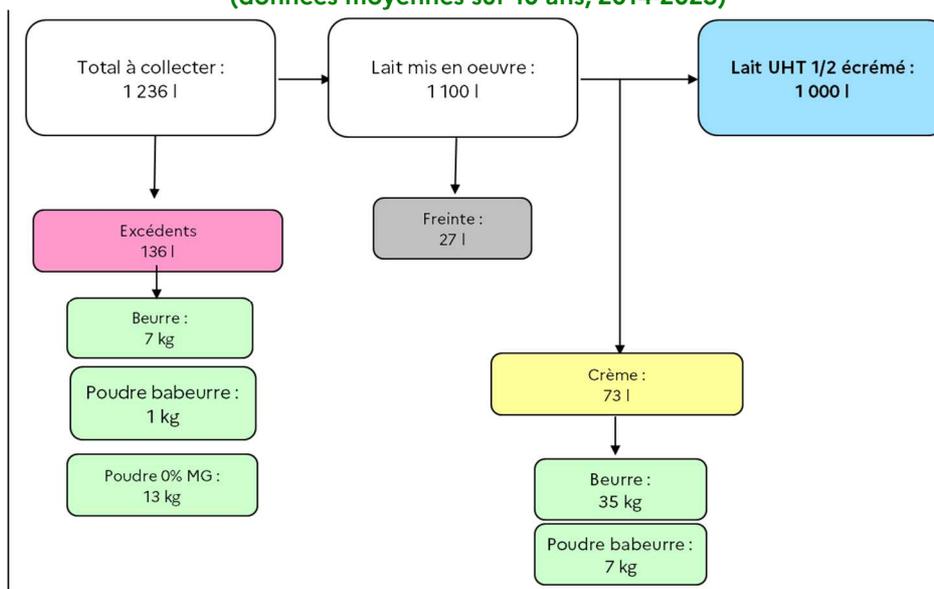
### 3.3. Prix et indicateurs de marges brutes en filière laitière de quelques PGC

Si chaque produit est étudié séparément dans ce rapport pour des raisons de méthode et de compréhension, **il est primordial d'avoir une approche globale de l'analyse** : en effet, les industriels n'apprécient pas leur marge brute produit par produit, mais sur la totalité de leur équation laitière. De même, la grande distribution a une approche globale de son rayon des produits laitiers.

#### 3.3.1. Lait UHT demi-écrémé

Schéma 14

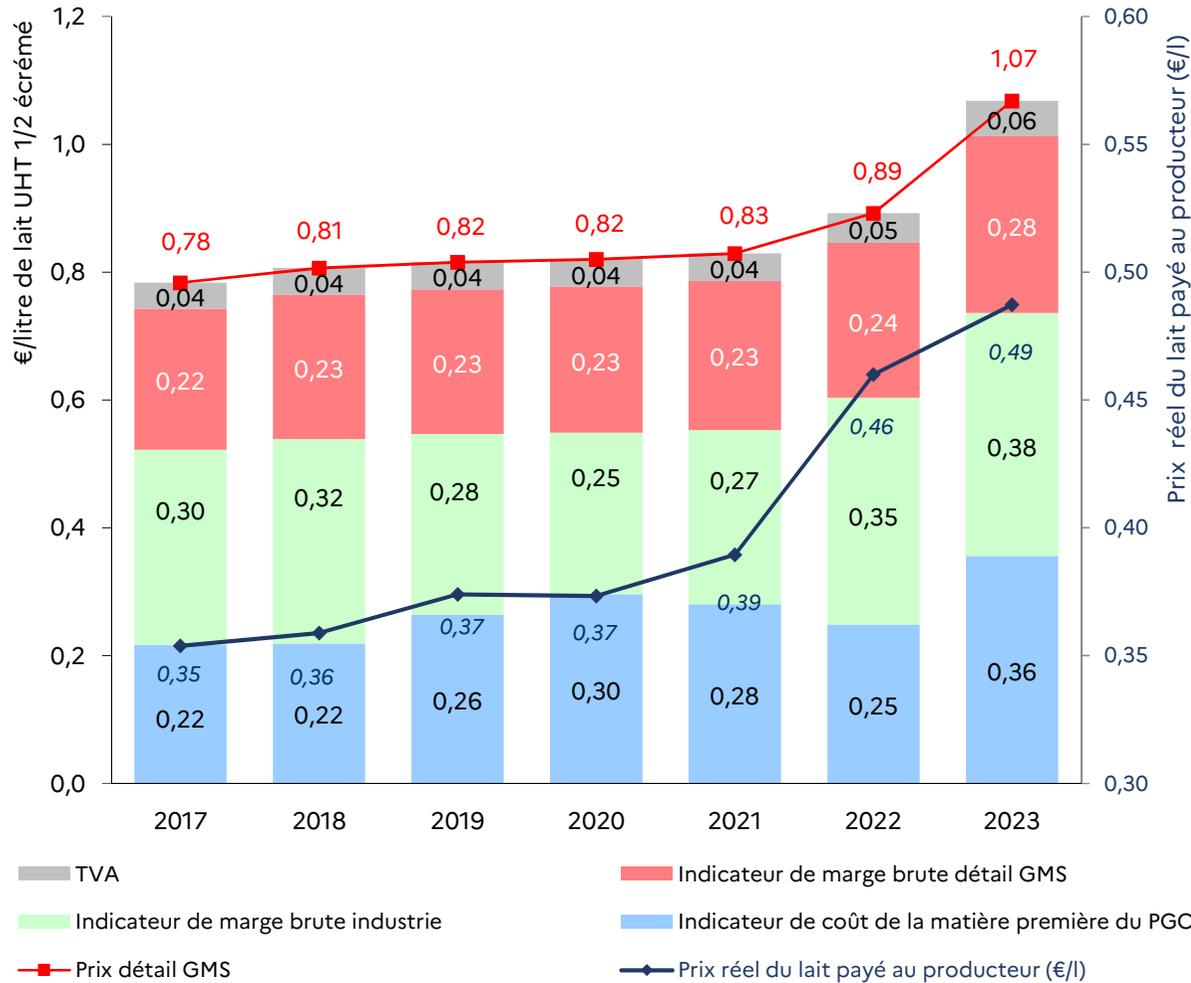
**Diagramme du modèle de décomposition du prix au détail du lait UHT demi-écrémé (données moyennes sur 10 ans, 2014-2023)**



Source : OFPM d'après FranceAgriMer

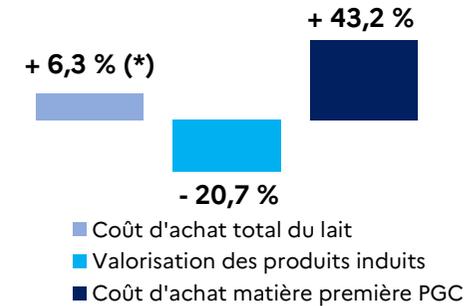
Graphique 114

**Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du lait demi-écrémé UHT « moyen »**



**Points d'attention :**

- Le coût d'achat de la matière première agricole pour un PGC laitier donné correspond au prix du lait, y compris excédents saisonniers, moins la valorisation des coproduits,
- Composantes de l'évolution du coût en matière première du PGC en valeur absolue entre 2022 et 2023 :**



(\*) évolution en % par rapport à 2022

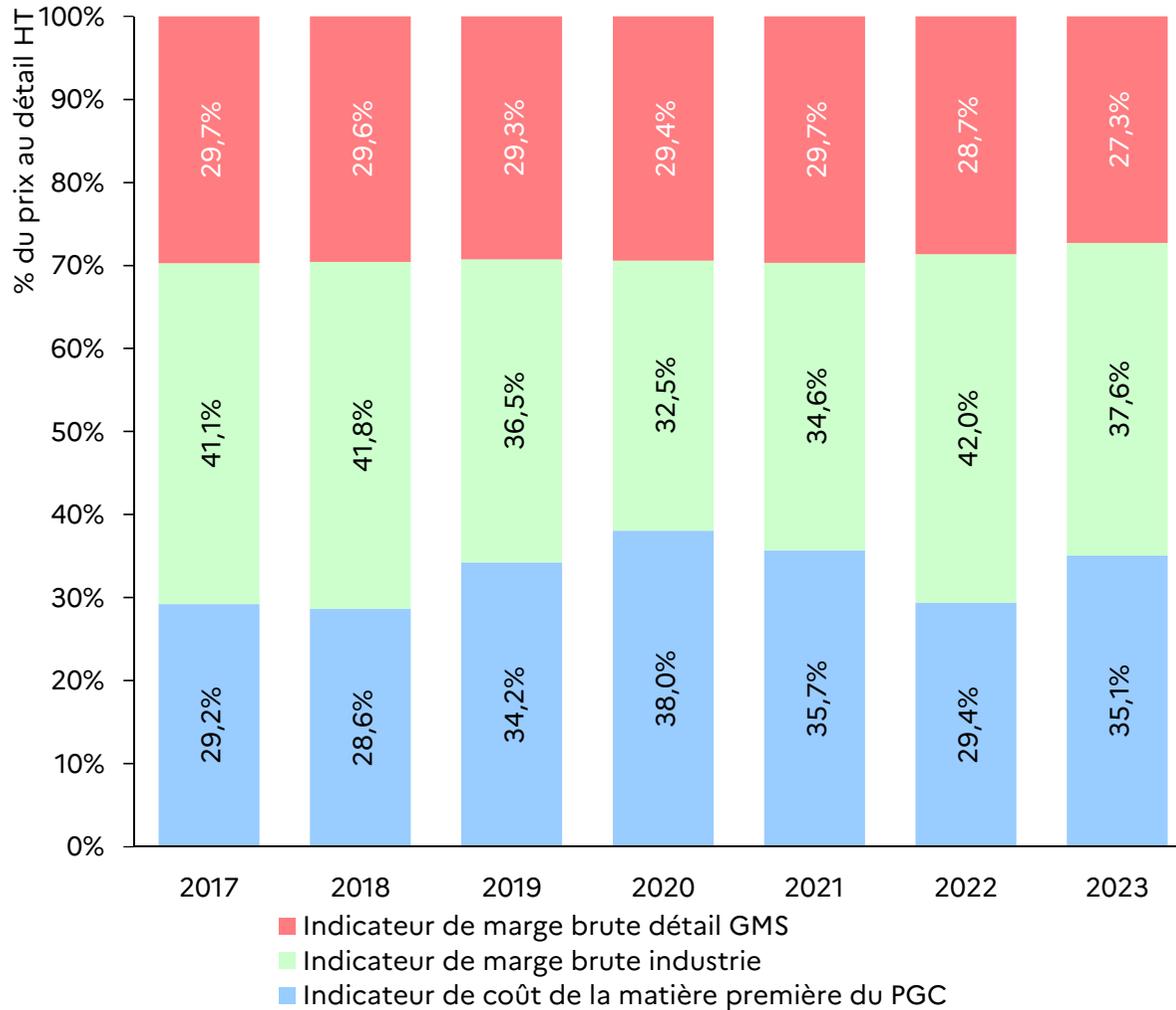
**Lecture, en 2023 par rapport à 2022 :**

- + 20 % prix au détail,
- + 14 % marge brute GMS,
- + 7 % marge brute industrie,
- + 43 % coût d'achat de la matière première.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

Graphique 115

**Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS hors TVA du lait demi-écrémé UHT « moyen »**



**Point d'attention :**

- Le coût d'achat de la matière première pour un PGC laitier donné correspond au prix du lait, y compris excédents saisonniers, moins la valorisation des coproduits.

**Lecture :**

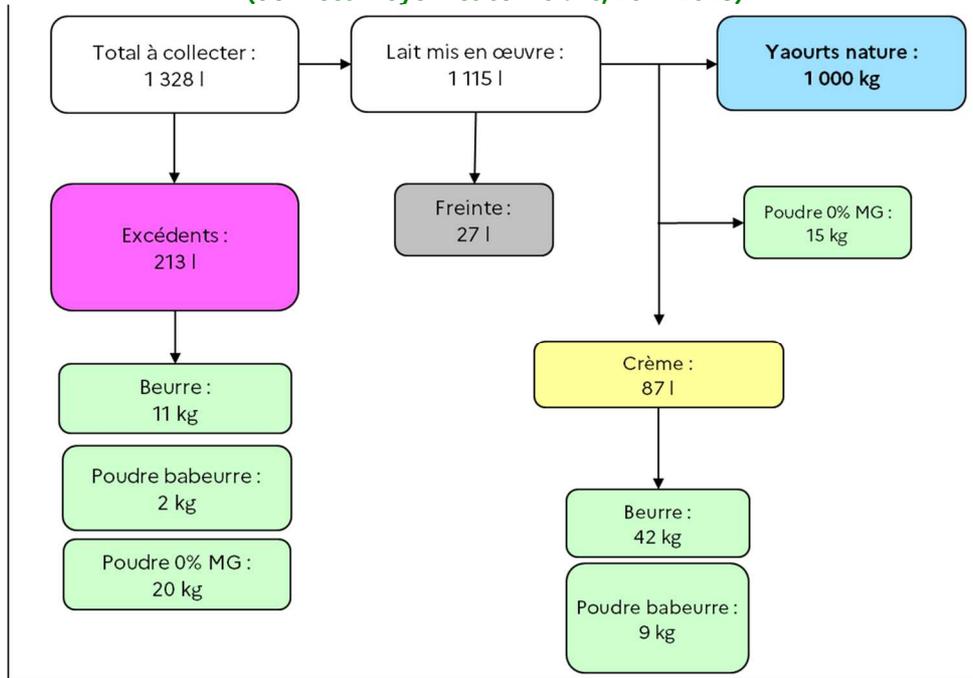
- La part de la matière première se situe généralement entre 30 et 35 % ;
- La part de l'industrie est variable, de 32 à 42 % en fonction des années ;
- Les variations annuelles importantes entre part de la matière première et part de l'industrie sont notamment liées à la volatilité des prix des coproduits ;
- La part de la GMS est beaucoup plus stable à environ 30 %, avec toutefois une légère diminution en 2022 et 2023.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

### 3.3.2. Yaourt nature

Schéma 15

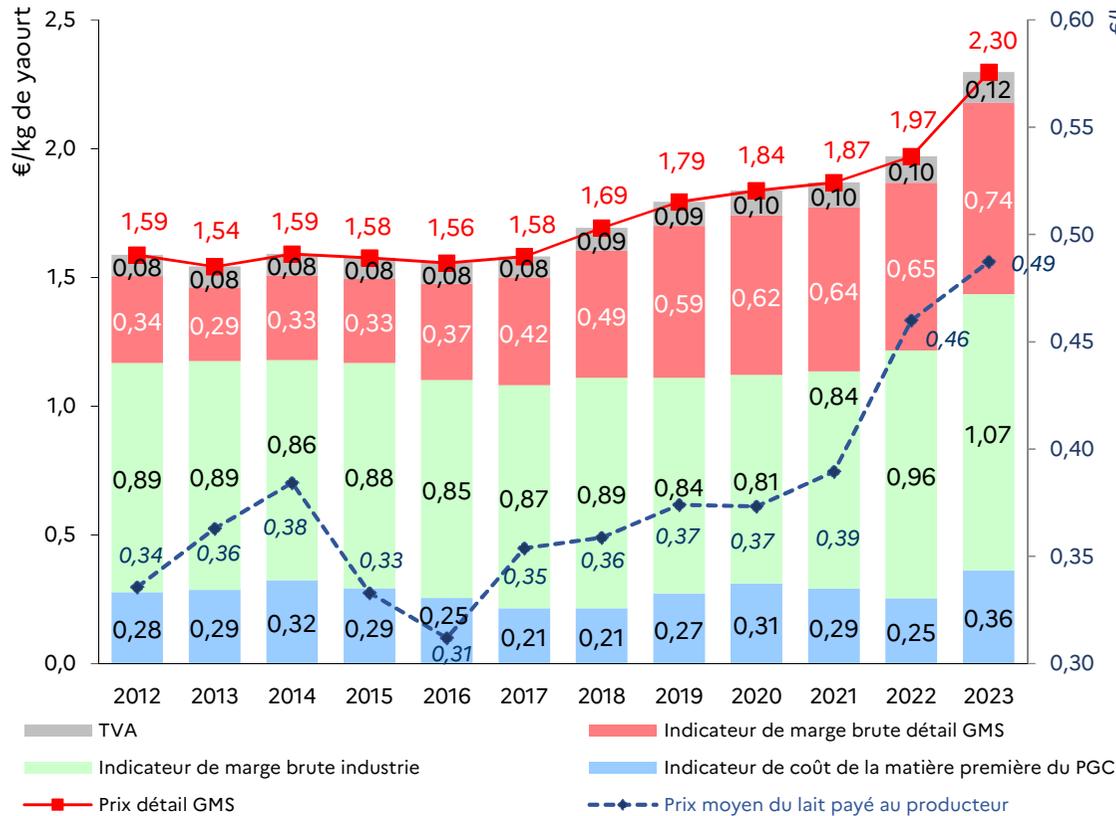
**Diagramme du modèle de décomposition du prix au détail du yaourt nature  
(données moyennes sur 10 ans, 2014-2023)**



Source : OFPM d'après FranceAgriMer

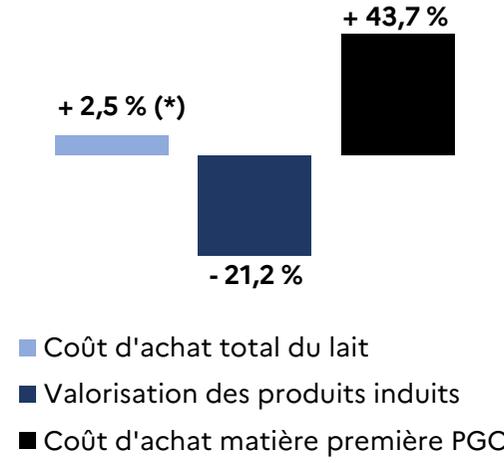
Graphique 116

**Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du yaourt nature « moyen »**



**Point d'attention :**

- Le coût d'achat de la matière première agricole pour un PGC laitier donné représente le prix du lait, y compris excédents saisonniers, moins la valorisation des coproduits ;
- Composantes de l'évolution du coût en matière première du PGC en valeur absolue entre 2022 et 2023 :**



(\*) évolution en % par rapport à 2022

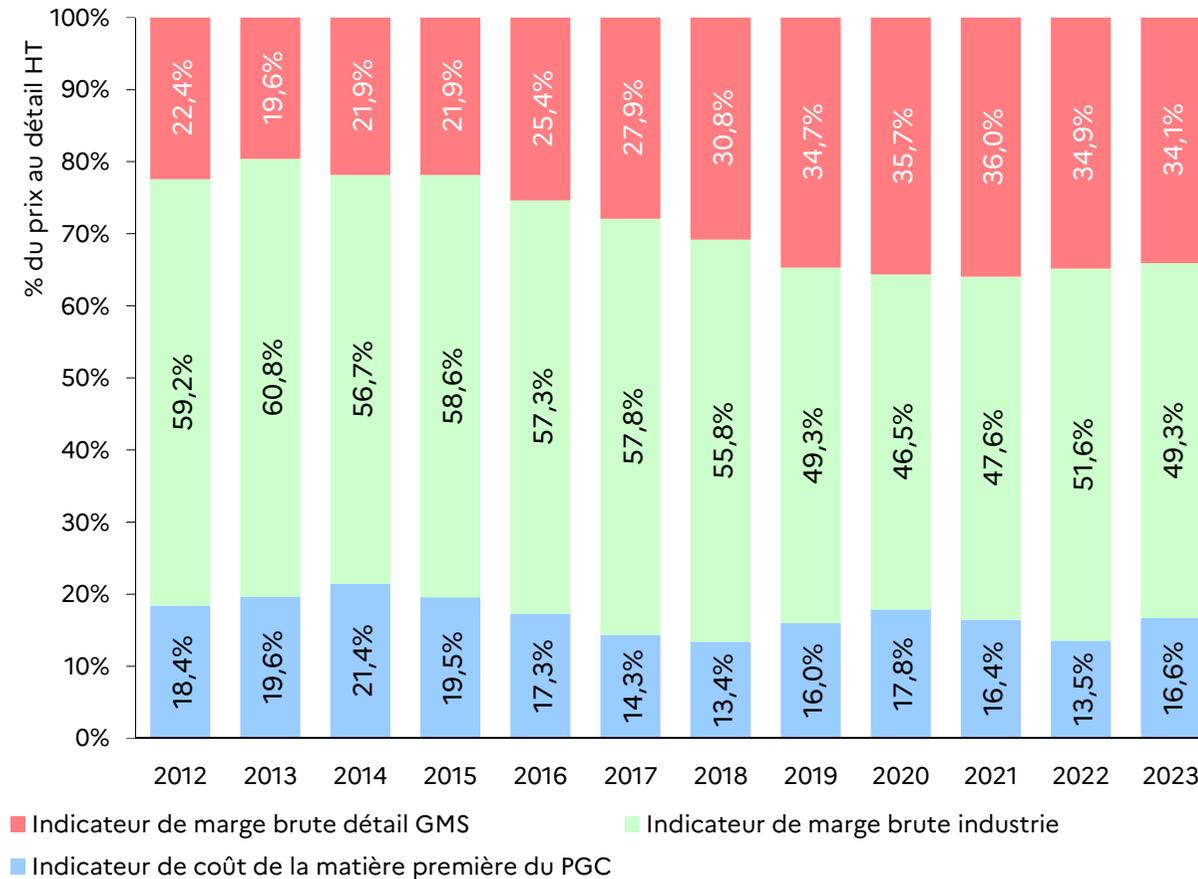
Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

**Lecture, en 2023 par rapport à 2022 :**

- + 17 % prix au détail
- + 14 % marge brute GMS
- + 11 % marge brute industrie
- + 44 % coût d'achat de la matière première

Graphique 117

## Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS hors TVA du yaourt nature « moyen »

**Point d'attention :**

- Le coût d'achat de la matière première pour un PGC laitier donné correspond au prix du lait, y compris excédents saisonniers, moins la valorisation des coproduits.

**Lecture :**

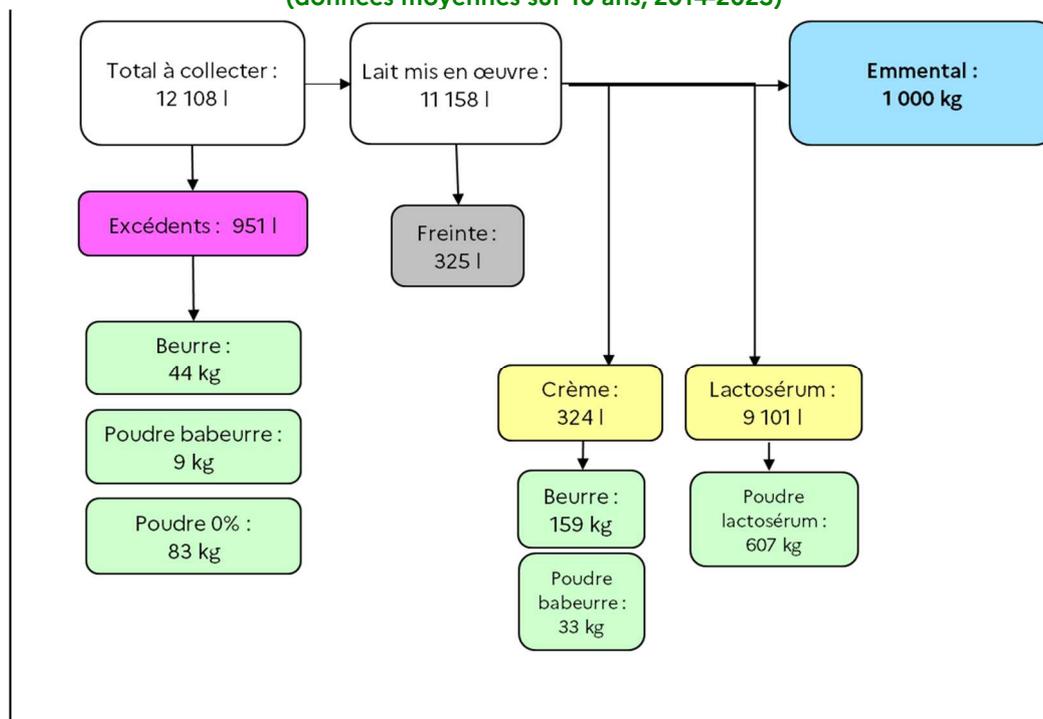
- La part de la matière première se situe généralement entre 15 et 20 %. C'est le produit suivi pour lequel elle est la plus faible après le pain ;
- La part de la GMS progresse nettement sur la période, passant d'environ 20 % à 35 %. C'est le seul PGC laitier suivi pour lequel ce phénomène est observé ;
- Cette progression de la part de la GMS se fait surtout au détriment de la part de l'industrie qui passe d'environ 60 % à 50 % ;
- C'est toutefois le produit suivi pour lequel la part de l'industrie est la plus forte.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

### 3.3.3. Emmental

Schéma 16

#### Diagramme du modèle de décomposition du prix au détail de l'emmental (données moyennes sur 10 ans, 2014-2023)



Source : OFPM d'après FranceAgriMer

L'emmental, sous toutes ses formes (râpé, en tranches, en dés...), représente le plus gros segment du rayon fromages de vache (20 % des quantités achetées par les ménages<sup>3</sup>). Pour rappel, l'emmental « moyen » suivi ici est composé de 70 % d'emmental râpé et de 30 % d'emmental en portions préemballées (ce qui correspond à la répartition des achats), toutes marques confondues : nationales, MDD et MDD éco<sup>4</sup>, à panier stable sur l'ensemble de la période étudiée.

Comme pour la plupart des fromages affinés, la fabrication d'un kilogramme d'emmental nécessite un volume de lait bien plus important que pour les produits ultra-frais au sens large (lait conditionné, yaourts...). Il faut collecter en moyenne 12 litres de lait pour produire 1 kg d'emmental.

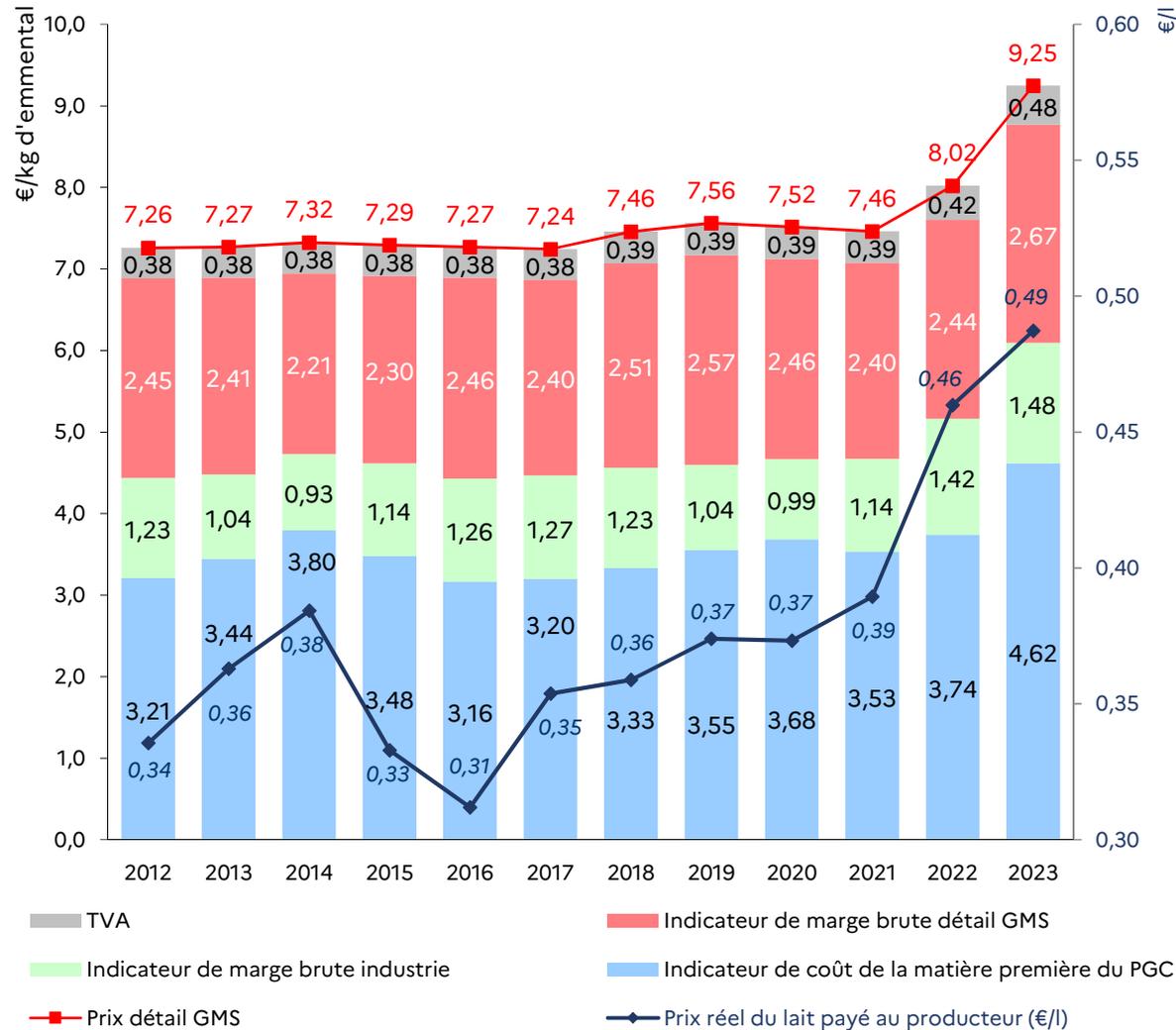
Une autre particularité de l'emmental (et des fromages en général) est la fabrication du coproduit lactosérum, dont les volumes sont loin d'être négligeables : en moyenne 0,6 kg de poudre de lactosérum par kg d'emmental produit. Le poids de la poudre de lactosérum dans les produits induits est donc prépondérant par rapport à celui du beurre (0,20 kg), de la poudre de lait écrémé (0,08 kg) et de la poudre de babeurre (0,04 kg). Aussi, l'évolution du cours de la poudre de lactosérum peut avoir des effets importants sur la valorisation nette des produits induits et donc sur l'indicateur de coût de la matière première rentrant dans la fabrication d'un fromage PGC.

<sup>3</sup> Sauf indication contraire, les données sur les achats des ménages portent sur les circuits hyper et supermarchés.

<sup>4</sup> Ces trois segments ne peuvent être suivis séparément car la catégorie « MDD économiques » n'est pas identique au stade détail et au stade industrie. On suit donc uniquement un produit « moyen » dont le prix à chaque stade est une moyenne des prix des 3 catégories, pondérée par les achats des consommateurs. La pondération évoluant dans le temps, on suit donc à la fois des effets de prix et des effets de composition de panier.

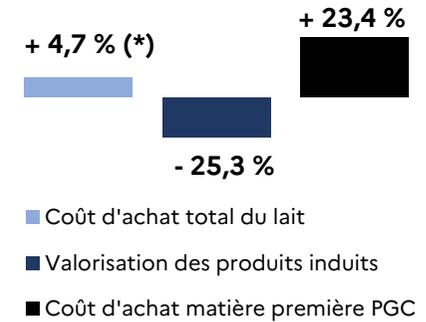
Graphique 118

**Composition du prix moyen annuel au détail en GMS de l'emmental « moyen »**



**Points d'attention :**

- Le coût d'achat de la matière première agricole pour un PGC laitier donné représente le prix du lait, y compris excédents saisonniers, moins la valorisation des coproduits ;
- Composantes de l'évolution du coût en matière première en valeur absolue du PGC entre 2022 et 2023 :**



(\*) évolution en % par rapport à 2022

**Lecture, en 2023 par rapport à 2022 :**

- + 15 % prix au détail
- + 10 % marge brute GMS
- + 3 % marge brute industrie
- + 24 % coût d'achat de la matière première

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

Graphique 119

**Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS hors TVA de l'emmental « moyen »**



**Points d'attention :**

- Le coût d'achat de la matière première pour un PGC laitier donné correspond au prix du lait, y compris excédents saisonniers, moins la valorisation des coproduits ;
- L'emmental est une pâte pressée cuite, c'est à dire un fromage à forte teneur en matière sèche.

**Lecture :**

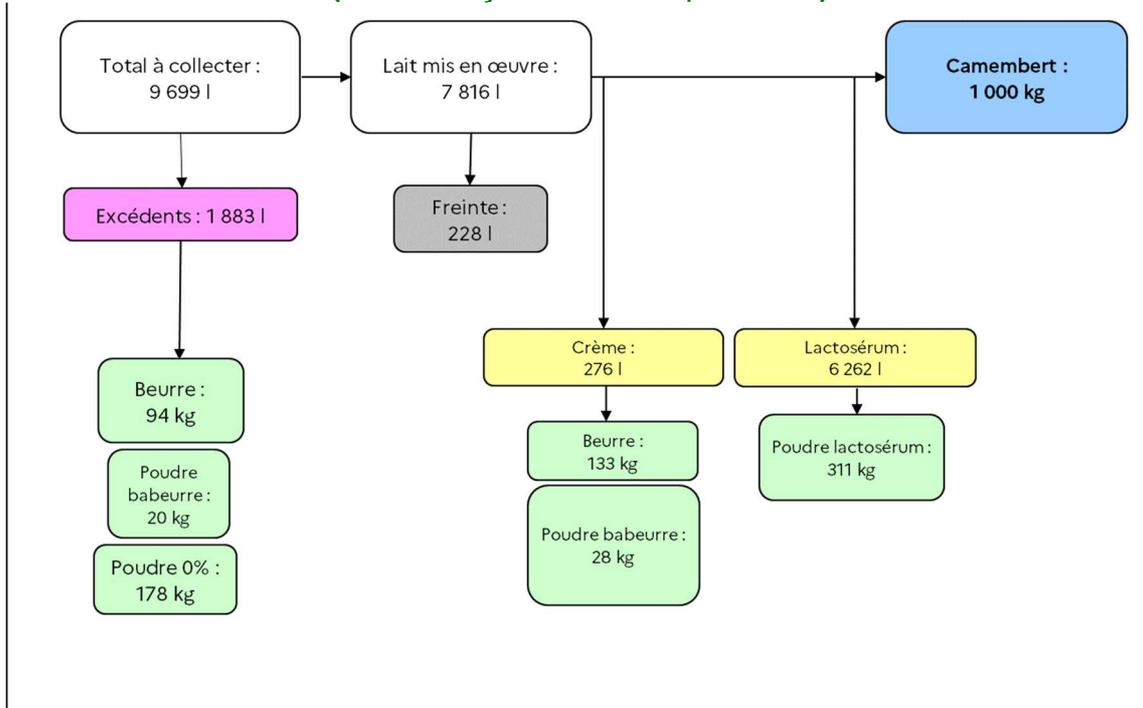
- La part de la matière première se situe entre 45 et 50 %, du fait de la forte teneur en matière sèche de ce fromage. Elle tend à progresser sur la période : elle est autour de 50 % depuis 2019 et même à 53 % en 2023 ;
- La part de l'industrie est la plus faible des 5 PGC laitiers suivis, autour de 15 %. Toutefois, elle remonte sur les 3 dernières années pour atteindre 17 en 2023 ;
- La part de la GMS, d'environ 35 % entre 2012 et 2019, diminue depuis 2020 pour se situer à 30 % en 2023.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

### 3.3.4. Camembert

Schéma 17

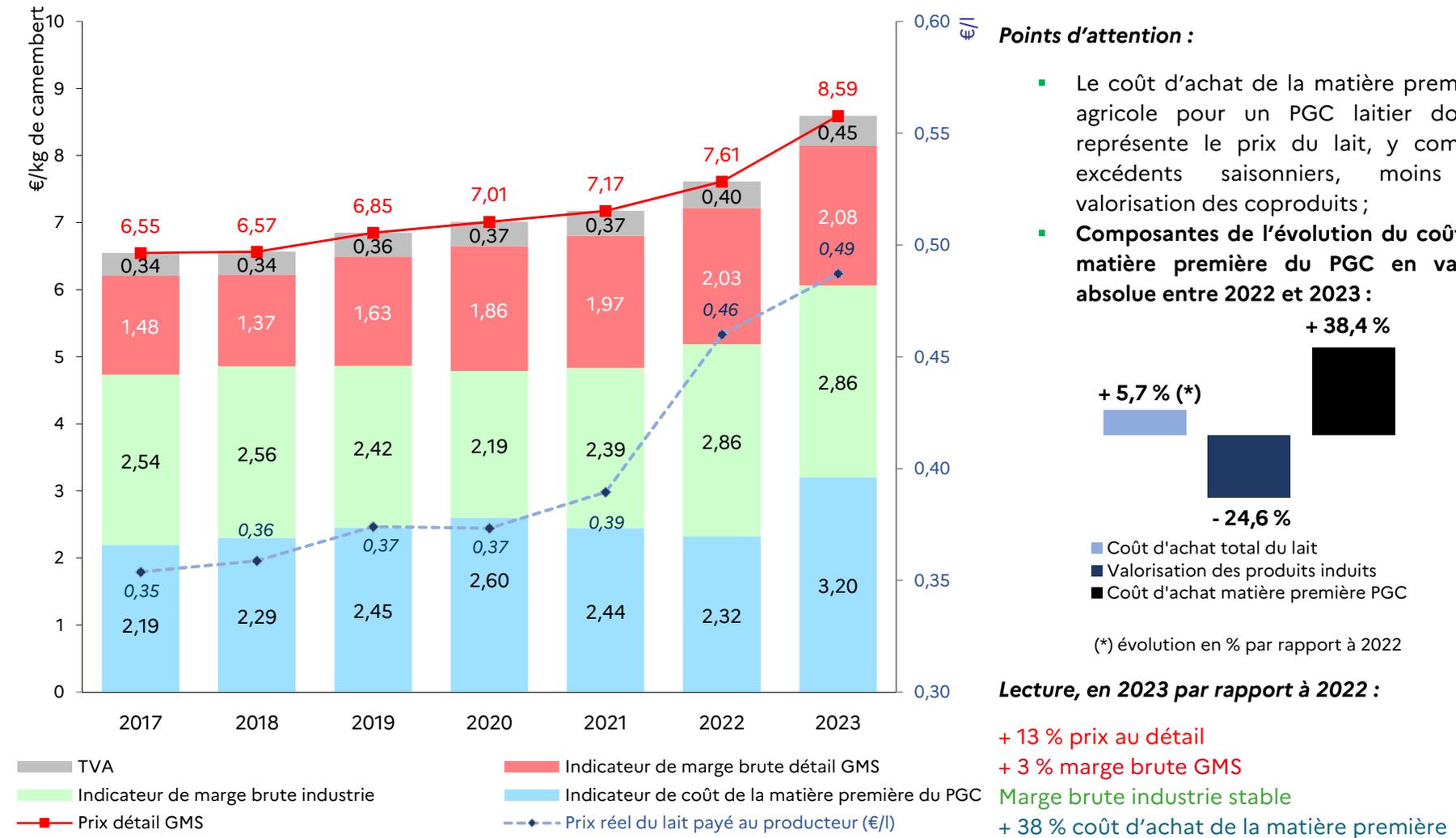
**Diagramme du modèle de décomposition du prix au détail du camembert  
(données moyennes sur 10 ans, 2014-2023)**



Source : OFPM d'après FranceAgriMer

Graphique 120

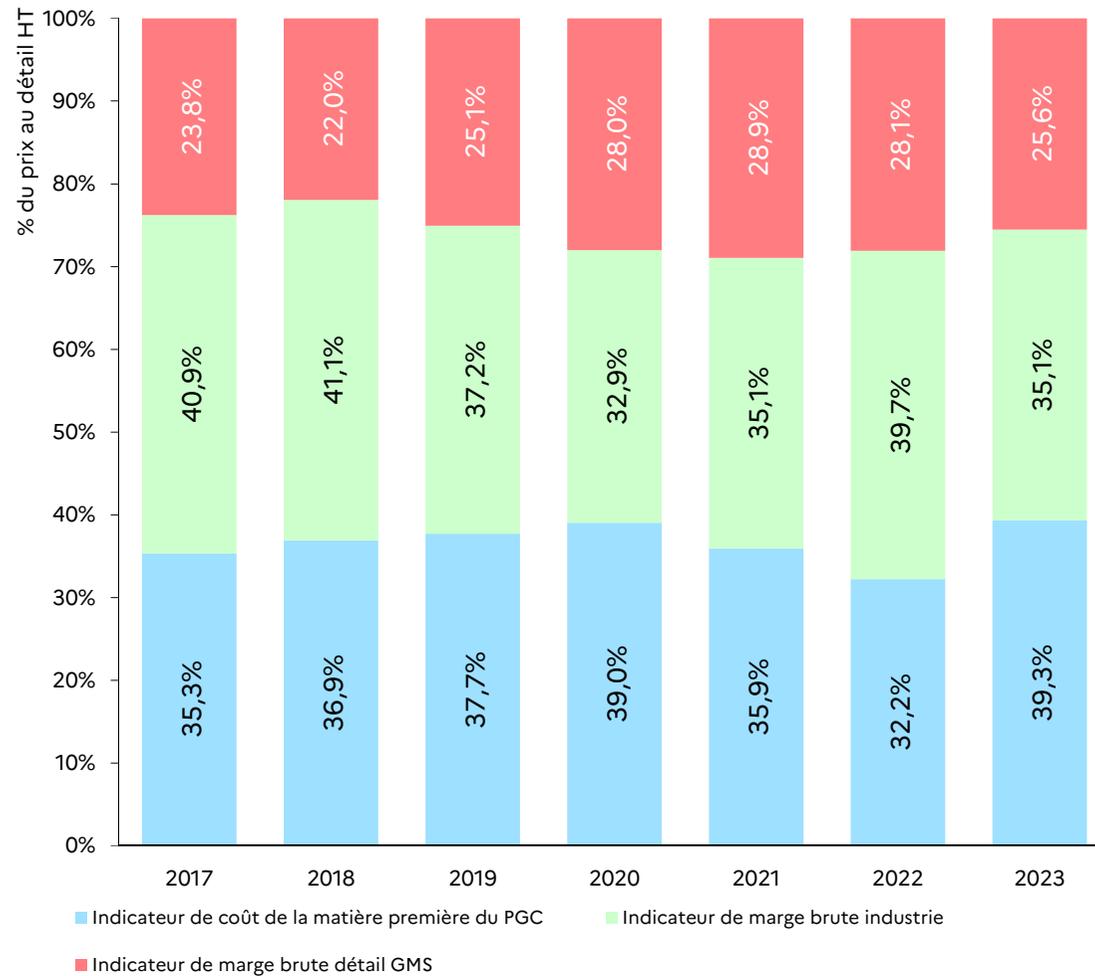
**Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du camembert « moyen »**



Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

Graphique 121

## Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS hors TVA du camembert « moyen »

**Point d'attention :**

- Le coût d'achat de la matière première pour un PGC laitier donné correspond au prix du lait, y compris excédents saisonniers, moins la valorisation des coproduits.

**Lecture :**

- La part de la matière première se situe entre 30 % et 40 % ;
- La part de l'industrie est assez proche de celle de la matière, entre 35 et 40 % environ ;
- La part de la GMS progresse de 2018 à 2021 puis diminue en 2022 et 2023 pour revenir à environ 25 %. C'est après le beurre, le PGC laitier pour lequel la part de la GMS est la plus faible.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Atla, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

### 3.4. Prix et indicateurs de marges brutes en filière laitière : cas particulier du beurre plaquette 250 g

#### **Avertissement préalable :**

Dans les rapports antérieurs à 2022, le beurre était considéré dans l'analyse comme un produit induit de la transformation des quatre autres PGC (lait UHT, yaourt, camembert et emmental), c'est-à-dire à la fois un coproduit issu de la transformation de tous les autres et également un débouché permettant de valoriser les excédents laitiers. Cette approche, qui était peu représentative du mode de fabrication du beurre plaquette, a conduit à une révision du modèle « beurre ». Pour se rapprocher de la réalité de l'économie laitière, il a été décidé d'analyser le beurre non comme un coproduit mais comme un produit à part entière.

Dans l'approche choisie, on considère une activité industrielle spécialisée dans la fabrication de beurre, dont le principal coproduit est la poudre de lait écrémé. Dans ce modèle, le prix du lait est décomposé selon ses composantes grasse et protéique, grâce à l'utilisation d'**un rapport de valorisation MG (matière grasse) / MP (matière protéique)**. Ce rapport permet de comparer les parts respectives qu'occupent la MG et la MP dans la valeur totale sur le marché à un instant donné. Ce raisonnement repose sur l'hypothèse que, dans l'économie laitière, on ne donne de valeur qu'à la matière grasse et à la matière protéique du lait.

Pour calculer ce rapport MG/MP, on utilise les cotations **hebdomadaires mensualisées** FranceAgriMer du beurre vrac facturation<sup>5</sup> et de la poudre de lait écrémé, que l'on multiplie respectivement par les quantités suivantes obtenues avec 1 000 l de lait, à savoir 45 kg de beurre et 92 kg de poudre de lait écrémé.

Pour appliquer ce raisonnement à la décomposition du prix du beurre, on procède ainsi :

- puisque le beurre ne comprend quasiment pas de matière protéique, on cherche à prendre uniquement en compte la fraction grasse du lait nécessaire à sa fabrication. On applique donc un ratio au coût total d'achat du lait nécessaire à la fabrication d'un kg de beurre. Exemple : si en année n le prix du lait est de 350 €/1 000 l de lait, et que la MG représente 60 % dans le rapport MG/MP, alors on retient un coût d'environ 210 € (= 350 x 0,6). **Le coût de la matière première devient donc assimilable au seul coût de la matière grasse ;**
- à la différence des autres PGC laitiers, on ne retranche pas la valorisation nette des coproduits puisque la matière protéique a été isolée en amont. Les recettes potentielles et **les coûts de gestion du principal coproduit qu'est la poudre, ne sont donc pas compris dans le coût de la matière première.**

Sur la base de ce rapport MG/MP, **la part de la matière première qu'on estime dans un kg de beurre n'est donc pas un coût du lait, mais un coût apparent de la matière grasse contenue dans le lait.** Par conséquent, les variations de l'indicateur de coût de la matière grasse sont aussi bien impactées par l'évolution du rapport MG/MP que par celle du prix réel du lait payé au producteur.

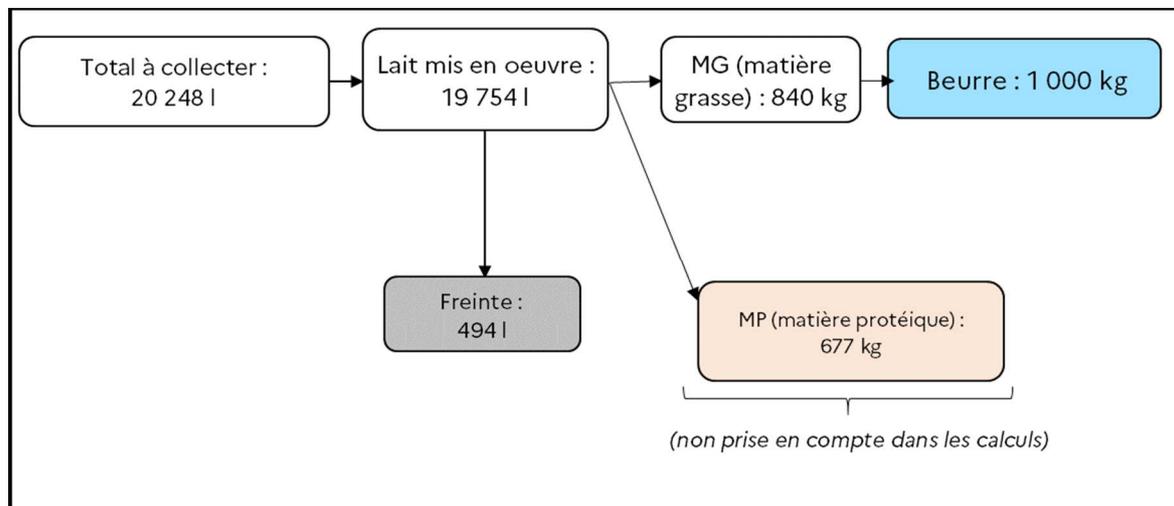
Ce changement dans l'analyse du beurre, qui passe de produit induit des quatre autres PGC à un PGC en temps que tel, implique sa prise en compte dans le calcul des excédents annuels utilisés dans les autres modèles. Ces excédents ont donc été recalculés, impactant à la marge l'historique de la décomposition des autres PGC. Il a par ailleurs été décidé de ne pas retenir la notion d'excédents saisonniers pour le beurre, celui-ci étant stockable en l'état et

<sup>5</sup> Deux cotations existent pour le beurre industriel vrac (ou beurre cube) : la cotation hebdomadaire du beurre « contrat » est établie sur la base des prix des **contrats signés** sur la période (contrats de moins de 3 mois uniquement, pouvant porter sur des livraisons ultérieures). La cotation du beurre « facturation » est établie sur la base des **factures des ventes réalisées** sur la période. C'est cette cotation « facturation » qui est retenue dans les travaux de l'Observatoire depuis 2018.

constituant un moyen privilégié de valoriser la matière grasse des excédents saisonniers de la collecte laitière.

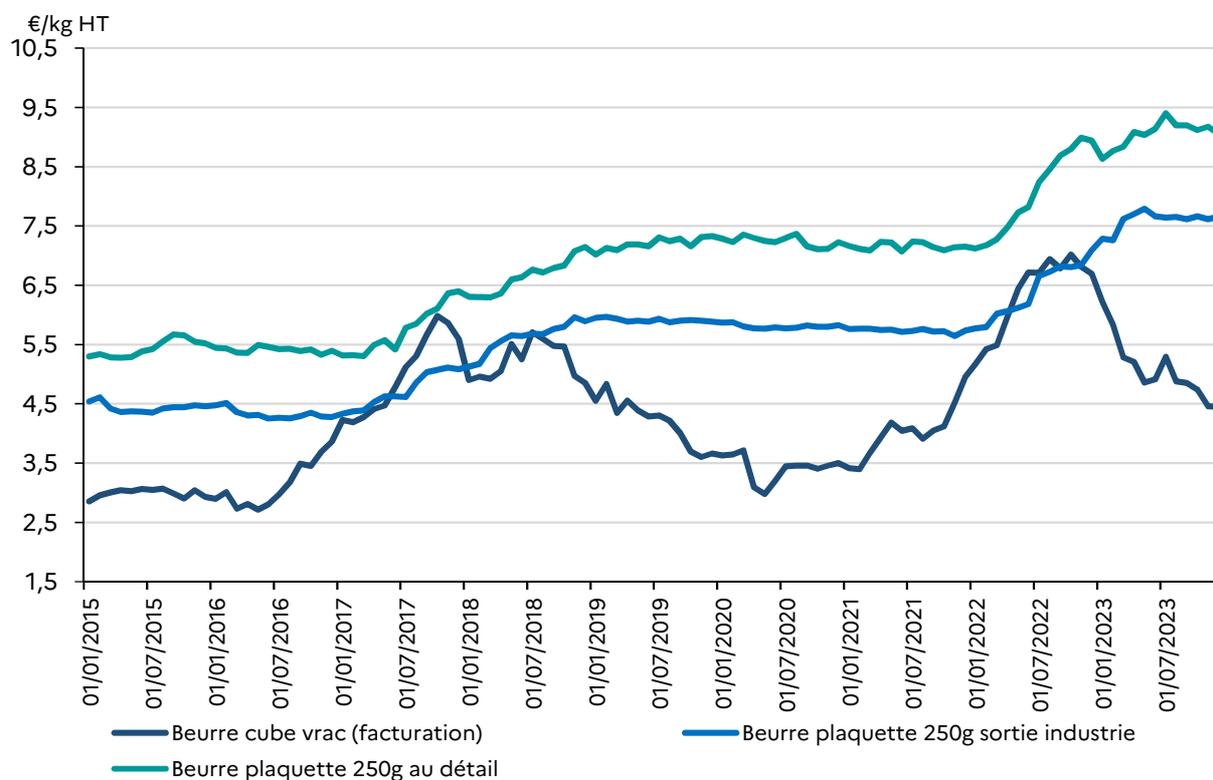
Schéma 18

**Diagramme du modèle de décomposition du prix au détail du beurre  
(données moyennes sur 10 ans, 2014-2023)**



Graphique 122

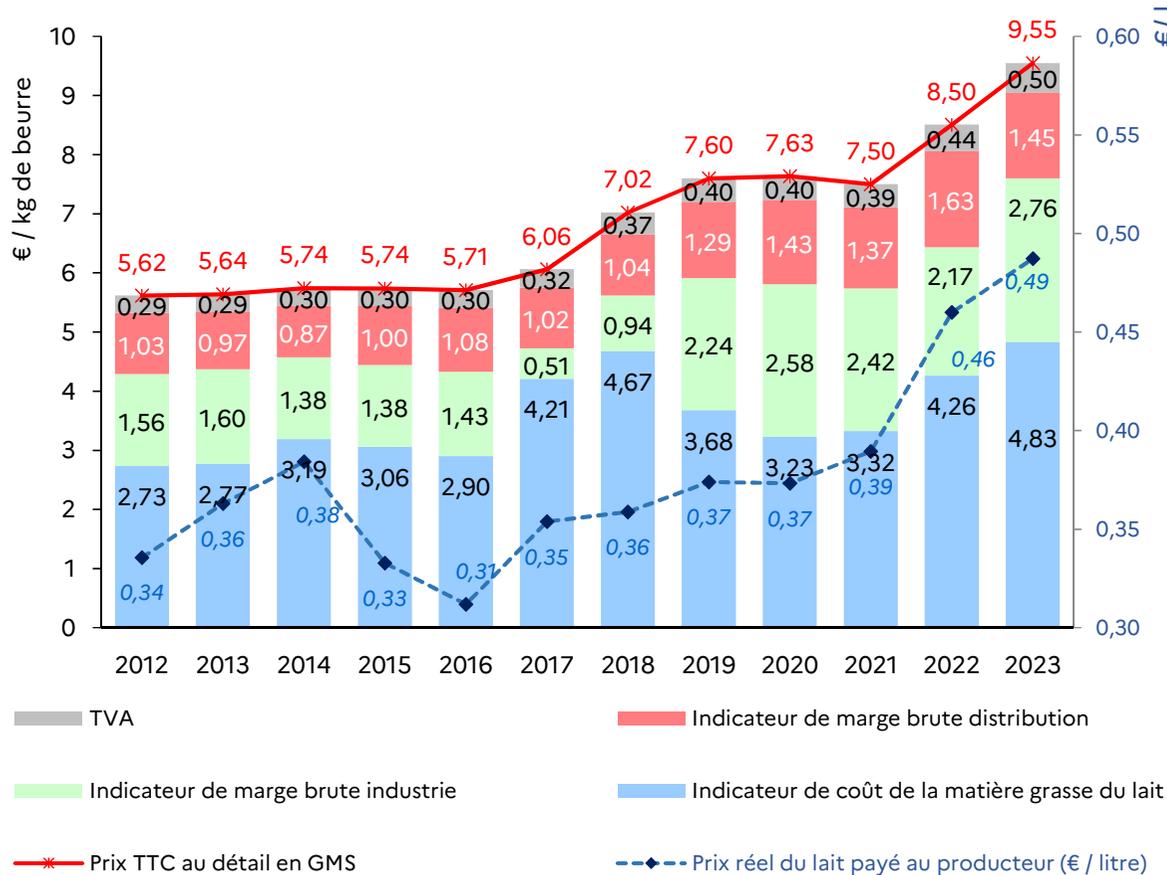
**Comparaison de l'évolution du prix du beurre à différents stades de la filière**



Source : FranceAgriMer d'après Insee et Kantar Worldpanel

Graphique 123

**Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du beurre plaquette « moyen » 250g**



**Points d'attention :**

- Le beurre est en même temps un PGC, un produit de report et un coproduit (ingrédient industriel). Il est essentiellement composé de matière grasse (82 %). Le modèle de calcul du coût de la matière première est donc différent de celui utilisé pour les quatre autres PGC laitiers conventionnels ;
- Ici, le prix du lait est décomposé en prix de la matière grasse (MG) et de la matière protéique (MP) en utilisant le rapport de valorisation MG/MP observé à partir des cours du beurre ingrédient et de la poudre de lait écrémé.

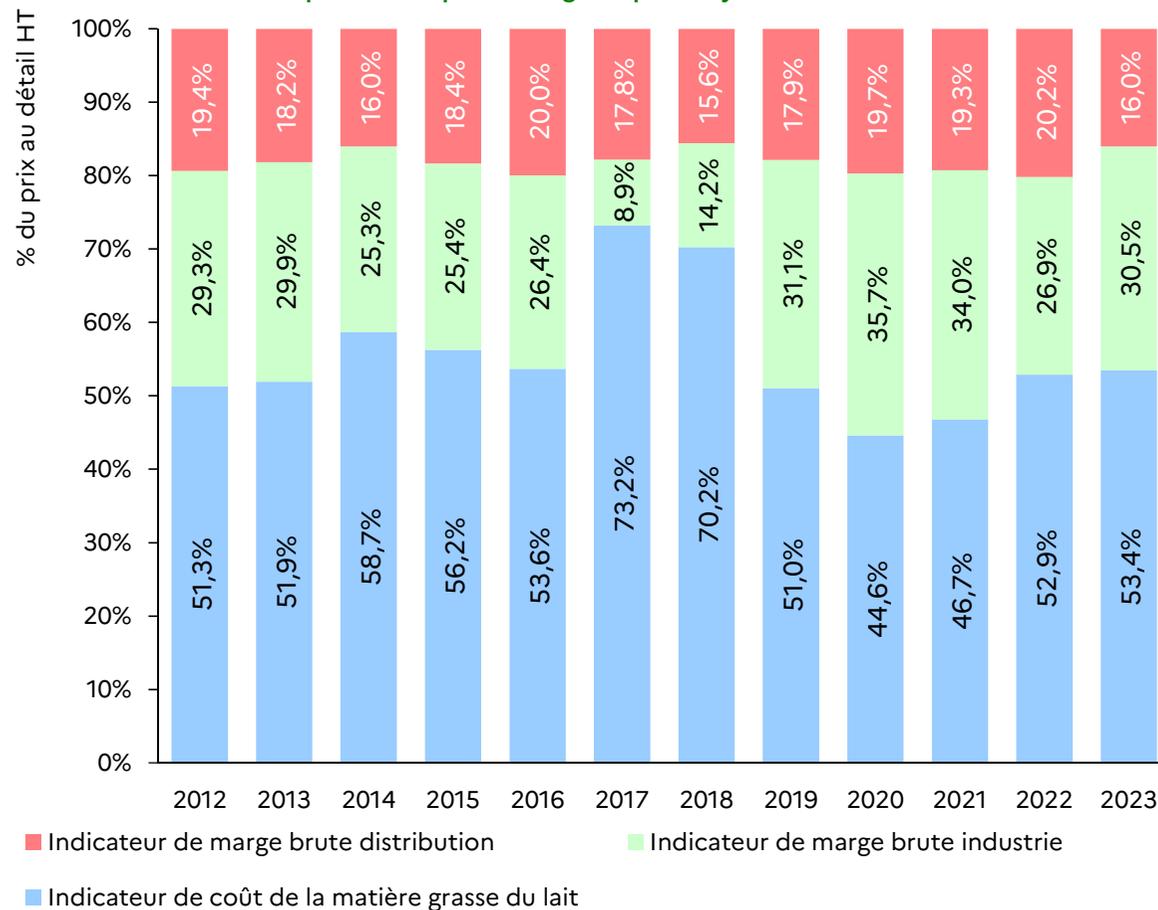
**Lecture, en 2023 par rapport à 2022 :**

- + 12 % prix au détail
- 11 % marge brute GMS
- + 28 % marge brute industrie
- + 13 % coût d'achat de la matière grasse du lait
  - Évolution du rapport MG/MP en faveur de la matière grasse renforce l'effet de la hausse du prix du lait.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

Graphique 124

## Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail hors TVA en GMS du beurre plaquette « moyen » 250 g



Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

**Points d'attention :**

- Le beurre est en même temps un PGC, un produit de report et un coproduit (ingrédient industriel). Il est essentiellement composé de matière grasse (82 %). Le modèle de calcul du coût de la matière première est donc différent de celui utilisé pour les quatre autres PGC laitiers conventionnels depuis 2020 ;
- Ici, le prix du lait est décomposé en prix de la matière grasse (MG) et de la matière protéique (MP) en utilisant le rapport de valorisation MG/MP observé à partir des cours du beurre ingrédient et de la poudre de lait écrémé.

**Lecture :**

- La très forte part de la matière première en 2017 et 2018 est liée aux cours très élevés du beurre dit vrac (cube de 25 kg) ces deux années. Pour le reste de la période, elle se situe autour de 50 % ;
- La part de l'industrie se situe entre 25 % et 30 % (hors 2017 et 2018) ;
- La part de la GMS se situe entre 15 % et 20 %. Elle diminue en 2023.

### 3.5. Panier des 5 PGC précédents

À partir du rapport 2023, l'analyse est complétée par celle d'un panier composé des 5 PGC déjà suivis individuellement, permettant une analyse hors produits industriels induits. En effet, les quantités de chacun des 5 PGC dans le panier sont d'abord définies de façon à ce que le contenu en MG et MP soit identique à celui du lait de collecte. Concrètement, le critère utilisé est d'avoir 56 % de MG dans la MSU du panier, comme pour le lait de collecte. Ce modèle de panier correspond donc à une laiterie (fictive, comme pour les 5 modèles par PGC) qui, fabriquant uniquement ces 5 PGC, dans les proportions du panier, n'aurait aucun coproduit.

Plusieurs combinaisons permettant de respecter ce premier critère, un deuxième est ajouté : approcher autant que faire se peut, sans remettre en cause le respect du premier critère, la part de chacun des 5 PGC dans la consommation de l'ensemble des 5. C'est la part en valeur qui a été retenue pour refléter le poids dans la consommation en France.

Produit	Lait	Yaourt	Camembert	Emmental	Beurre plaquette	Total
Part de la consommation en valeur (%)	34	16	9	30	10	100

Source : OFPM d'après Kantar Worldpanel, période d'avril 2018 à mars 2022

Plusieurs combinaisons étant encore possibles, un dernier critère est introduit pour plus de lisibilité : être équivalent à un nombre entier de litres de lait de collecte.

Après application de ces 3 critères, le panier retenu a la composition suivante :

pondération des produits du panier	Lait UHT 1/2 écrémé	Yaourt nature	Camembert	Emmental	Beurre	Total
%valeur Kantar 201804-202203	34%	16%	9%	30%	10%	100%
Unités de produit présentes dans le panier (g)	3000	800	100	300	130	4330
% valeur panier au prix conso TTC 2021	31%	19%	9%	28%	12%	100%
Qté MG dans le panier (g)	46	24	25	94	107	295
Qté MP dans le panier (g)	98	32	20	84	1	235
part MG	32%	42%	56%	53%	99%	56%
équivalent lait de collecte						7,0

Il correspond à la transformation de 7 litres de lait de collecte. Pour la décomposition du prix au détail en marges brutes, il est donc possible de prendre le prix payé au producteur pour 7 litres de lait de collecte comme coût de la matière première nécessaire à l'industriel pour obtenir 4,33 kg de panier.

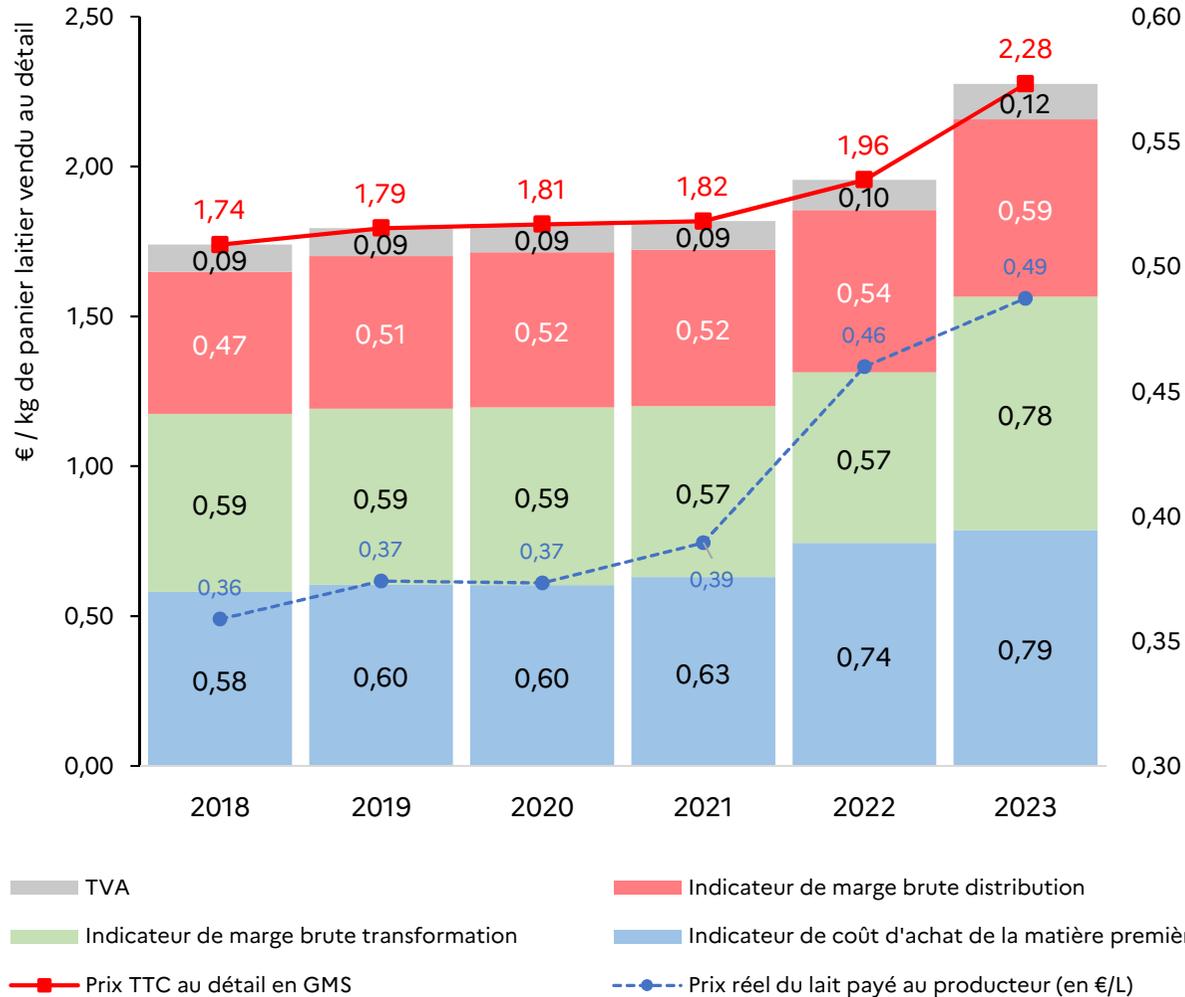
Les prix de vente, industriel et au détail, du panier sont calculés au prorata des quantités des 5 composants et ramenés à l'équivalent d'un kg de panier.

La marge brute de l'industriel est calculée par la différence entre son prix de vente à la GMS et le prix du lait de collecte payé au producteur (7 litres pour 4,33 kg de panier, soit 1,6 litres de lait par kg de panier).

La marge brute de la GMS est la différence entre le prix de vente (HT) au consommateur et le prix d'achat à l'industriel (inchangé par rapport aux 5 modèles de PGC unitaires).

Graphique 125

Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du panier des 5 PGC laitiers



Points d'attention :

- Ce « panier laitier » modélise une laiterie fabriquant uniquement les 5 PGC suivis par l'OFPM (lait demi-écrémé UHT, yaourt nature, emmental, camembert, beurre plaquette) dans des proportions permettant de fonctionner sans coproduit ;
- Ce modèle permet ainsi d'avoir une approche complémentaire à celle des deux autres modèles utilisés (beurre / 4 autres PGC) ;
- Par construction, le coût d'achat de la matière première agricole est ici égal au prix du lait payé au producteur (il faut environ 1,6l de lait de collecte pour obtenir 1 kg de panier).

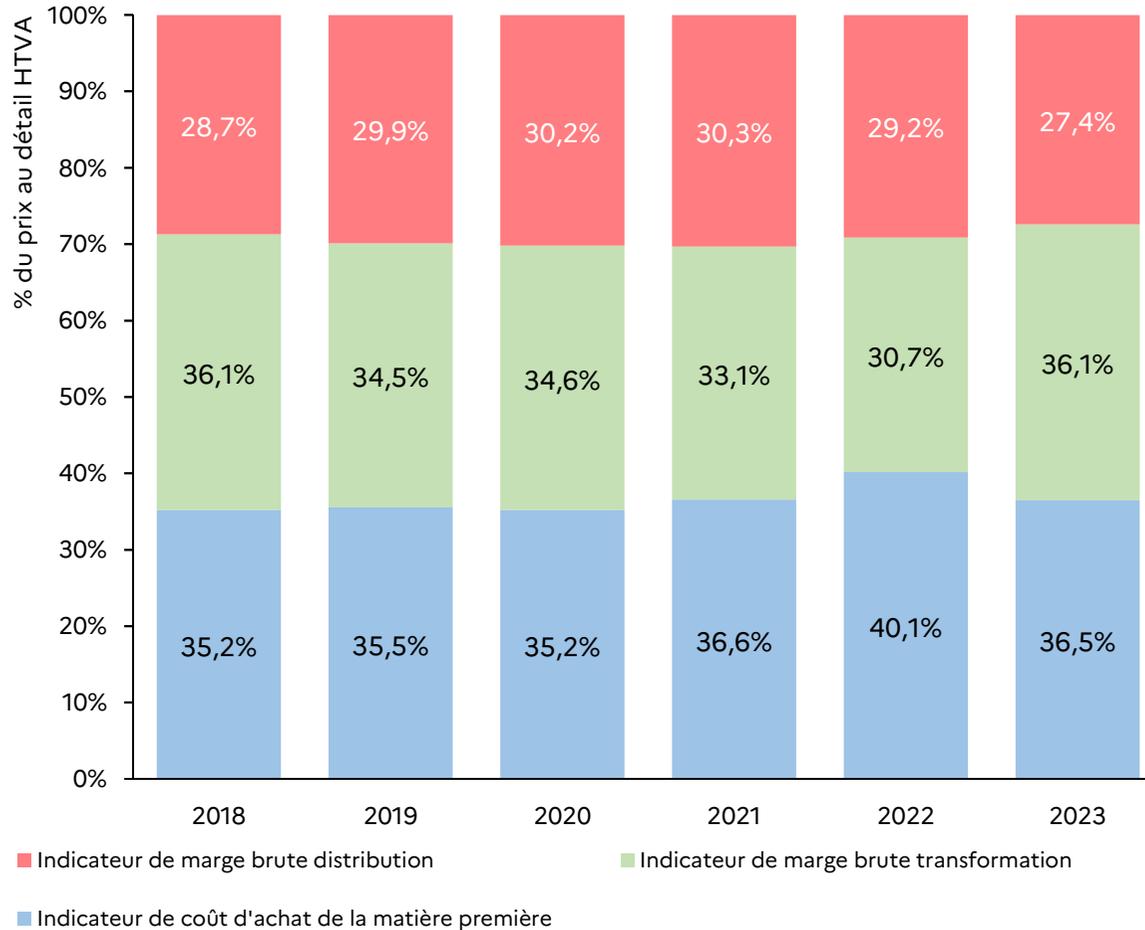
Lecture, en 2023 par rapport à 2022 :

- + 16 % prix au détail
- + 9 % marge brute GMS
- + 37 % marge brute industrie
- + 6 % prix du lait

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Kantar Worldpanel

Graphique 126

Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail hors TVA en GMS du panier des 5 PGC laitiers



Points d'attention :

- Ce « panier laitier » modélise une laiterie fabriquant uniquement les 5 PGC suivis par l'OFPM (lait demi-écrémé UHT, yaourt nature, emmental, camembert, beurre plaquette) dans des proportions permettant de fonctionner sans coproduit ;
- Ce modèle permet ainsi d'avoir une approche complémentaire à celle des deux autres modèles utilisés (beurre / 4 autres PGC) ;
- Par construction, le coût d'achat de la matière première agricole est ici égal au prix du lait payé au producteur.

Lecture :

- Les ordres de grandeur des parts de la matière première et de l'industrie sont identiques, autour de 35 %. Pour la GMS, c'est environ 30 % ;
- La part de la matière première progresse d'un point sur la période, après un pic en 2022, elle revient en 2023 au niveau de 2021.
- La part de l'industrie diminue de 2018 à 2022, mais revient à son niveau de début de période en 2023.

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Insee, Kantar Worldpanel

#### 4. BILAN ET FLUX DANS LA FILIÈRE LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE

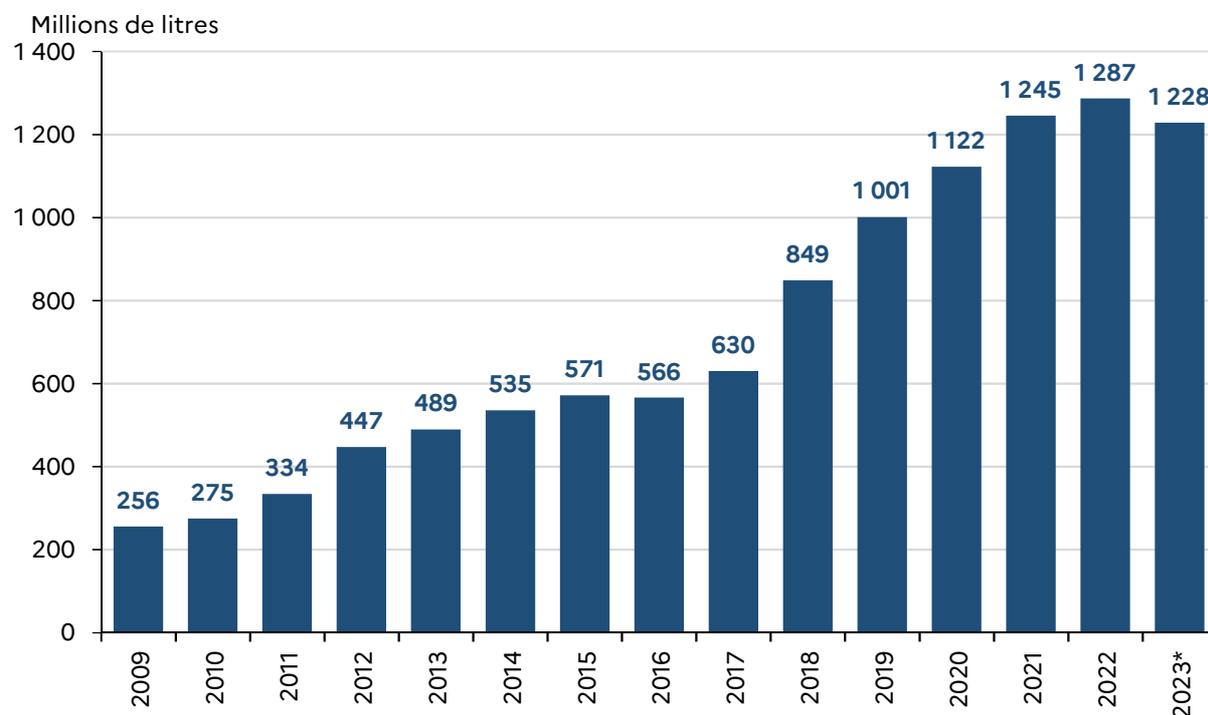
La filière lait de vache biologique a connu une forte croissance récente entre 2018 et 2021. Les deux grandes vagues de conversion ont été concomitantes aux crises économiques dans la filière lait de vache conventionnelle, en 2009/10 puis en 2015/16. Elles ont incité des éleveurs laitiers à convertir leur activité en agriculture biologique. La filière laitière biologique, dont les évolutions de marché sont relativement indépendantes de celles de la filière conventionnelle, a en effet été à chaque fois épargnée par ces crises. Néanmoins, depuis 2021, la filière biologique connaît sa propre crise, en lien avec un déséquilibre entre l'offre et la demande, cette dernière s'étant repliée depuis la fin 2020 et le début 2021.

La 2<sup>e</sup> vague de conversions en 2015-2016 a entraîné une progression significative du **nombre d'éleveurs laitiers biologiques** à partir du 3<sup>e</sup> trimestre 2017 et jusque fin 2019. En un peu plus de deux ans, une hausse de plus de 48 % du nombre d'exploitations de lait de vache biologique a ainsi pu être constatée. En décembre 2022, la France comptait 4 253 livreurs de lait de vache biologique. Cependant, décembre 2022 est aussi le dernier mois pour lequel ce nombre était supérieur à celui du même mois de l'année précédente. En effet, en 2023, le nombre de producteurs de lait biologique a diminué. En décembre 2023, il était de 4 061 producteurs.

e développement de la **collecte de lait de vache biologique a suivi le rythme des vagues de conversions** : entre 2016 et 2021, les volumes de lait bio collecté ont plus que doublé. (Graphique 127) Le milliard de litres a été atteint en 2019 et la collecte a dépassé 1,2 milliard de litres en 2021. En 2023, la collecte biologique a diminué de 5 %, sa première nette diminution en presque 15 ans.

Graphique 127

##### Évolution de la collecte de lait de vache biologique en France



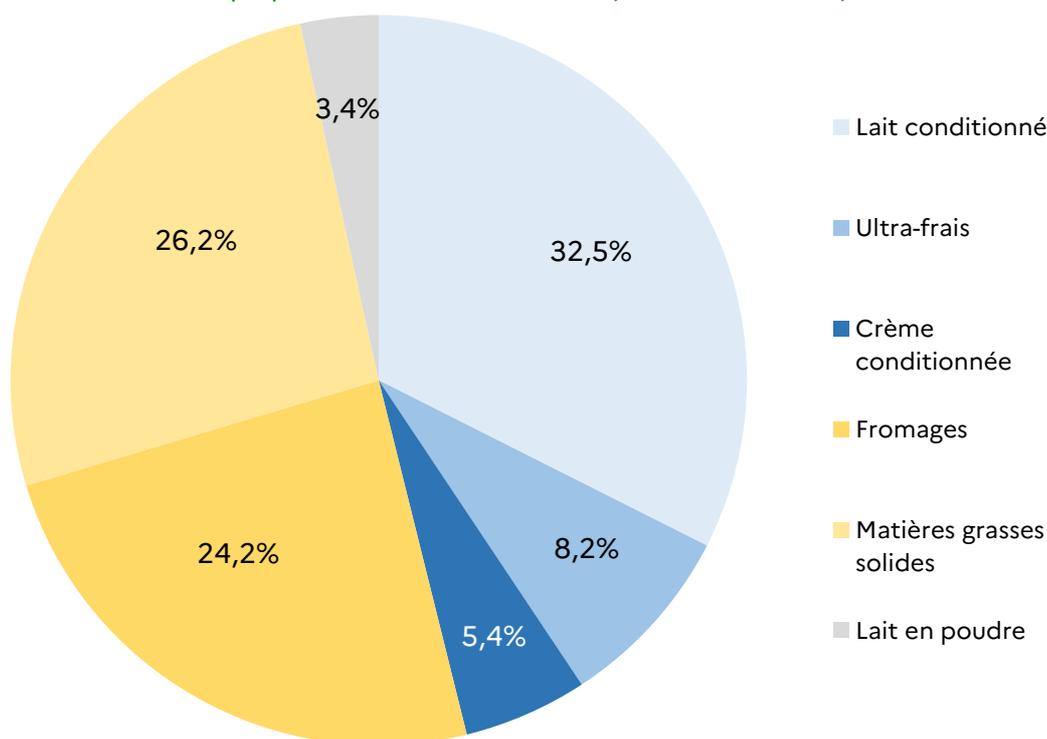
Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière SSP ; \* estimation-FranceAgriMer

Dans le même temps, **les volumes de produits au lait de vache biologique** fabriqués ont explosé : + 33 % pour le lait liquide conditionné, + 44 % pour les yaourts, + 62 % pour les fromages frais et + 90 % pour les autres fromages, + 83 % pour les desserts lactés frais, + 88 % pour le beurre et + 99 % pour la crème, entre 2016 et 2020. Ils ont cependant atteint un pic en 2020 : en effet, la plupart de ces fabrications se sont fortement repliées à partir de 2021.

Le mix-produit dans la filière lait de vache biologique est concentré sur des produits de grande consommation relativement basiques. Ainsi, le lait conditionné représente 33 % des fabrications en matière sèche utile (MSU) en 2021 et les matières grasses solides 26 % (Graphique 128), des proportions dans les deux cas supérieures à celles observées dans les fabrications totales<sup>6</sup> de produits au lait de vache. Les fromages ne comptent « que » pour 24,2 % des volumes en MSU, soit environ 10 points de moins que dans la filière lait de vache totale.

Graphique 128

**Part dans les fabrications laitières françaises des différentes catégories de produits biologiques finis en proportion du lait mis en œuvre (matière sèche utile)**



Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière 2022 du SSP

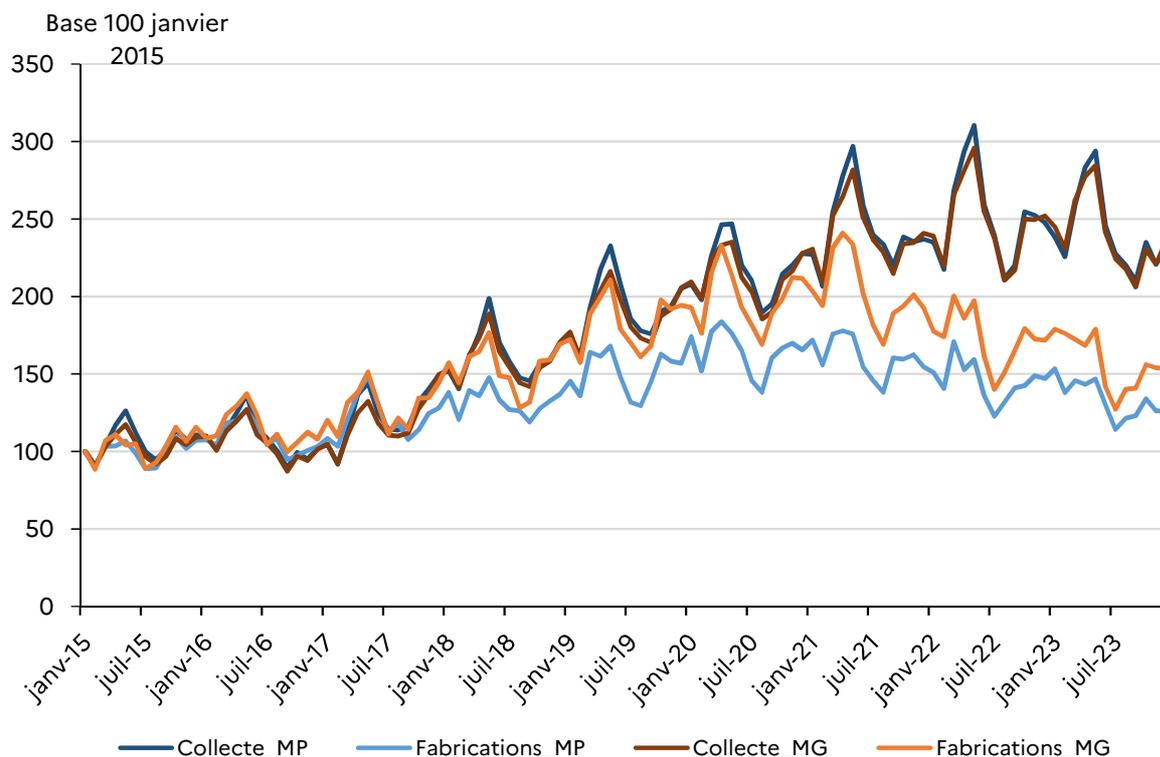
La collecte de lait biologique s'est développée plus rapidement que les fabrications de produits laitiers finis biologiques (Graphique 129). Ce décalage entre offre et demande prend également sa source dans le décalage entre la durée nécessaire aux conversions vers le biologique (trois ans) et les évolutions indépendantes du marché.

Ce phénomène génère l'apparition d'excédents de lait biologique, un phénomène qui s'est particulièrement accentué à partir de 2021, en lien avec la baisse de la consommation des produits laitiers biologiques. Jusqu'alors, le mix-produit de la filière lait biologique se traduisait par une utilisation inégale de la matière grasse et de la matière protéique. Désormais, il semble que l'émergence d'excédents et sa conséquence logique, à savoir le déclassement du lait biologique en lait conventionnel, touche aussi bien la matière grasse que la matière protéique. Cela a conduit l'Observatoire à revoir sa méthode d'estimation du taux de déclassement (cf. partie 5.1 de cette section).

<sup>6</sup> La notion de fabrications « totales » s'entend ici comme la somme des fabrications de produits biologiques et de produits conventionnels.

Graphique 129

### Évolution en indice de la collecte de lait de vache biologique et des fabrications de produits laitiers biologiques finis, en matière grasse et en matière protéique



Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer

Globalement, entre 2015 et 2020, la **consommation de produits laitiers biologiques** a été bien orientée et a suivi un essor comme la production. Les achats des ménages pour leur consommation à domicile ont en effet explosé entre 2015 et 2020, sur l'ensemble de la gamme de produits laitiers biologiques proposée par les enseignes : en six ans, les achats en volume ont ainsi progressé de 33 % pour le lait conditionné bio, 86 % pour les produits ultra-frais (yaourts, desserts lactés, fromages blancs), 108 % pour le beurre bio, 145 % pour la crème bio, 132 % pour les fromages bio de vache.

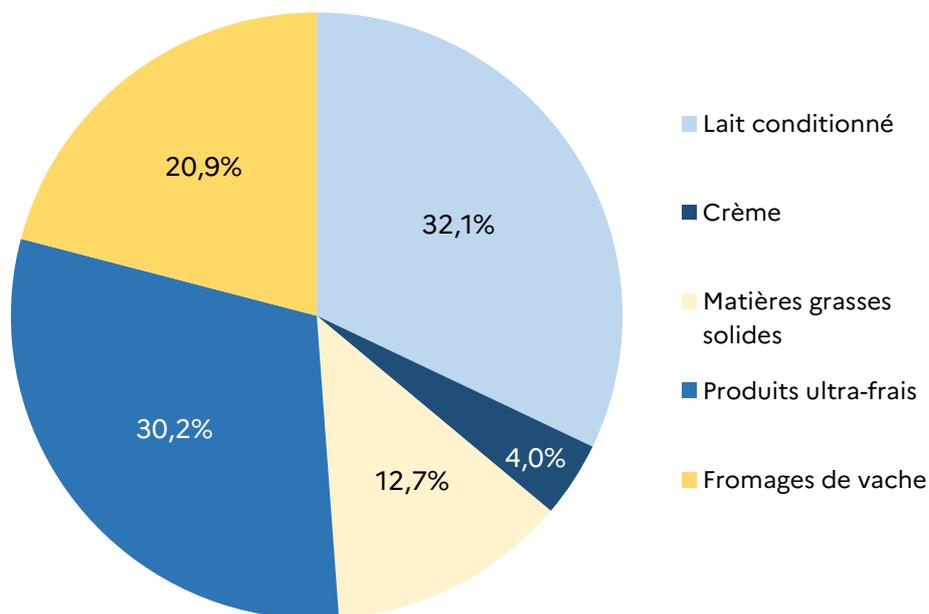
Un essoufflement dans la croissance des achats des ménages en produits laitiers biologiques s'est fait sentir dès le 2<sup>e</sup> semestre 2020 et s'est amplifié à partir de 2021. Le recul des achats a été encore très marqué en 2023 : les volumes de lait conditionné biologique ont par exemple reculé de 11 %.

En valeur, les achats des ménages, initialement concentrés sur deux familles de produits (lait conditionné, et produits ultra-frais) se sont progressivement diversifiés. En 2023, le lait conditionné représente encore 32 % des achats en valeur et les produits ultra-frais, 30 %. Les fromages comptent pour 20 % des dépenses pour les produits laitiers biologiques, alors qu'ils représentent près de 45 % de la valeur des achats totaux de produits laitiers.

Graphique 130

**Structure des achats des ménages en produits biologiques au lait de vache en valeur en 2023**

Total France : 679,9 millions d'euros



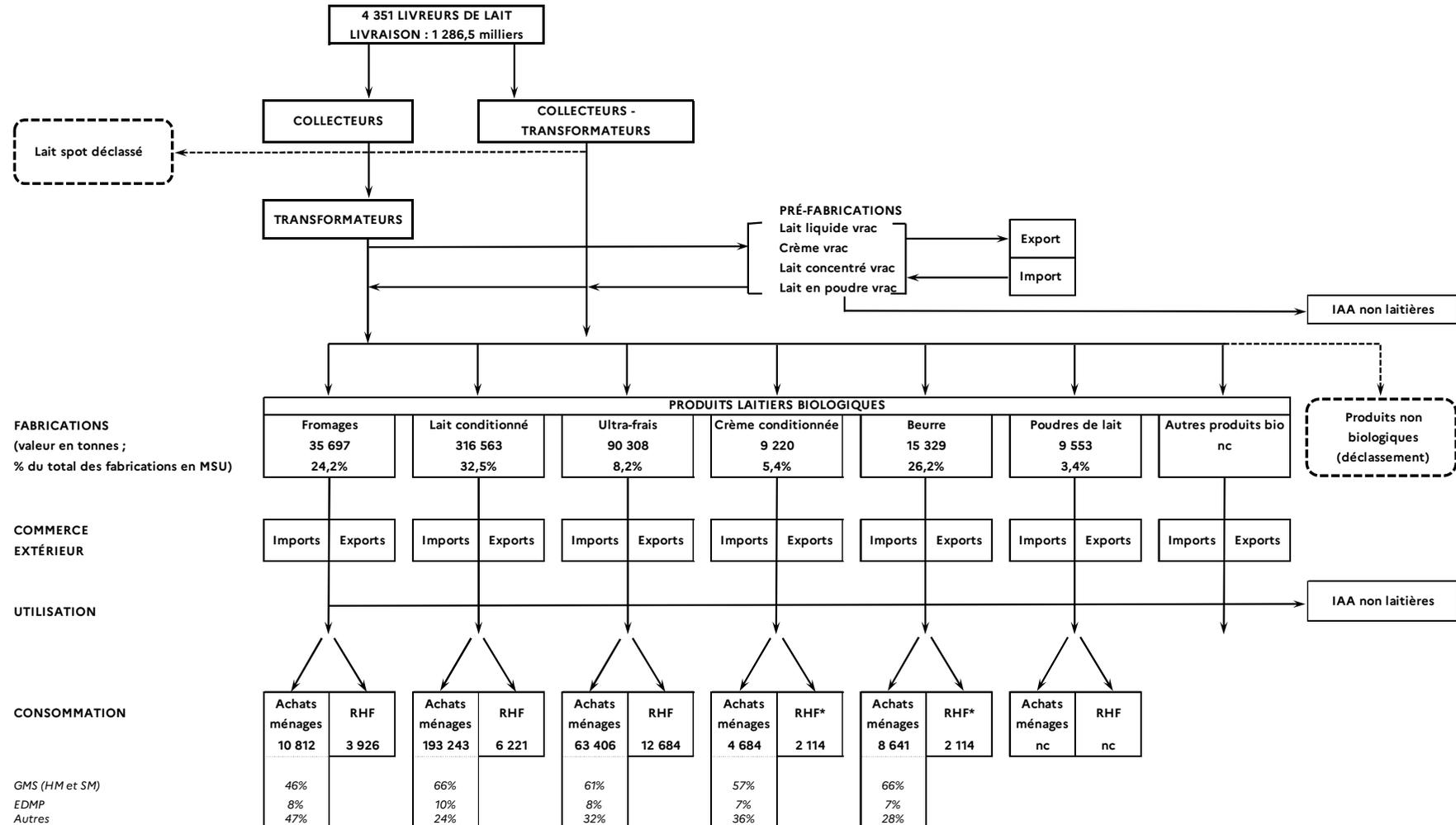
Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

La consommation de produits laitiers biologiques dans la restauration hors domicile (RHD) concerne d'abord les produits ultra-frais : ces derniers représentaient environ 10 % des volumes totaux d'ultra-frais en 2022 (source Gira pour le Cniel).

Comme les produits conventionnels, les produits laitiers biologiques sont utilisés dans l'industrie agroalimentaire (IAA), qu'elle soit laitière ou non laitière. Dans ce cas, ce sont des produits « vrac » ou produits « intermédiaires », dont les volumes ne sont pas mesurés dans les enquêtes laitières. L'importance de ce secteur dans la valorisation des produits laitiers biologiques est donc difficile à évaluer.

Schéma 19

Bilan des flux dans la filière lait de vache biologique en 2022



Unités : tonnes, sauf mention contraire. EDMP : enseignes à dominante marques propres (anciennement hard discount)

\* : Données agrégées pour crème et beurre

Source : FranceAgriMer d'après SSP (Enquête annuelle laitière), Kantar Worldpanel et Gira Foodservice pour le CNIEL

## 5. MÉTHODES ET DONNÉES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE LAIT DE VACHE BIOLOGIQUE

### 5.1. Description du modèle lait UHT demi-écrémé biologique - beurre biologique

Le modèle construit est basé sur la fabrication de 1 000 l de lait UHT demi-écrémé. Il intègre la freinte liée à la fabrication de ce produit, la fabrication des coproduits du lait UHT demi-écrémé, à savoir la crème transformée en beurre et poudre de babeurre, ainsi que le lait biologique déclassé, transformé en poudre de lait écrémé et crème (beurre/poudre de babeurre).

Schéma 20

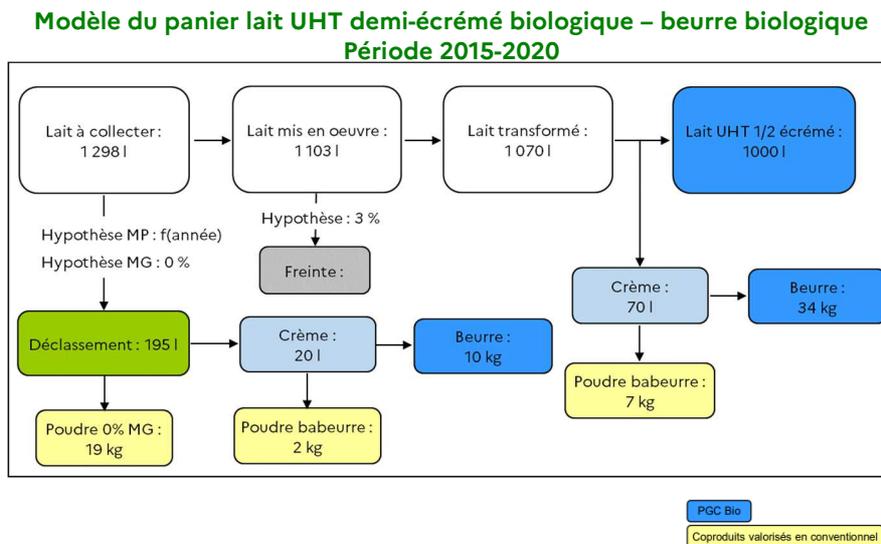
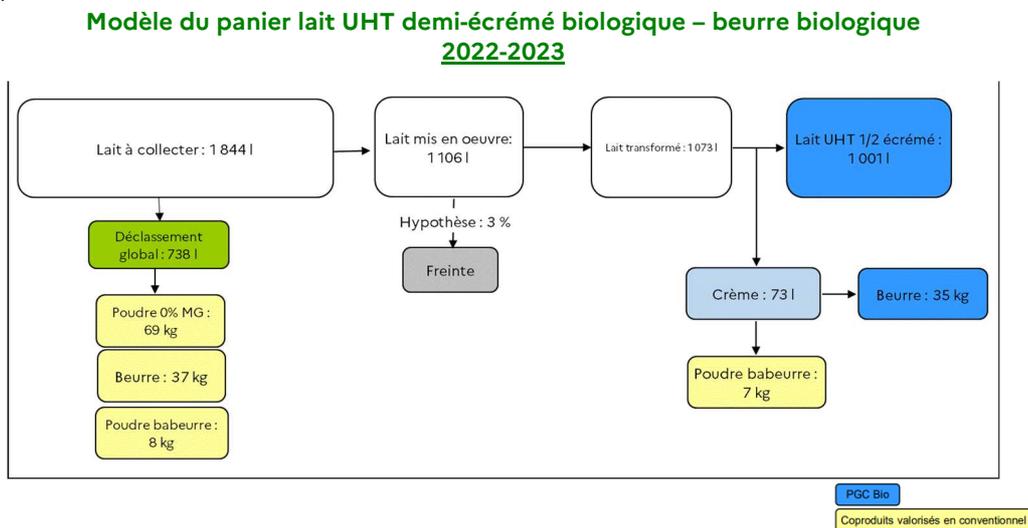


Schéma 21



Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer et dires d'experts

### Estimation de la freinte

À dire d'experts, les pertes lors de la fabrication du lait sont relativement similaires qu'il s'agisse de lait conventionnel ou de lait biologique. La différence réside dans les volumes produits. **Le taux de freinte en transformation biologique est estimé à 3 % dans le modèle.**

### Changement méthodologique relatif à l'estimation du taux de déclassement à partir de 2021

Le déclassement consiste à utiliser une partie de la collecte de lait cru biologique comme lait conventionnel lorsque la demande en produits laitiers biologiques est insuffisante au regard de l'offre de lait biologique disponible. Si l'achat au producteur se fait sur la base du prix du lait biologique pour toute la collecte, ce déclassement représente une perte de valorisation pour le collecteur ou le transformateur. En revanche, lorsque tout ou partie du lait déclassé est payé au producteur à un prix différent lié à une moindre valorisation de la part déclassée, tout ou partie de la perte de valorisation est supportée par le producteur certifié en bio.

Sur 2015-2020, il avait été convenu d'affiner ce déclassement de manière différenciée entre matière protéique et matière grasse.

À compter de l'année 2021 le phénomène de déclassement atteint désormais la matière protéique dans les mêmes proportions que la matière grasse. Aussi, un **taux de déclassement global** est appliqué pour estimer la quantité réelle de lait biologique qu'il est nécessaire de collecter pour fabriquer une unité de produit vendue au détail.

Ce taux de déclassement a été élaboré à dire d'experts. **Ce taux de déclassement obtenu, par exemple, pour l'année 2021 était de 31 %**, ce qui signifie que pour valoriser  $x$  litres de lait biologique, un industriel en collecte, en 2021, environ 1,45 fois plus ( $1,45 = 1 / (1 - 0,31)$ ).

Par hypothèse, on considère que le lait issu du déclassement du lait biologique constitue un supplément à la collecte conventionnelle et est valorisé en produits industriels conventionnels (beurre vrac ou poudre de lait écrémé).

Le fait de considérer que le déclassement touche également la matière grasse **conduit à revoir à la baisse la quantité de beurre présente dans le panier suivi** dans la décomposition du prix au détail (partie 3) :

- entre 2015 et 2020, ce panier contenait en moyenne 44 kg de beurre, résultant de l'addition des 34 kg découlant de la fabrication de 1 000 l de lait UHT demi-écrémé, et des 10 kg de beurre issu de la fraction grasse du lait déclassé, valorisée comme beurre PGC bio (voir Schéma 20),
- à partir de 2021, ce panier biologique contient moins de beurre car la totalité du lait déclassé est valorisée sous forme de produits industriels, en l'occurrence en tant que beurre vrac conventionnel pour sa fraction grasse (voir Schéma 21).

**Cette modification de la composition du panier a un effet notable sur la décomposition du prix constatée dans la partie 3.**

Par ailleurs, on rappelle qu'un calcul exhaustif du déclassement à l'échelle de la filière biologique nécessiterait de pouvoir comparer la totalité des « entrées » de matière biologique dans la filière :

- collecte de lait française,
- importations de produits laitiers biologiques vrac,
- achats de produits laitiers biologiques vrac aux IAA laitières,

À la totalité des « sorties » de matière biologique de la filière :

- fabrications de produits finis biologiques,
- exportations de produits laitiers biologiques vrac,
- ventes de produits laitiers biologiques vrac aux IAA laitières et non laitières.

Seules deux de ces variables sont connues, car renseignées par les établissements enquêtés dans l'Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer (EML): la collecte de lait de vache biologique et les fabrications de produits laitiers biologiques finis. Bien qu'incluses dans le questionnaire de l'EML, les autres variables sont peu renseignées.

## 5.2. Sources pour les prix aux différents stades de la filière lait de vache biologique

Le **prix du lait biologique payé aux producteurs** est issu de l'Enquête mensuelle laitière (EML). Le prix du lait utilisé est « aux taux réels en matières grasses et protéiques, toutes qualités confondues, toutes primes comprises ». Le prix mensuel national est une moyenne des prix départementaux pondérés par les volumes de lait collecté.

Ce prix réel versé au producteur couvre l'ensemble de la collecte de lait certifié biologique, quelle que soit sa valorisation finale. Il intègre donc à la fois le lait payé au prix du biologique, mais également le lait collecté aux producteurs certifiés en agriculture biologique payé à un prix différent, lié à une valorisation en lait conventionnel.

Le **prix de la poudre de lait écrémé** utilisé pour calculer la valorisation des produits induits (poudre de lait écrémé et poudre de babeurre, dont la valeur est estimée à 75 % de celle de la poudre de lait écrémé, faute de série disponible sur ce prix) est une donnée enquêtée de façon hebdomadaire auprès d'une vingtaine d'industriels par FranceAgriMer. À partir de cette enquête sont calculées des moyennes nationales pondérées par les volumes, qui sont ensuite mensualisées.

Les **prix au détail payés par le consommateur en GMS** (hyper et supermarchés) sont issus du panel consommateur Kantar Worldpanel qui mesure les achats des ménages français pour leur consommation à leur domicile principal. Il s'agit de prix mensuels pondérés par les volumes achetés. Ils présentent donc l'avantage de refléter au mieux les évolutions de consommation des produits, y compris les effets des évolutions de marques (marques nationales, marques de distributeur et 1<sup>er</sup> prix) et les effets des promotions. Concernant les achats de beurre biologique en plaquette 250 g, la taille de clientèle est trop faible pour assurer une robustesse suffisante des données. C'est par conséquent le prix du beurre biologique total qui est utilisé dans le modèle. Le prix du lait biologique UHT demi-écrémé est en revanche suffisamment représentatif pour pouvoir alimenter le modèle.

L'Observatoire ne dispose pas de prix de vente industriels pour les produits laitiers biologiques.

## 5.3. Méthode de calcul de la décomposition du prix au détail du PGC biologique

### Calcul des volumes de produits induits du déclassement

L'hypothèse posée dans le modèle est que le lait issu du déclassement est transformé, pour la matière grasse en beurre vrac conventionnel, et pour la matière protéique en poudre de lait écrémé conventionnelle. Les quantités fabriquées sont calculées à partir du volume de lait cru déclassé, des taux butyrique et protéique de ce lait (source EML SSP-FranceAgriMer) et de la composition en matière grasse et protéique du beurre et de la poudre de lait écrémé (source [tables des coefficients MSU des produits laitiers, FranceAgriMer – Cniel – Idele](#)).

### **Calcul de l'indicateur du coût de la matière première**

La méthode de calcul de l'indicateur du coût de la matière première du panier lait demi-écrémé UHT bio/beurre bio tient compte :

- de l'achat du volume de lait à collecter, au prix réel du lait de vache biologique payé aux producteurs : ce volume inclut la fraction destinée à la fabrication des deux PGC, et à la fraction du lait déclassée ;
- de la valorisation nette des produits induits : ces produits induits comprennent d'une part les produits conventionnels issus de la transformation du lait déclassé : poudre de lait écrémé et poudre de babeurre, et d'autre part les coproduits du lait UHT demi-écrémé biologique et du beurre plaquette biologique, c'est-à-dire de la poudre de babeurre conventionnelle.

La valorisation nette des produits induits résulte de la différence entre le produit de la vente de ces produits (aux prix pratiqués sur le marché français, cf. 2.2.) et leurs coûts de gestion : coût de collecte et coût de transformation.

Si le produit de la vente des produits induits est supérieur à leur coût, la valorisation nette est positive, ce qui réduit le coût de la matière première du PGC pour l'industriel. Mieux les produits industriels sont valorisés sur le marché, plus la valorisation nette diminue l'indicateur du coût de la matière première des PGC. Si le produit est inférieur au coût, et la valorisation nette est négative, ces produits induits représentent un coût supplémentaire pour l'industriel, en addition au coût d'achat du lait collecté.

**L'indicateur de coût de la matière première correspond à un coût d'achat pour l'industriel et non pas à un prix de vente du lait pour l'éleveur laitier.**

### **Calcul de l'indicateur de marge brute agrégée industrie-distribution**

En l'absence de prix de vente des produits laitiers biologiques au stade sortie industrie, seul un indicateur de marge brute agrégée entre l'industrie et la distribution peut être calculé. Il est déduit de la différence entre le prix de vente du panier lait UHT demi-écrémé biologique – beurre biologique (pondéré par les volumes fabriqués) et l'indicateur du coût de la matière première.

## 6. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGE BRUTE DU PRIX AU DÉTAIL EN GMS DU LAIT UHT DEMI-ÉCRÉMÉ BIOLOGIQUE

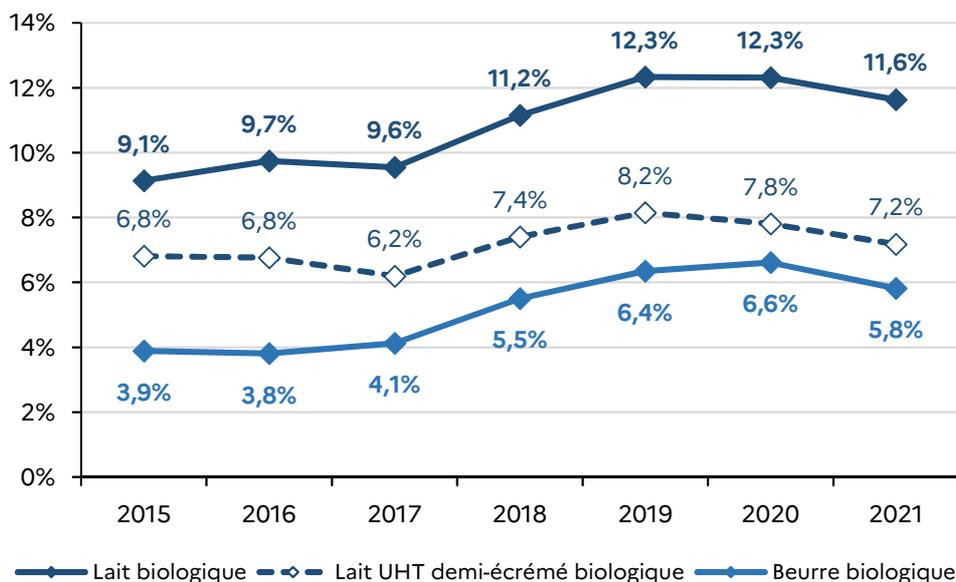
### 6.1. Représentativité des produits suivis

Le choix de travail de l'Observatoire s'est porté sur le produit laitier biologique le plus consommé en France : le lait conditionné UHT demi-écrémé. Compte tenu de la construction du modèle, le beurre est également considéré comme un produit fini valorisé en biologique et vendu aux consommateurs.

La part du lait conditionné biologique (toutes gammes confondues : entier, demi-écrémé, écrémé) dans les **achats** totaux de lait conditionné dans les circuits GMS (hyper et supermarchés), en valeur, est passée de 9 % en 2015 à 12 % en 2019 (Graphique 131). Cependant, depuis 2020, cette part est en repli. Pour le beurre, le pic a été atteint plus tardivement, en 2020, à 7 %. Mais cette part du beurre biologique s'est également repliée depuis.

Graphique 131

Part des produits biologiques dans le total des dépenses de leur famille hyper et supermarchés

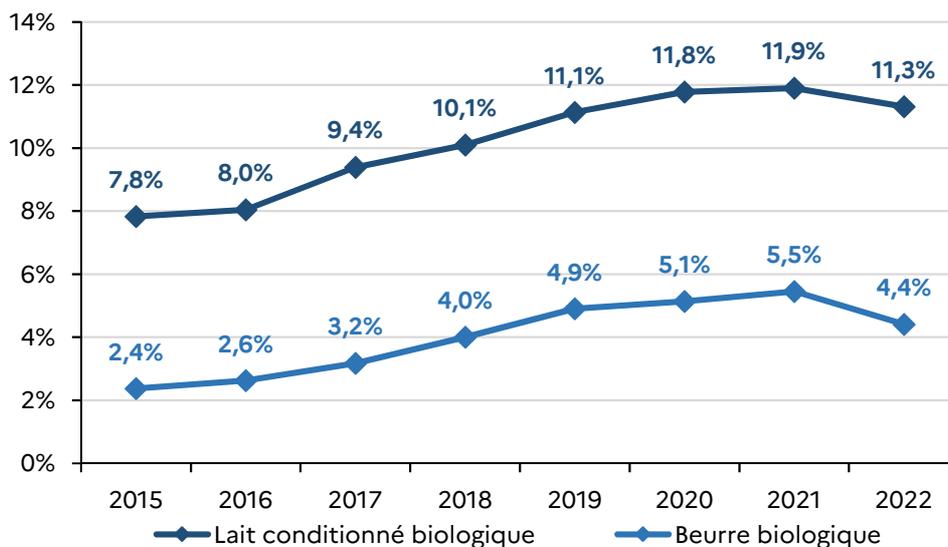


Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Les données de **fabrications** disponibles (qu'il s'agisse de l'Enquête annuelle laitière SSP ou l'Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer) ne permettent pas de suivre spécifiquement le lait biologique UHT demi-écrémé mais uniquement l'ensemble des volumes de lait biologique conditionné. En matière sèche utile, le lait biologique représentait en 2022, 11 % du lait conditionné total fabriqué en France (Graphique 132 Graphique 109), une part en recul, pour la première fois en 7 ans. De même, la part des fabrications de beurre biologique dans les fabrications totales de beurre s'est également repliée, pour s'établir à 4 %.

Graphique 132

**Part des produits biologiques dans le total des fabrications de leur famille, calculée en MSU**

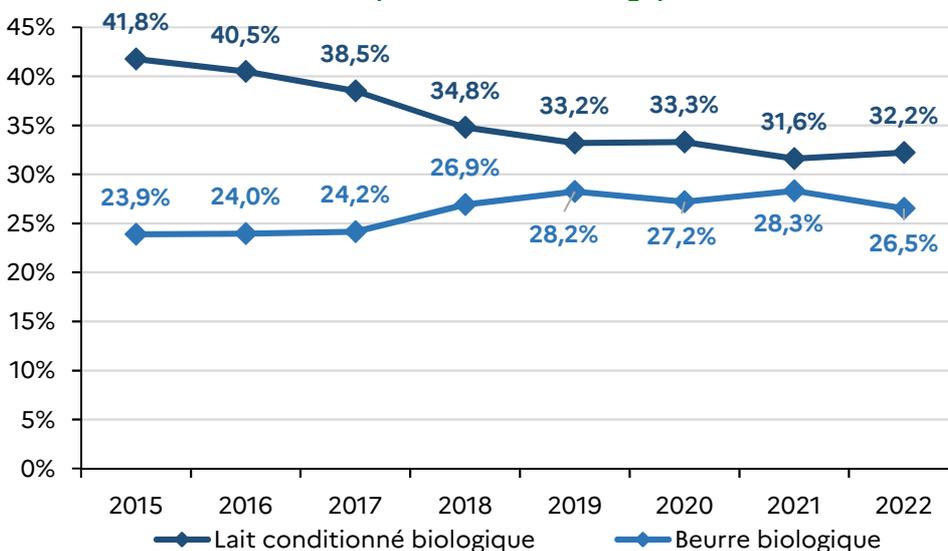


Source : FranceAgriMer d'après Enquête annuelle laitière du SSP

Dans le total des fabrications de produits laitiers biologiques finis, le lait conditionné représente 32 % des volumes en MSU et le beurre 27 % en 2022 (Graphique 133).

Graphique 133

**Part du lait conditionné et du beurre dans le total des fabrications de produits laitiers biologiques finis, calculée en MSU**



Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer

## 6.2. Prix et indicateurs de marge brute du lait UHT demi-écrémé biologique

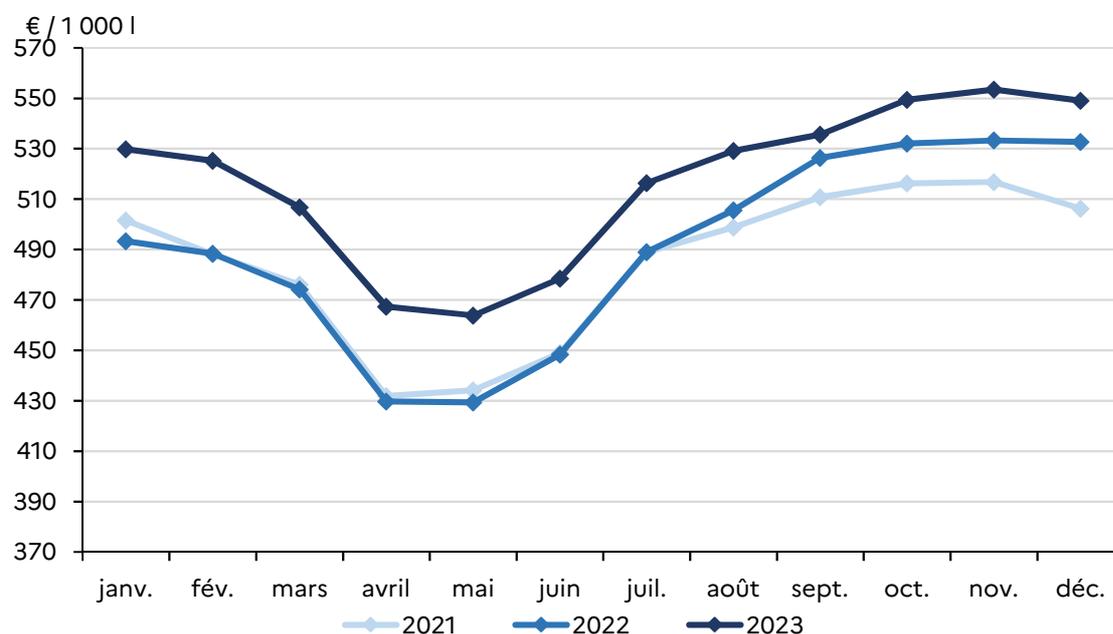
En cours depuis 2021, le déséquilibre entre l'offre et la demande était toujours présent en 2023. La réduction de la collecte a cependant probablement permis au niveau de déclassement de se maintenir entre 35 et 40 % d'après le CNIEL.

En parallèle, le prix du lait s'est établi à 514 €/1 000 l, soit une progression de 6 % par rapport à 2022.

Du côté de la demande, 2023 a été marqué par de nouveaux forts reculs des quantités achetées par les ménages. En parallèle, les hausses de prix ont été moins fortes que sur les produits conventionnels.

Graphique 134

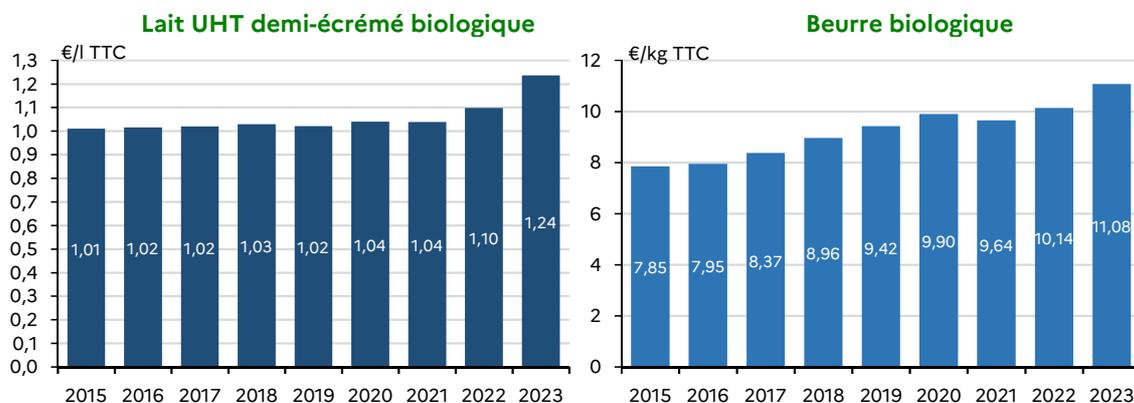
### Évolution du prix réel du lait biologique payé au producteur en France (toutes primes comprises, toutes qualités confondues)



Source : FranceAgriMer d'après Enquête mensuelle laitière SSP-FranceAgriMer

Graphique 135

### Évolution des prix de vente du lait conditionné biologique et du beurre biologique (hyper et supermarchés)



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Autre élément notable de l'année 2023, la forte chute des prix des produits industriels (décrite dans la section 5 du rapport sur les produits laitiers) **a fortement réduit la valorisation du lait déclassé dans le modèle.**

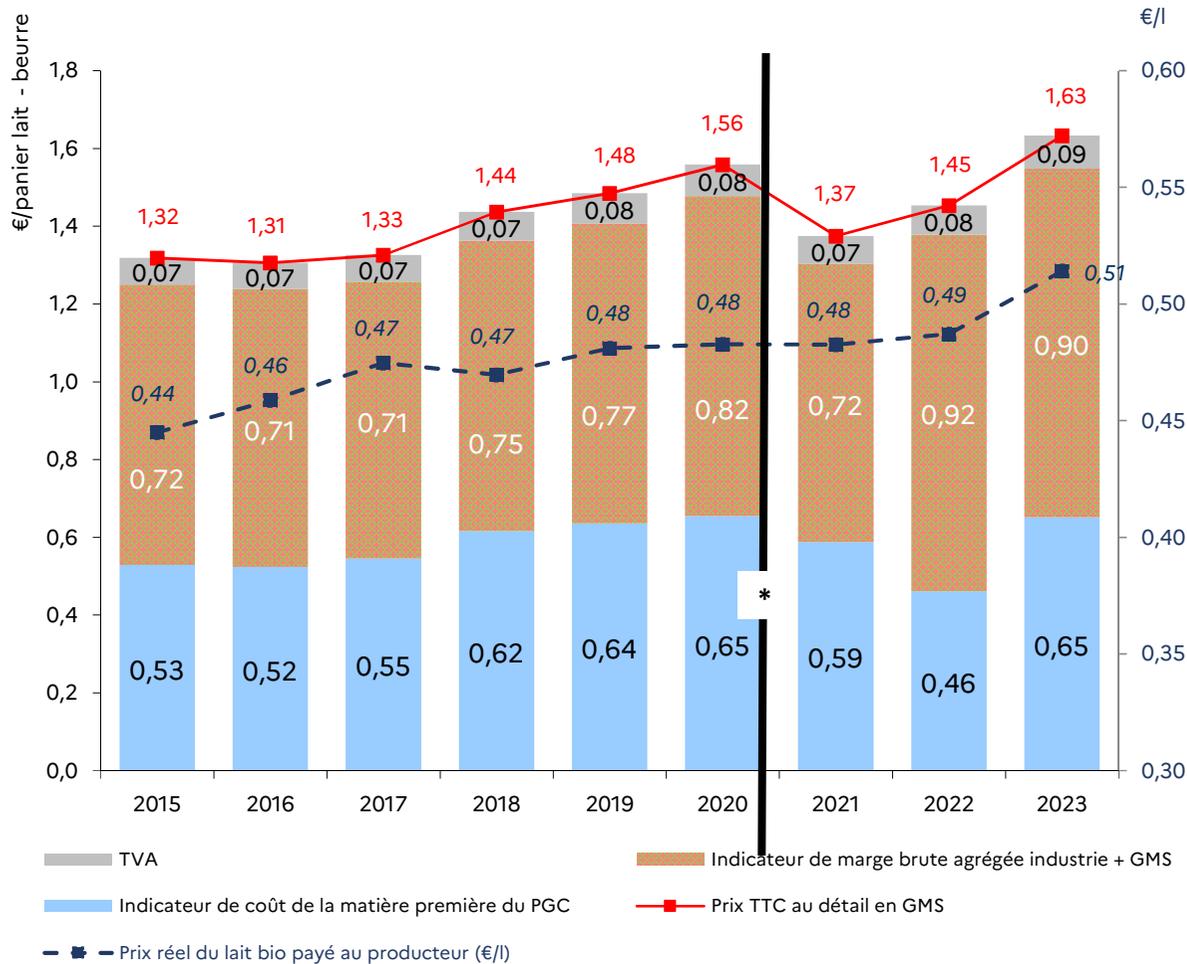
**Note préalable :**

Dans ce rapport est étudié le lait UHT demi-écrémé biologique et la fraction du beurre biologique qui découle du processus de fabrication. Le modèle retenu ne porte donc que sur une petite partie de la valorisation globale du lait biologique produit en France, puisque le mix-produit comprend également d'autres produits laitiers (cf. 1. Graphique 128).

Depuis 2021, il a été choisi de considérer que le beurre issu de la MG du lait déclassé n'était plus valorisé en tant que beurre PGC, mais comme un produit industriel, suite à l'augmentation du déclassement, qui désormais ne touche plus uniquement la MP. Ainsi, si dans la décomposition du prix au détail (Graphique 136) la part du beurre a diminué entre 2020 et 2021, **cette évolution n'est pas entièrement attribuable à la baisse du prix du beurre au détail, mais aussi à la moindre quantité de beurre PGC dans le panier suivi** (cf. partie 5.1 de cette section et l'explication du changement méthodologique opéré concernant l'estimation du déclassement).

Graphique 136

**Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du panier lait demi-écrémé UHT biologique-beurre biologique en matière première et indicateurs de marge brute de l'industrie et de la distribution**



**Points d'attention :**

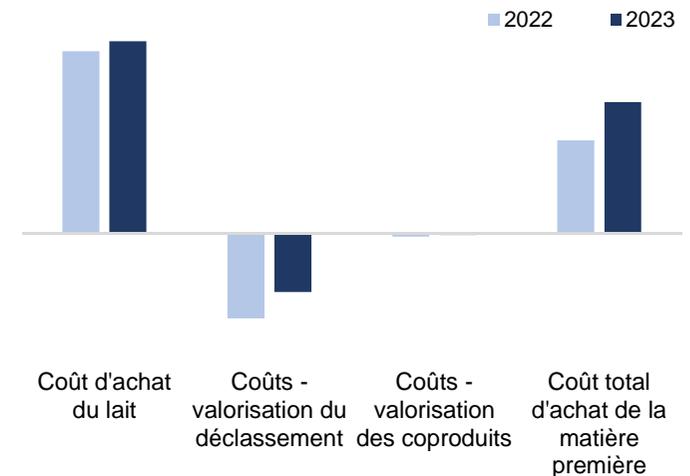
- Changement de méthodologie entre 2020 et 2021. Le déclassement ne se fait plus que sur la matière protéique, mais devient global,
- Pas de prix sortie industrie : marge brute aval agrégée industrie et GMS.

**Lecture, en 2023 :**

- + 12 % prix au détail
- 2 % industrie-GMS
- + 41 % coût d'achat de la matière première

**Hausse du coût de la matière première :**

- Composantes de l'évolution du coût en matière première du PGC en valeur absolue entre 2022 et 2023 :

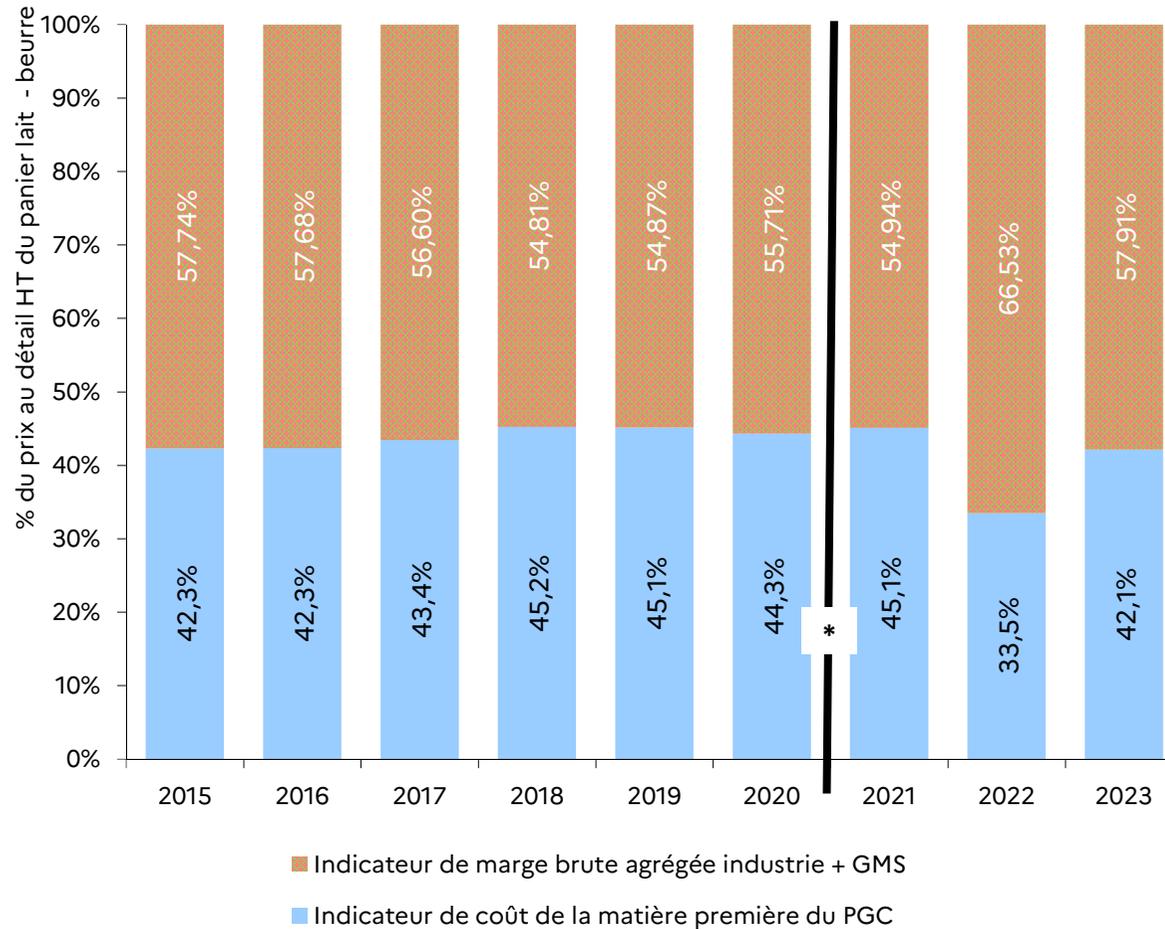


(\*) Rupture de méthode détaillée partie 5.1 de cette section

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

Graphique 137

**Composition en pourcentage du prix moyen annuel au détail en GMS hors TVA du panier lait demi-écrémé UHT biologique - beurre biologique en matière première et indicateurs de marge brute de l'industrie et de la distribution**



**Points d'attention :**

- Changement de méthodologie entre 2020 et 2021. Le déclassement ne fait plus que sur la matière protéique, mais devient global,
- Pas de prix sortie industrie : marge brute aval agrégée industrie et GMS

**Lecture :**

- La part du coût de la matière première est supérieure à celle du panier laitier conventionnel, du fait :
  - du prix au producteur nettement supérieur jusqu'en 2021,
  - de l'écart de composition entre les deux paniers,
- La diminution en 2022 est liée à l'augmentation de la valorisation du lait déclassé en coproduits.

(\*) Rupture de méthode détaillée partie 5.1 de cette section

Source : OFPM d'après FranceAgriMer d'après SSP, Kantar Worldpanel et enquêtes FranceAgriMer

## **7. COMPTE DE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES D'ÉLEVAGE BOVIN LAITIER, SOLDE DISPONIBLE ET COÛT DE PRODUCTION DU LAIT DE VACHE EN ÉLEVAGE**

### **7.1. Compte de résultat des exploitations d'élevage spécialisées bovin laitier**

Les données issues du Rica (Réseau d'information comptable agricole) sont utilisées pour cette analyse. Pour la période 2010-2022, les exploitations issues de l'Otex (Orientation technico-économiques) « bovins lait »<sup>7</sup> pour lesquelles la production brute standard (PBS) vache laitière représente plus de 80 % de la PBS totale ont été sélectionnées. Un échantillon de 311 à 448 exploitations d'élevage spécialisées bovin laitier a ainsi été constitué. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 16 649 à 21 304 exploitations spécialisées. En 2022, l'échantillon de 381 exploitations représentait 16 852 exploitations soit 49 % des exploitations de l'Otex « bovins lait ». Dans ces exploitations, la production de lait de vache constitue plus de 83 % de la production de l'exercice nette des achats d'animaux.

En 2022, l'ensemble des produits (lait de vache, les autres produits et subventions) ont augmenté de 29 % par rapport à 2021. Au cours de cette période, les charges courantes ont augmenté de 24 %. Ainsi, le résultat courant avant impôt a connu une hausse de 45 % en 2022.

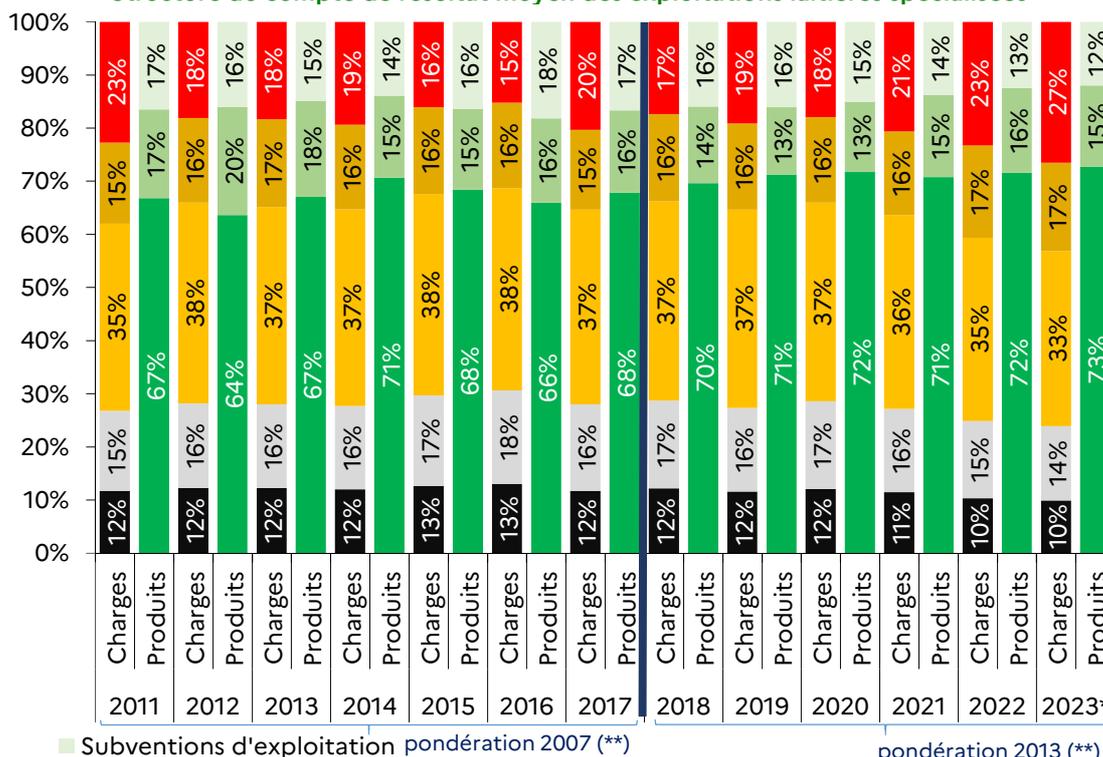
Les résultats 2023 sont simulés. L'IPPAP lait de vache 2023 (Insee) est appliqué au « produit brut lait de vache » 2022 pour calculer leur valeur en 2023. L'IPAMPA lait de vache (Idèle) est utilisé pour simuler le prix de l'aliment du bétail d'une part et des biens et services de consommation intermédiaire d'autre part. Cette méthode ne tient donc pas compte des adaptations des exploitations. Les autres charges et produits sont maintenus au niveau de 2022. En 2023, la recette lait augmente de 6 %. Le coût de l'aliment reste quasi stable (- 0,3 %) tout comme les autres biens et services de consommation (- 0,7 %). Ainsi, le résultat courant avant impôt augmente de 19 %.

---

<sup>7</sup> Les exploitations productrices de lait sont incluses dans cette Otex si leur PBS bovin lait est supérieure à deux tiers de la PBS. En 2020, 862 exploitations commercialisant du lait sont incluses dans cet Otex. 567 autres ne le sont pas et proviennent des Otex « polyculture-polyélevage » et « bovins mixte (lait et viande) ». Elles ne sont donc pas prises en compte dans cette analyse.

Graphique 138

## Structure du compte de résultat moyen des exploitations laitières spécialisées



■ Subventions d'exploitation pondération 2007 (\*\*)

■ pondération 2013 (\*\*)

■ Autres produits

■ Lait de vache

■ Résultat courant avant impôt

■ Aliments du bétail achetés

■ Charges externes et autres approvisionnements

■ Amortissements

■ Fermages, charges financières, impôts et taxes, assurances et frais de personnel salarié

(\*) simulé à partir des indices Insee-Idele

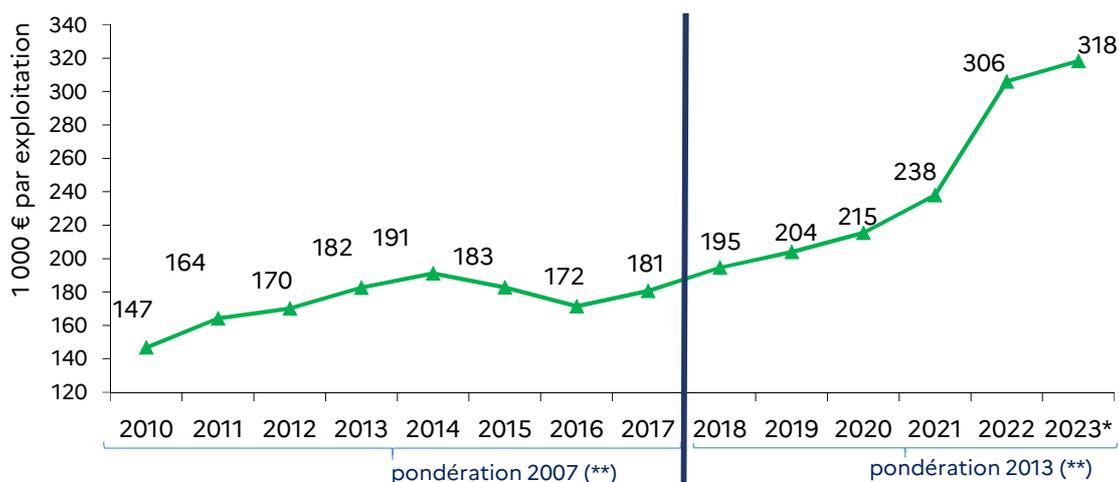
(\*\*) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

Source : OFPM, d'après Rica (SSP) et indices Insee-Idele pour simulation 2023

Le résultat courant sert notamment à la rémunération du chef d'exploitation et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales. Ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le Graphique 138 (cf. point 2.4. Chapitre 1. Méthode générale).

Graphique 139

**Montant moyen des produits courants par exploitation laitière spécialisée**



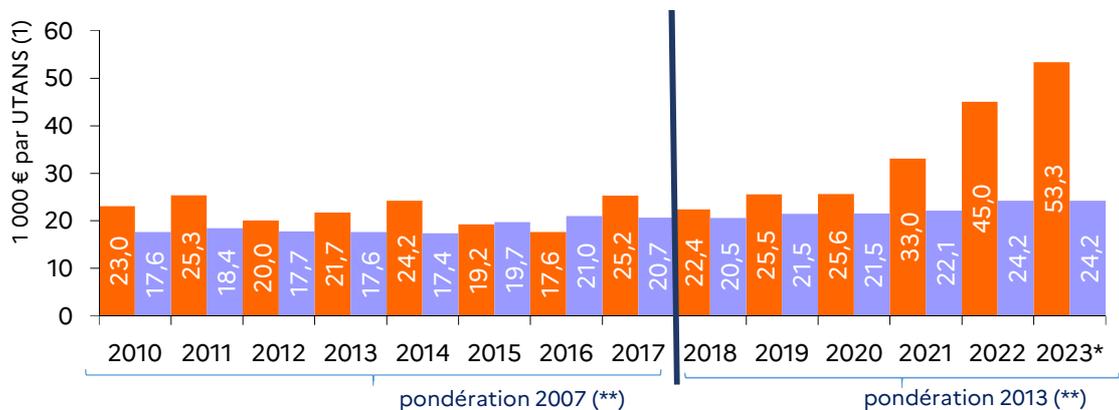
(\*) simulé à partir des indices Insee-Idele

(\*\*) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

Source : OFPM, d'après Rica (SSP) et indices Insee-Idele pour simulation 2023

Graphique 140

**Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations laitières spécialisées**



■ Résultat courant avant impôt par UTANS (1) ■ Subventions d'exploitation par UTANS (1)  
(1) unité de travail annuel non salarié

(\*) simulé à partir des indices Insee-Idele

(\*\*) L'échantillon Rica a connu un changement de pondération : les données à partir de 2018 sont en pondération 2013 ; celles de 2010-17 en pondération 2007. Ces évolutions ont pour but de mieux représenter la réalité des exploitations, bien que cela entraîne des ruptures historiques, impactant les comparaisons.

Source : OFPM, d'après Rica (SSP) et indices Insee-Idele pour simulation 2023

## 7.2. Compte de résultat des exploitations d'élevage spécialisées bovin laitier biologique

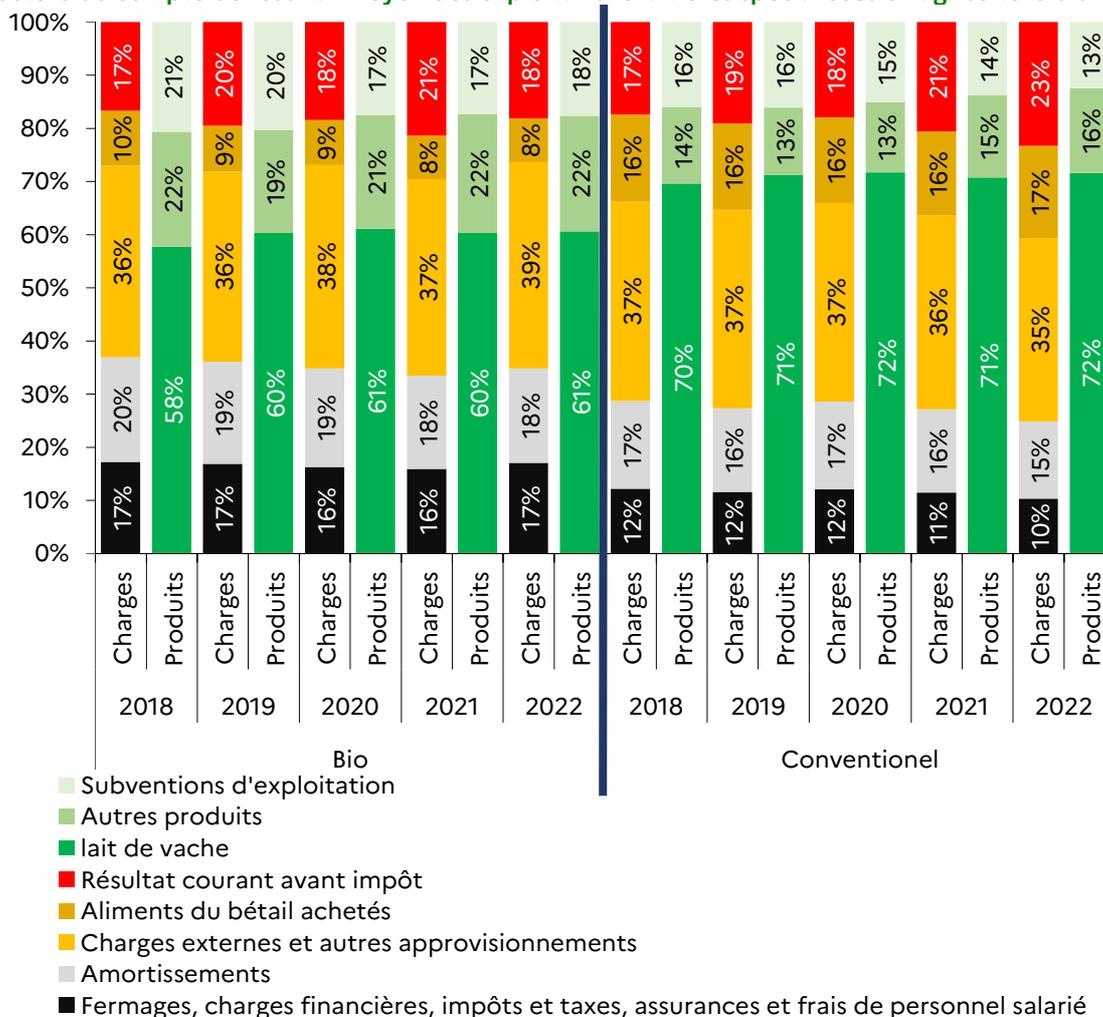
Les données issues du Rica (Réseau d'information comptable agricole) sont utilisées pour cette analyse. Pour la période 2018-2022, les exploitations sont issues de l'Otex (Orientation technico-économiques) « bovins lait, production totalement en agriculture biologique ». Un échantillon de 64 à 77 exploitations d'élevage spécialisées bovin laitier a ainsi été constitué. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 3 339 à 4 137 exploitations spécialisées. En 2022, l'échantillon de 77 exploitations représentait 3 448 exploitations, en baisse de 17 % par rapport à 2021. Dans ces exploitations, la production de lait de vache constitue plus de 75 % de la production de l'exercice nette des achats d'animaux.

En 2022, le produit lait de vache bio et les subventions ont respectivement augmenté de 2 % et 4 % par rapport à 2021, alors que les autres produits restent quasi stables (-0,9 %). Au cours de cette période, les charges courantes ont également augmenté de 6 %. Ainsi, le résultat courant avant impôt est en baisse de 14 % en 2022.

En 2022, l'ensemble des produits moyens des exploitations en agriculture biologique sont inférieures à celle des exploitations conventionnelles pour la première fois sur la période observée.

Graphique 141

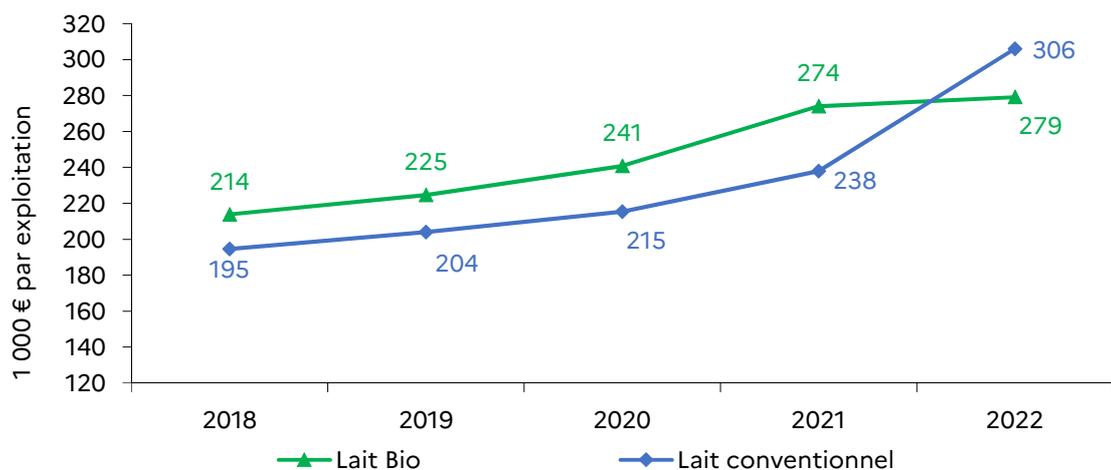
### Structure du compte de résultat moyen des exploitations laitières spécialisées en agriculture biologique



Source : OFPM, d'après Rica (SSP)

Graphique 142

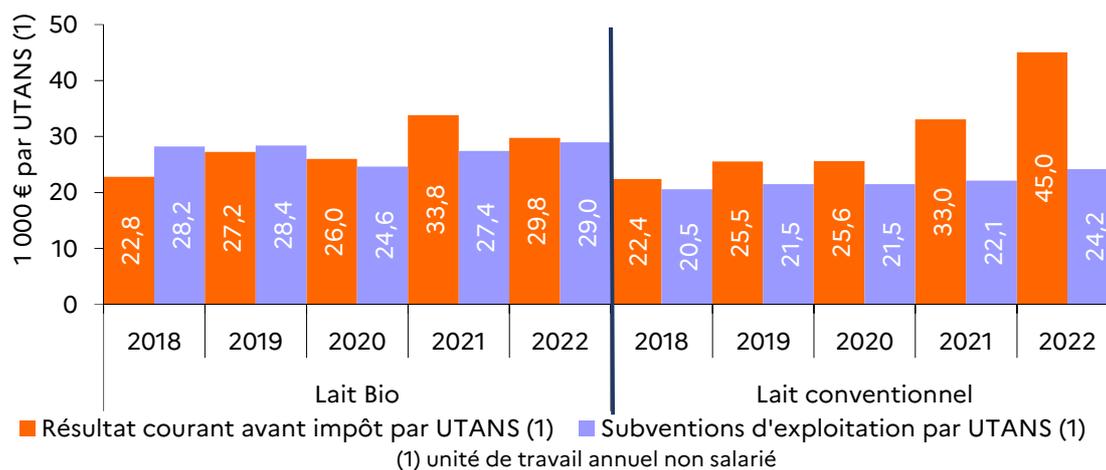
**Montant moyen des produits courants par exploitation laitière spécialisée en agriculture biologique**



Source : OFPM, d'après Rica (SSP)

Graphique 143

**Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations laitières spécialisées en agriculture biologique**



Source : OFPM, d'après Rica (SSP)

Le résultat courant sert notamment à la rémunération du chef d'exploitation et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales. Ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le Graphique 138 (cf. point 2.3. Chapitre 1. Méthode générale).

### 7.3. Solde disponible et coût de production du lait de vache par système de production laitière

#### 7.3.1. Solde disponible du lait de vache par système de production laitière

Suite à la demande du Comité de Pilotage de présenter des résultats issus des coûts de production élaborés par les instituts techniques agricoles comparables entre filières pour la rémunération possible des exploitants, l'Observatoire a mis en place un groupe de travail spécifique à cette question. Il s'est réuni à trois reprises depuis décembre 2022.

Il est ressorti de ces travaux le fait de présenter des résultats sans charges supplétives<sup>8</sup>, sous forme de solde disponible comptable. Ce solde disponible sert notamment à la rémunération de l'exploitant et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales.

Cette estimation, pour la campagne 2023, exprimés en euros pour 1 000 litres de lait, est réalisée par l'Observatoire à partir d'informations techniques et comptables recueillies par les Chambres d'Agriculture dans le cadre du dispositif Inosys - Réseaux d'élevage fournies par l'Institut de l'élevage (Idele). Ces exploitations font l'objet d'un suivi annuel de leur fonctionnement et de leurs résultats techniques, économiques et environnementaux. **Leurs résultats économiques suivent les mêmes tendances d'évolution que l'ensemble des exploitations de leur secteur, même si pour des raisons de dimension et d'efficacité, ces résultats sont généralement supérieurs à la moyenne.**

Trois systèmes d'exploitation sont étudiés :

- **« Bovins lait de plaine »** : les exploitations de cet échantillon relèvent de l'orientation technico-économique bovins lait (Otex 41) qui sont situées en zone de plaine. Seules les exploitations conventionnelles (non certifiées en agriculture biologique) et n'ayant ni atelier viande, ni production hors-sol sont retenues. L'échantillon varie de 78 à 99 exploitations sur la période observée ;
- **« Bovins lait de plaine biologique »** : les exploitations de cet échantillon relèvent de l'orientation technico-économique bovins lait (Otex 41) qui sont situées en zone de plaine. Seules les exploitations en agriculture biologique (conversion terminée) et n'ayant ni atelier viande, ni production hors-sol sont retenues. L'échantillon varie de 40 à 52 exploitations sur la période observée ;
- **« Bovins lait de montagne »** : les exploitations de cet échantillon relèvent de l'Otex 41 et sont situées en zone de montagne (hors Est). Seules les exploitations conventionnelles sont retenues. Les exploitations laitières de montagne de l'Est (Franche-Comté et Savoie) ont des valorisations du lait très différentes entre elles et différentes de celles du Massif central (à moindre valorisation de leurs AOP). C'est pourquoi elles n'ont pas été retenues dans l'échantillon. L'échantillon varie de 55 à 65 exploitations sur la période observée.

Le coût des aliments intra consommés (issus des cultures de l'exploitation) est calculé sur la base des coûts culturaux (de même pour les fourrages) et non sur celle du prix de marché des céréales vendues.

Le prix du lait présenté sur les graphiques, pour chacun des deux systèmes, est le prix réel, toutes primes confondues.

---

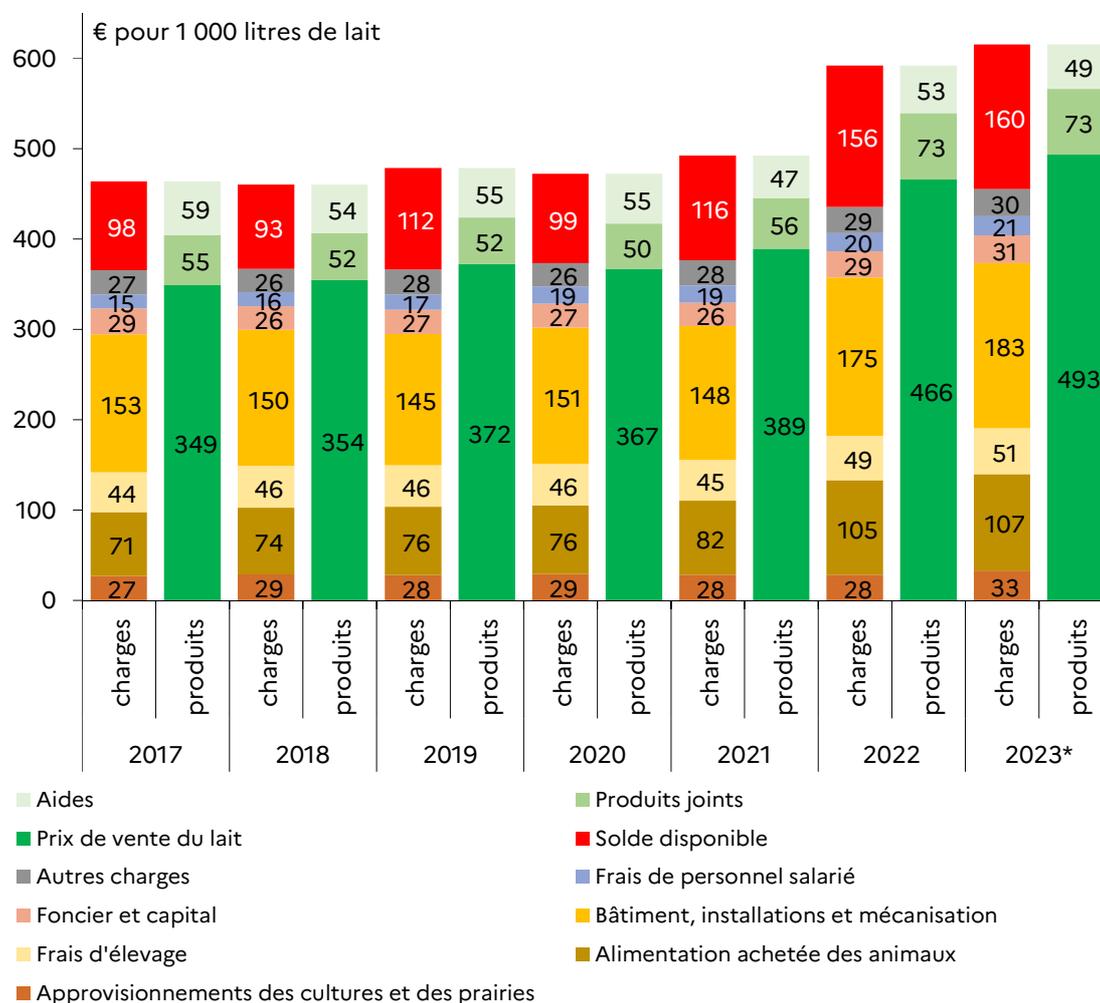
<sup>8</sup> Les charges dites « supplétives » ou « forfaitaires » sont des rémunérations théoriques du travail, du foncier et du capital de l'exploitant, évaluées à hauteur d'un standard prédéfini en référence à la rémunération à laquelle ces facteurs pourraient prétendre sur le marché du travail salarié, le marché de la location des terres agricoles (fermages) et sur le marché des capitaux.

En 2022, l'ensemble des charges augmente (+ 16 %) pour le système « lait de plaine » sous l'effet des hausses de prix des matières premières, de l'énergie et des charges exceptionnelles liées à la sécheresse (achats de fourrages). La variation de l'IPAMPA lait de vache entre 2021 et 2022 atteint un niveau record sur la dernière décennie (+ 19 %). L'ensemble des produits augmente également (+ 20 %). En 2022, le prix de lait augmente de 77 €/1 000 litres de lait. Les produits joints augmentent également sous l'effet des hausses de la cotation des vaches de réforme et des veaux nourrissons. Quant à elles, les aides augmentent du fait des aides exceptionnelles liées à la sécheresse et au conflit en Ukraine. Au final, le solde disponible augmente de 40 €/1 000 litres de lait (+ 35 %).

En 2023, les charges totales continuent d'augmenter (+ 5 %) bien que l'IPAMPA se stabilise (+ 0,6 %). Les postes travaux pour tiers, fermage et main d'œuvre (+ 6 % du SMIC) augmentent. Les produits augmentent également du fait de la hausse du prix du lait (+ 6 %). Les produits joints se stabilisent et les aides diminuent légèrement en raison de la fin des aides exceptionnelles et à la baisse des aides PAC. Au final, le solde disponible pour le « lait de plaine » progresse de 4 €/1 000 litres de lait (+ 2 %).

Graphique 144

Solde disponible du système lait de vache de plaine de 2017 à 2023\*



(\*) estimation

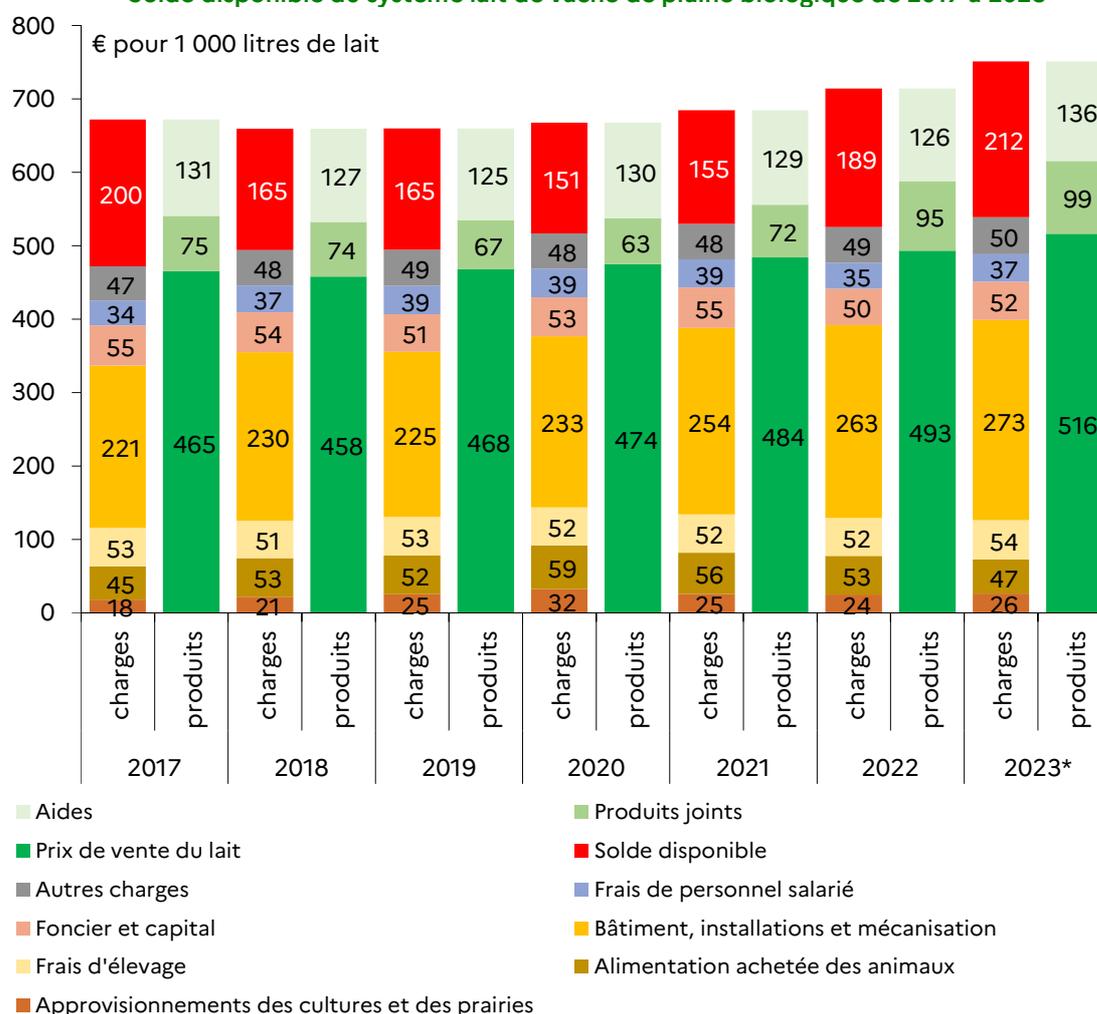
Source : OFPM d'après Inosys – Réseau d'élevage

En 2022, pour le système « **bovins lait de plaine biologique** », l'ensemble des charges restent quasi stables (- 1 %), malgré une hausse des coûts de l'énergie, et notamment des carburants. L'ensemble des produits augmente également grâce aux hausses du prix du lait bio (+ 2 %) et des produits joints (+ 32 %), qui profitent de la hausse des cours de la vache de réforme. Au final, le solde disponible augmente de 34 €/1000 litres par rapport à 2021.

En 2023, l'ensemble des charges augmente de 3 %. Seul le poste aliments achetés pour animaux diminue. Les autres charges augmentent, notamment le poste bâtiments, installation et mécanisation (+ 9 €/1 000 litres). L'ensemble des produits augmente également, le prix du lait biologique s'appréciant de 23 €/1 000 litres. Les produits joints continuent de progresser bien que plus modérément qu'en 2022 (+ 5 %). Enfin, les aides augmenteraient également du fait des premiers versements de la PAC, plus favorable aux exploitations biologiques. Au final, le solde disponible continue d'augmenter dépassant les 200 €/1 000 litre de lait en 2023. C'est son niveau le plus élevé sur la période étudiée.

Graphique 145

**Solde disponible du système lait de vache de plaine biologique de 2017 à 2023\***



(\* estimation)

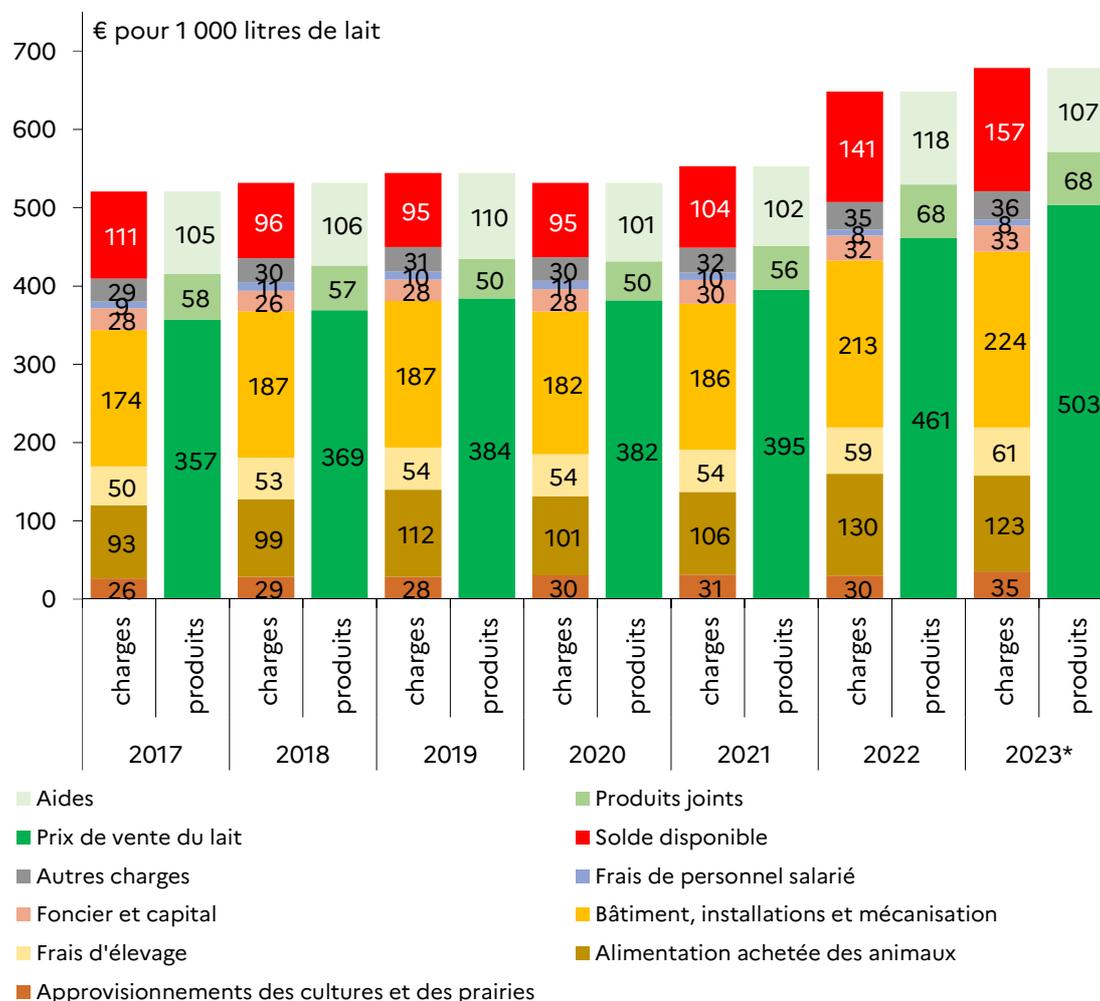
Source : OFPM d'après Inosys – Réseau d'élevage

En 2022, l'ensemble des charges augmente de 13 % pour le système « **lait de montagne** » sous l'effet des hausses de prix des matières premières, de l'énergie et des charges exceptionnelles liées à la sécheresse (achats de fourrages). La variation de l'IPAMPA lait de vache entre 2021 et 2022 atteint un niveau record sur la dernière décennie (+ 19 %). L'ensemble des produits augmente également de 17 %. En 2022, le prix de lait augmente de 66 €/1 000 litres de lait. Les produits joints augmentent également (+ 13 €/1 000 litres) sous l'effet des hausses de la cotation des vaches de réforme et des veaux nourrissons. Quant à elles, les aides augmentent du fait des aides exceptionnelles liées à la sécheresse et au conflit en Ukraine. Au final, le solde disponible augmente de 37 €/1 000 litres de lait (+ 35 %).

En 2023, les charges totales continuent d'augmenter (+ 3 %) bien que l'IPAMPA se stabilise (+ 1 %). Les postes travaux pour tiers, fermage et main d'œuvre (+ 6 % du SMIC) augmentent. Les produits augmentent également du fait de la hausse du prix du lait (+ 9 %). Les produits joints se stabilisent et les aides diminuent légèrement en raison de la fin des aides exceptionnelles et à la baisse des aides PAC. Au final, le solde disponible pour le « **lait de montagne** » continue de progresser de 16 €/1 000 litres de lait (+ 12 %).

Graphique 146

**Solde disponible du système lait de vache de montagne de 2017 à 2023\***



(\* estimation)

Source : OFPM d'après Inosys – Réseau d'élevage

### 7.3.1. Coût de production du lait de vache par système de production laitière

En complément de l'approche en solde disponible, l'Observatoire présente les indicateurs de coûts de production tels que définis par les interprofessions<sup>9</sup>.

**La finalité de ces indicateurs de coûts de production est différente**, ayant vocation à servir de référence pour la contractualisation au sein des filières. Aussi, ces indicateurs de coûts de production adoptent des conventions de calcul et méthodes propres à chaque filière et qui ne peuvent être comparées entre elles. Ces calculs intègrent notamment des charges supplétives qui ne sont pas issues de la comptabilité des exploitations mais sont des conventions validées interprofessionnellement et destinées à intégrer, dans l'ensemble des coûts qui doivent être rémunérés par les produits de l'exploitation, en plus de ces charges mesurées comptablement, un certain niveau de rémunération des facteurs de production apportés par les agriculteurs, à commencer par le travail. À titre d'illustration de ces différences dans les conventions retenues par filières : le travail des exploitants est rémunéré à hauteur de 2 SMIC en élevage de ruminants contre 1,3 SMIC en grandes cultures.

Cette estimation, pour la campagne 2023, exprimée en euros pour 1 000 litres de lait, est réalisée par l'Institut de l'élevage à partir d'informations techniques et comptables recueillies par les Chambres d'Agriculture dans le cadre du dispositif Inosys - Réseaux d'élevage fournies par l'Institut de l'élevage (Idele).

Cette approche en coût de production, contrairement à l'approche comptable du Rica, prend en compte une rémunération forfaitaire des facteurs de production fournis par l'exploitant :

- pour le travail à hauteur de 2 SMIC brut par unité de main-d'œuvre exploitant,
- pour les capitaux personnels, au taux d'intérêt du livret A,
- pour les terres en propriété, au taux de fermage moyen de l'exploitation.

La prise en compte de ces rémunérations forfaitaires des facteurs de production fournis par l'exploitant explique l'écart de résultat avec le solde disponible.

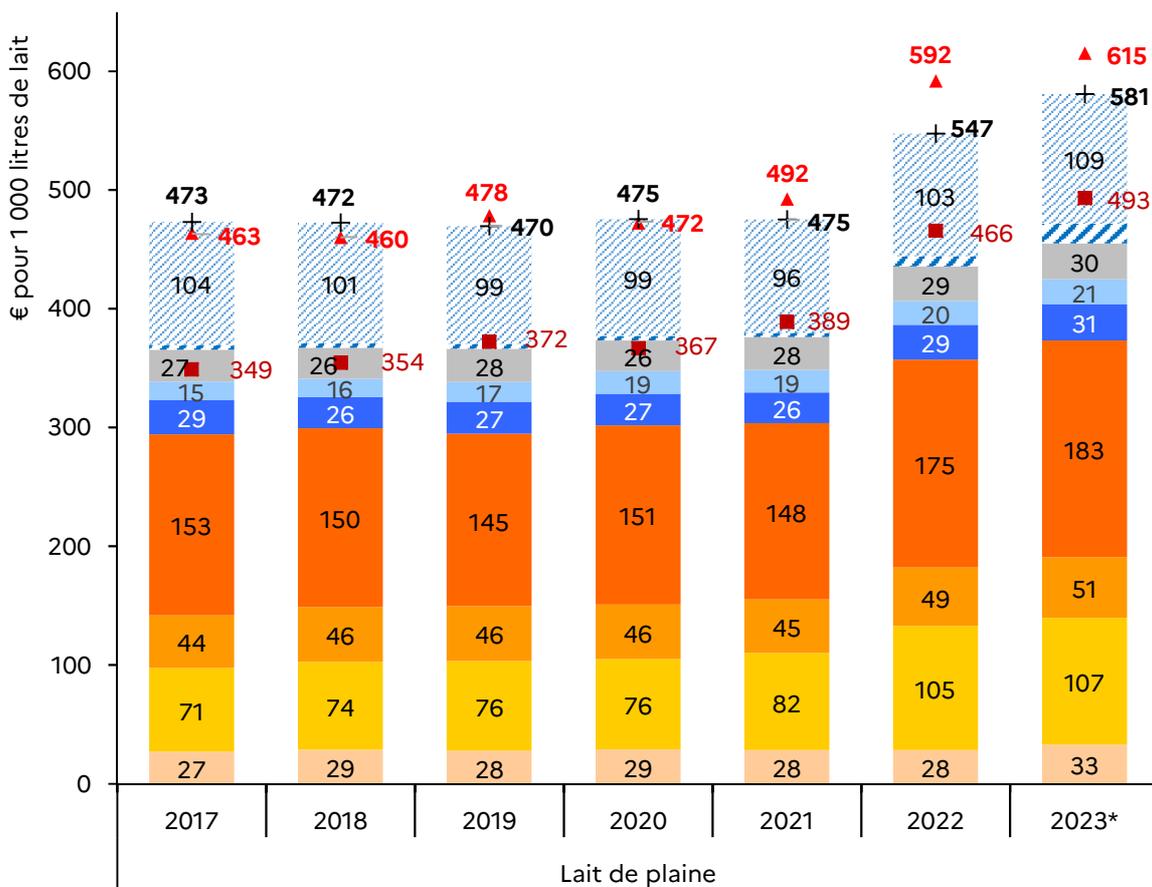
En 2023, les coûts de productions estimés augmentent quel que soit le système étudié, ce qui représente une hausse de 6 % pour le système « **lait de plaine conventionnel** », et de + 5 % pour les systèmes « **lait de plaine biologique** » et « **lait de montagne** ». Quant à eux, le total des produits augmentent dans les mêmes proportions pour les systèmes « **lait de plaine biologique** » et « **lait de montagne** » (+ 5 %) et de + 4 % pour les « **lait de plaine conventionnel** ».

---

<sup>9</sup> Cf. tableau sur le site de l'OFPM : <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/indicateurs-de-couts-de-production-agricole>

Graphique 147

Coût de production du système lait de vache de plaine de 2017 à 2023\*



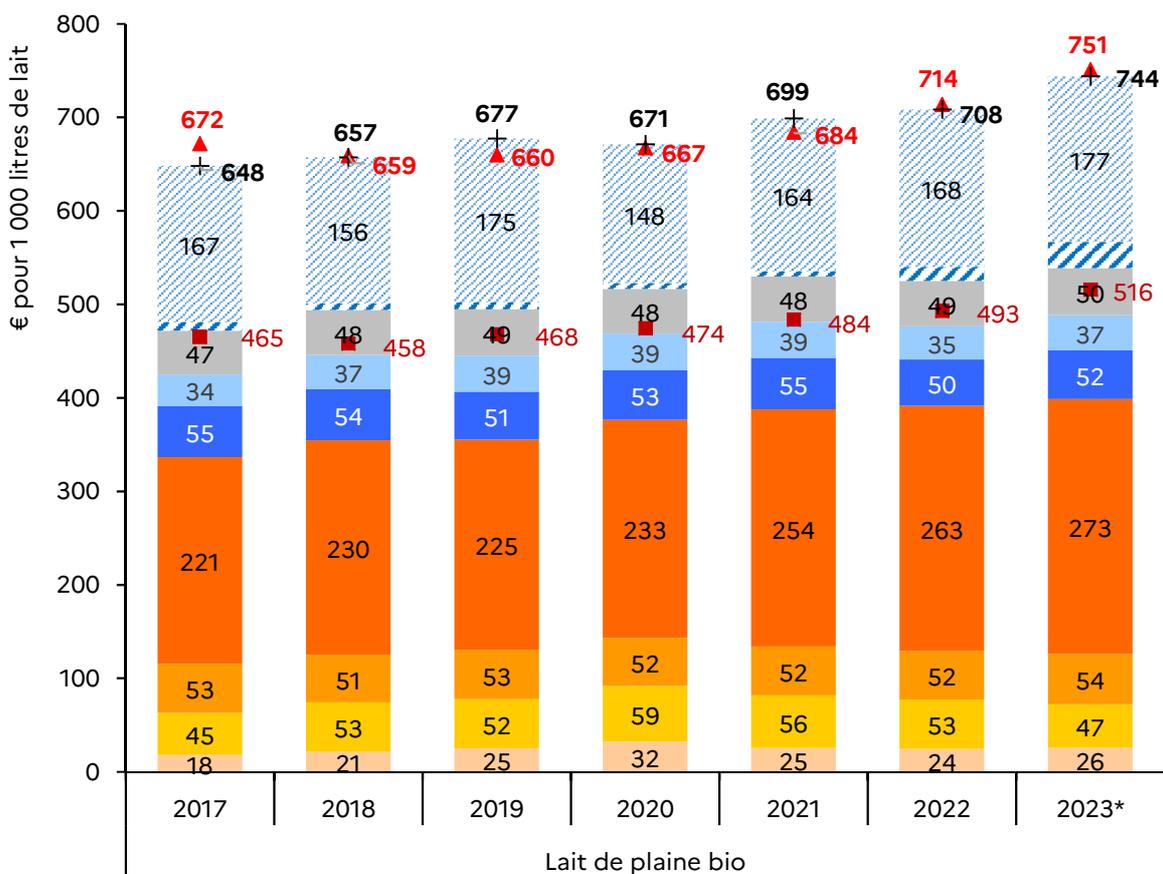
- ▨ Charges supplémentaires : travail (2 SMIC / UMO exploitant)
- ▨ Charges supplémentaires : capital et foncier
- Autres charges
- Frais de personnel salarié
- Foncier et capital
- Bâtiment, installations et mécanisation
- Frais d'élevage
- Alimentation achetée des animaux
- Approvisionnements des cultures et des prairies
- Prix de vente du lait
- ▲ Prix de vente du lait + produits joints + aides
- + Total coût de production

(\* estimation)

Source : Inosys – Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage

Graphique 148

**Coût de production du système lait de vache de plaine biologique de 2017 à 2023\***



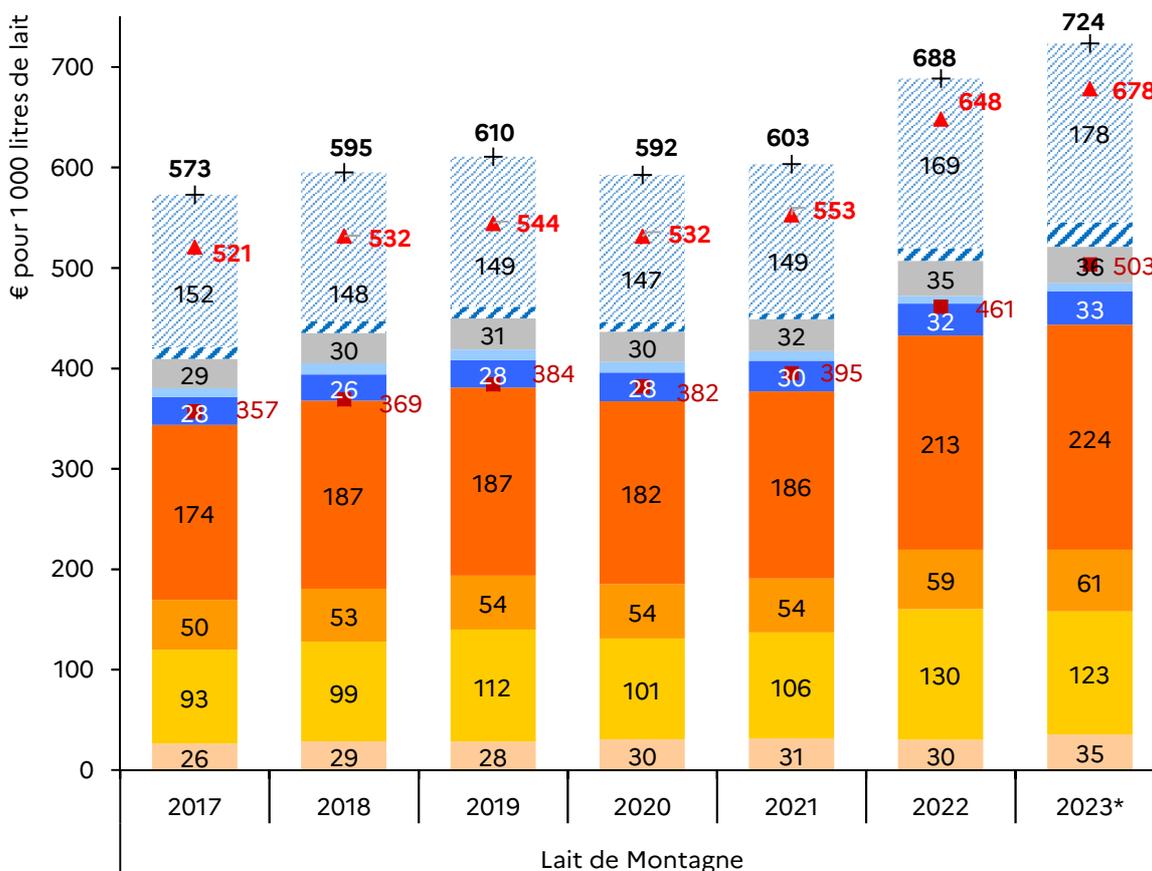
- ▨ Charges supplémentaires : travail (2 SMIC / UMO exploitant)
- ▨ Charges supplémentaires : capital et foncier
- Autres charges
- Frais de personnel salarié
- Foncier et capital
- Bâtiment, installations et mécanisation
- Frais d'élevage
- Alimentation achetée des animaux
- Approvisionnements des cultures et des prairies
- Prix de vente du lait
- ▲ Prix de vente du lait + produits joints + aides
- + Total coût de production

(\* estimation)

Source : Inosys – Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage

Graphique 149

**Coût de production du système lait de vache de montagne de 2017 à 2023\***



- ▨ Charges supplémentaires : travail (2 SMIC / UMO exploitant)
- ▧ Charges supplémentaires : capital et foncier
- Autres charges
- Frais de personnel salarié
- Foncier et capital
- Bâtiment, installations et mécanisation
- Frais d'élevage
- Alimentation achetée des animaux
- Approvisionnements des cultures et des prairies
- Prix de vente du lait
- ▲ Prix de vente du lait + produits joints + aides
- + Total coût de production

(\* estimation)

Source : Inosys – Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage

## 8. COMPTE DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DE LA FILIÈRE LAITIÈRE

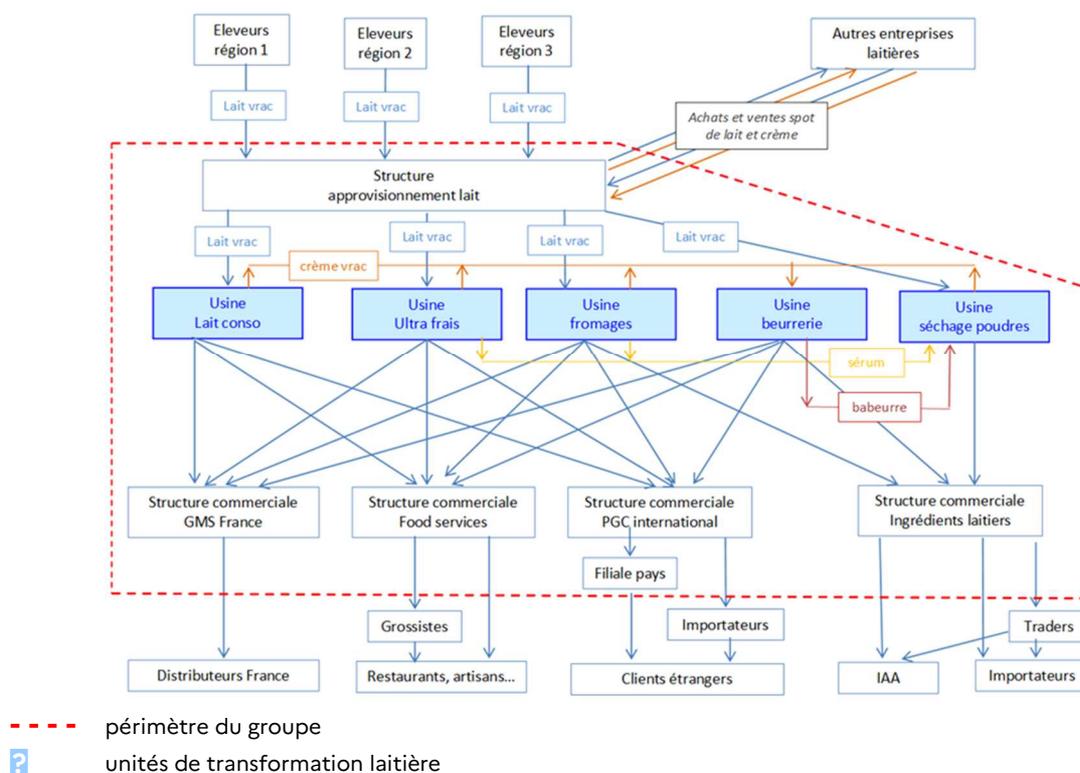
L'Observatoire présente les résultats des entreprises de transformation de l'industrie laitière sur la base des travaux de l'observatoire des industries agroalimentaires du Crédit Agricole, qui fournit des analyses comptables et financières par type d'entreprises laitières défini par la nature de leur production principale (fromages, lait de consommation, produits ultra-frais...). Les résultats sont présentés jusqu'à l'EBITDA.

### 8.1. Groupe, entreprises et établissements dans le secteur laitier

Le Schéma 22 représente de manière simplifiée les flux de matières premières laitières, de coproduits des fabrications et des produits finis à l'intérieur d'un groupe laitier type et vis-à-vis de l'extérieur de ce groupe.

Schéma 22

#### Schéma-type des flux de matières dans un groupe laitier



Source : ATLA, pour OFPM

Le résultat comptable d'une usine dépend des prix de cession interne des matières premières laitières, des prix de cession interne des produits finis et des prix de cession interne des coproduits (crème, sérum, babeurre) entre usines.

Ces prix de cession interne dépendent des conventions comptables définies dans le groupe et des règles comptables générales lorsque les unités industrielles sont des entreprises au sens d'unités légales.

Bien qu'en règle générale, les prix de cession interne soient définis en référence aux **prix de marché** du produit (s'ils existent) ou en référence à ses **coûts de production**, l'information sur les coûts de fabrication d'un type de produit laitier, donnée par les résultats comptables des entreprises de transformation spécialisées dans ce type de produit laitier, est dépendante des systèmes de prix internes appliqués par ces entreprises.

## 8.2. Comptes de résultat moyen des types d'entreprises de transformation laitière (Crédit Agricole)

Remarque importante :

Des modifications substantielles dans l'enquête É sane (Insee) et l'absence de résultats diffusés à un niveau fin de nomenclature en 2017 (pour les données 2015) ne permettent plus d'utiliser cette source. À leur place, sur avis du groupe de travail « Produits laitiers », les résultats de l'Observatoire financier des entreprises agroalimentaires du Crédit Agricole sont présentés dans ce rapport depuis son édition 2018.

L'Observatoire financier des entreprises agroalimentaires a pour but la présentation de données pour un échantillon d'entreprises le plus large possible, tendant à l'exhaustivité. L'analyse<sup>10</sup> est basée sur les données financières : comptes consolidés, comptes sociaux - liasses fiscales - des entreprises et des groupes dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros. Les activités internationales des entreprises et groupes sont prises en compte lorsqu'elles sont réalisées par une entreprise ou un groupe dont l'activité principale est en France. La distinction entre exportations et activités des filiales à l'étranger ne peut être faite.

Pour les besoins de cette analyse, les entreprises sont classées selon leur métier principal dans l'un des quatre groupe-types définis, bien que de nombreuses entreprises, et *a fortiori* de groupes, soient multi-activités dans le secteur de la transformation laitière. L'ensemble des entreprises et/ou groupes étudiés génère un chiffre d'affaires de 42,2 milliards d'euros.

Encadré 5

### EBITDA

« Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization »

« Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement »

Mode de calcul :

Chiffre d'affaires hors taxes – Achats et charges externes – Charges de personnel – Autres charges

Signification : il reflète la rentabilité de l'activité ; il est le solde entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation. Il « diffère du résultat d'exploitation dans la mesure où il ne prend pas en compte les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif ».

Source : Observatoire financier des entreprises agroalimentaires - Crédit Agricole S.A.

<sup>10</sup> Les données analysées sont issues des bilans n, jusqu'au 31 mars n+1.

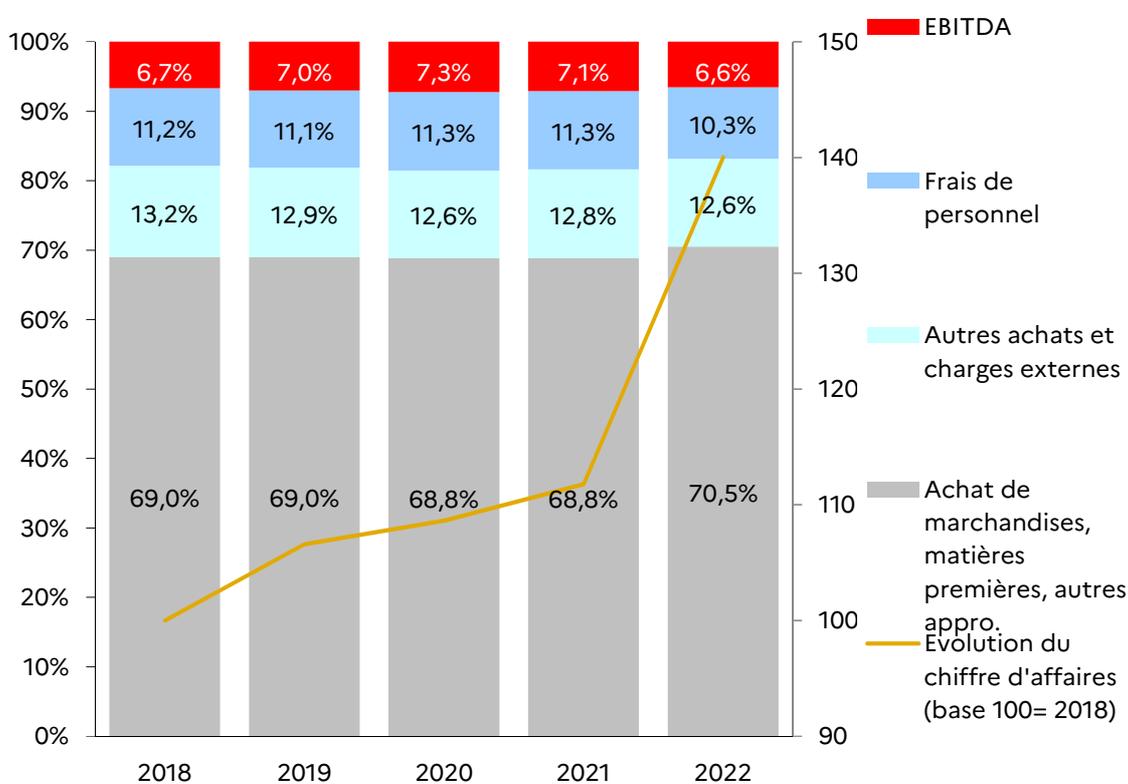
### 8.2.1. Structure des charges et EBITDA des entreprises laitières à dominante multi-produits

Les entreprises laitières multi-produits, productrices de plusieurs familles de produits sans qu'aucune ne prédomine, pèsent pour près de deux tiers du chiffre d'affaires de l'échantillon. En 2022, le chiffre d'affaires de cet échantillon progresse de 25 %. Cette hausse est principalement due à un effet prix en France, du fait de l'inflation et des développements à l'international des leaders. Une part importante des PGC est vendue par ces acteurs multi-produits. La revalorisation des prix a permis de compenser la baisse de volumes vendus.

La part des « achats de matière première » des entreprises et groupes multi-produits est en hausse en 2022 par rapport à 2021. La part des « autres achats et charges externes » diminue légèrement tout comme la part des « frais de personnel ». L'EBITDA diminue de 0,5 point par rapport à 2021.

Graphique 150

#### Structure des charges et EBITDA des entreprises laitières multi-produits



Source : Observatoire financier des entreprises agroalimentaires - Crédit Agricole

Les résultats sont présentés en pourcentage du chiffre d'affaires, avec également une courbe présentant l'évolution du chiffre d'affaires de l'échantillon en seconde ordonnée.

### 8.2.2. Structure des charges et EBITDA des entreprises laitières produisant majoritairement des PGC (ultra-frais, lait liquide,...)

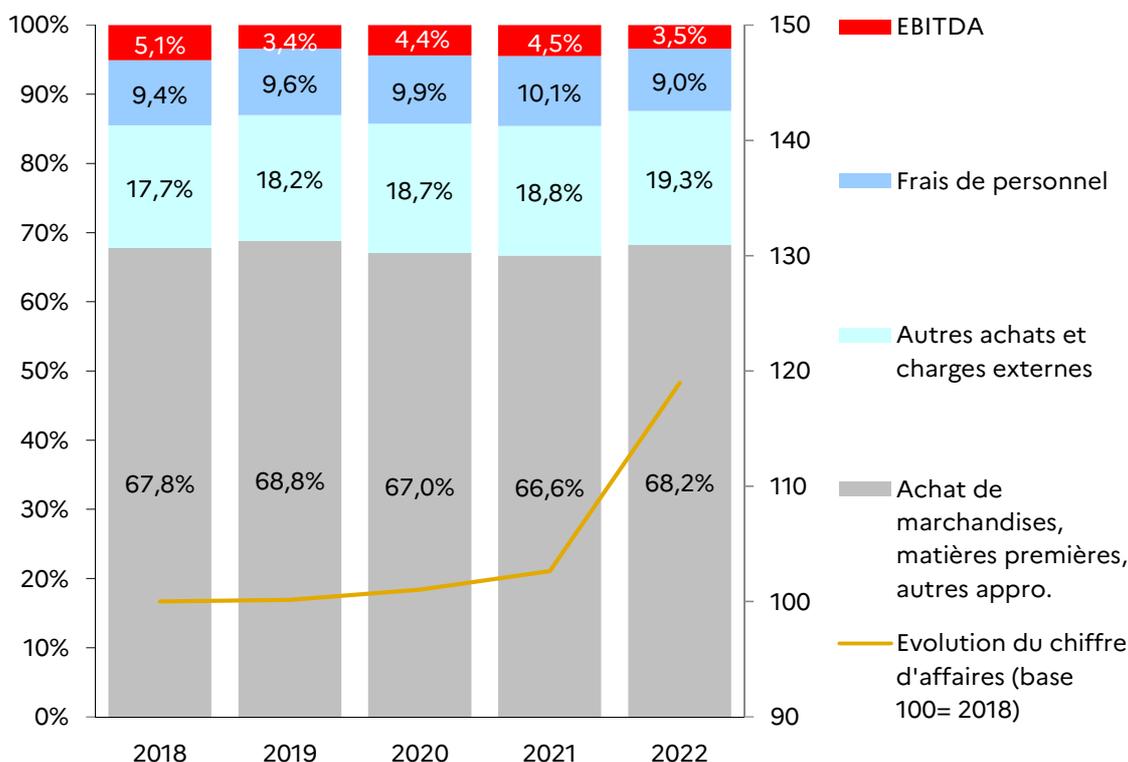
Sont regroupées sous cette appellation, les entreprises à dominante produits laitiers frais, lait de consommation et beurre<sup>11</sup>. Ne sont pas incluses les entreprises productrices de fromages, présentées dans l'échantillon suivant.

Le chiffre d'affaires de cet échantillon est en hausse (+ 16 %), bénéficiant d'un effet prix. Malgré une baisse des volumes de vente en GMS sur l'ensemble des catégories PGC, ces baisses ont été compensées par la revalorisation des prix.

En 2022, les entreprises de cet échantillon voient la part de la « matière première » augmenter après deux années de repli consécutif. La part des « autres achats et charges externes » augmente légèrement alors que celle des « frais de personnel » est en léger retrait. Ainsi, l'EBITDA se replie d'un point de pourcentage, et représente de 3,5 % du chiffre d'affaires en 2022.

Graphique 151

#### Structure des charges et EBITDA des entreprises laitières productrices de PGC (ultra-frais, lait liquide,...)



Source : Observatoire financier des entreprises agroalimentaires - Crédit Agricole

Les résultats sont présentés en pourcentage du chiffre d'affaires, avec également une courbe présentant l'évolution du chiffre d'affaires de l'échantillon en seconde ordonnée.

<sup>11</sup> Un grand nombre d'acteurs du secteur ultra-frais proposent désormais dans leur gamme des produits à base végétale. Il n'est pas possible de retraiter cette activité dans les comptes.

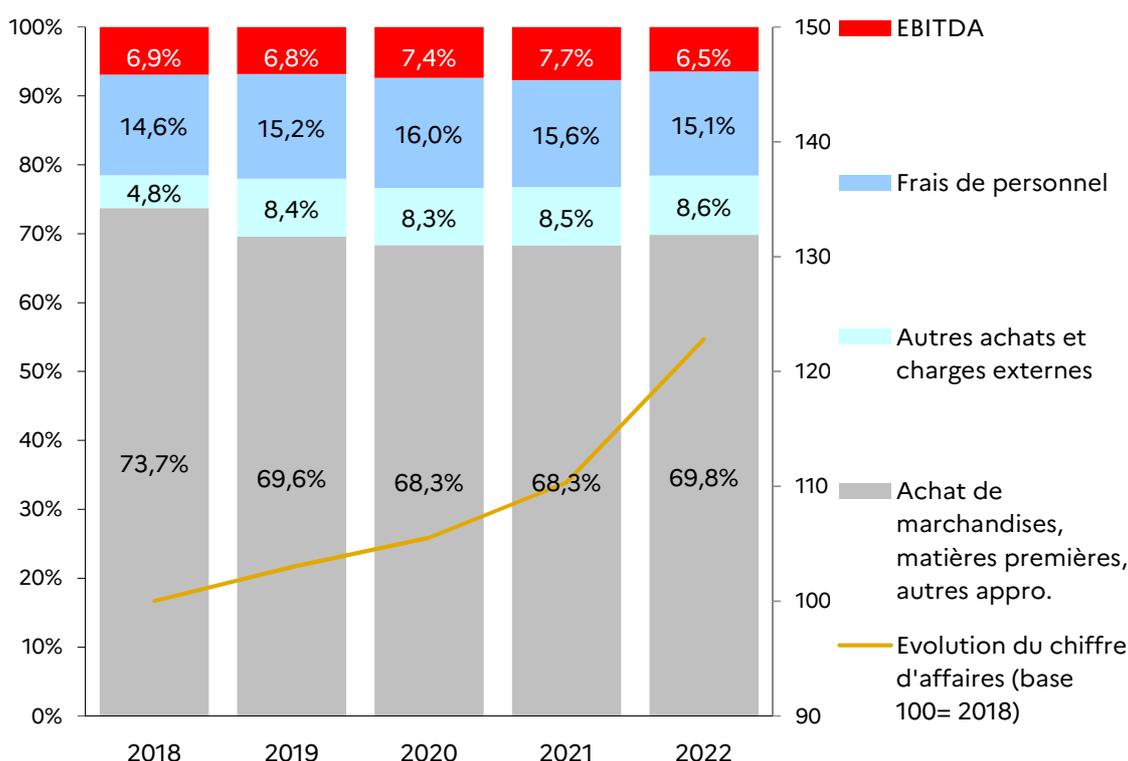
### 8.2.3. Structure des charges et EBITDA des entreprises laitières produisant majoritairement des fromages

Cette catégorie d'entreprises et de groupes inclut les producteurs de fromages y compris les coopératives de montagne dites « fruitières ». En 2022, le chiffre d'affaires de cet échantillon continue de progresser avec une hausse de 11 % ; c'est le métier qui bénéficie de la moins forte croissance cette année. Ce métier comporte des leaders nationaux et internationaux ainsi que des entreprises de tailles intermédiaires qui ont pu d'une part développer leur chiffre d'affaires domestique sous l'effet prix, et d'autre part aller chercher de nouveaux marchés à l'étranger. Il comporte aussi une grande quantité de petites structures de type fruitière dont l'activité est essentiellement domestique et des zones AOP (coopérative de montagne ou de Franche-Comté). Si elles ont bénéficié d'un effet prix positif, elles ont cependant été pénalisées par des volumes en retrait sous le poids de deux effets : baisse des ventes en GMS et retrait des volumes collectés dans certaines régions ayant souffert de la sécheresse.

En 2022, dans ce secteur nécessitant de grandes quantités de lait par kilogramme de produit fini, la part de la « matière première » augmente de 1,5 point par rapport à 2021. La part des « autres achats et charges externes » augmente très légèrement de 0,1 point tandis que celle des « frais de personnel » diminue légèrement. L'EBITDA de l'échantillon est en diminution ; il passe de 7,7 % du chiffre d'affaires en 2021 à 6,5 % du chiffre d'affaires en 2022.

Graphique 152

#### Structure des charges et EBITDA des entreprises laitières productrices de fromages



Source : Observatoire financier des entreprises agroalimentaires - Crédit Agricole

Les résultats sont présentés en pourcentage du chiffre d'affaires, avec également une courbe présentant l'évolution du chiffre d'affaires de l'échantillon en seconde ordonnée.

### 8.2.4. Structure des charges et EBITDA des entreprises laitières produisant majoritairement des produits de commodité et des poudres (infantiles, simples, complexes...)

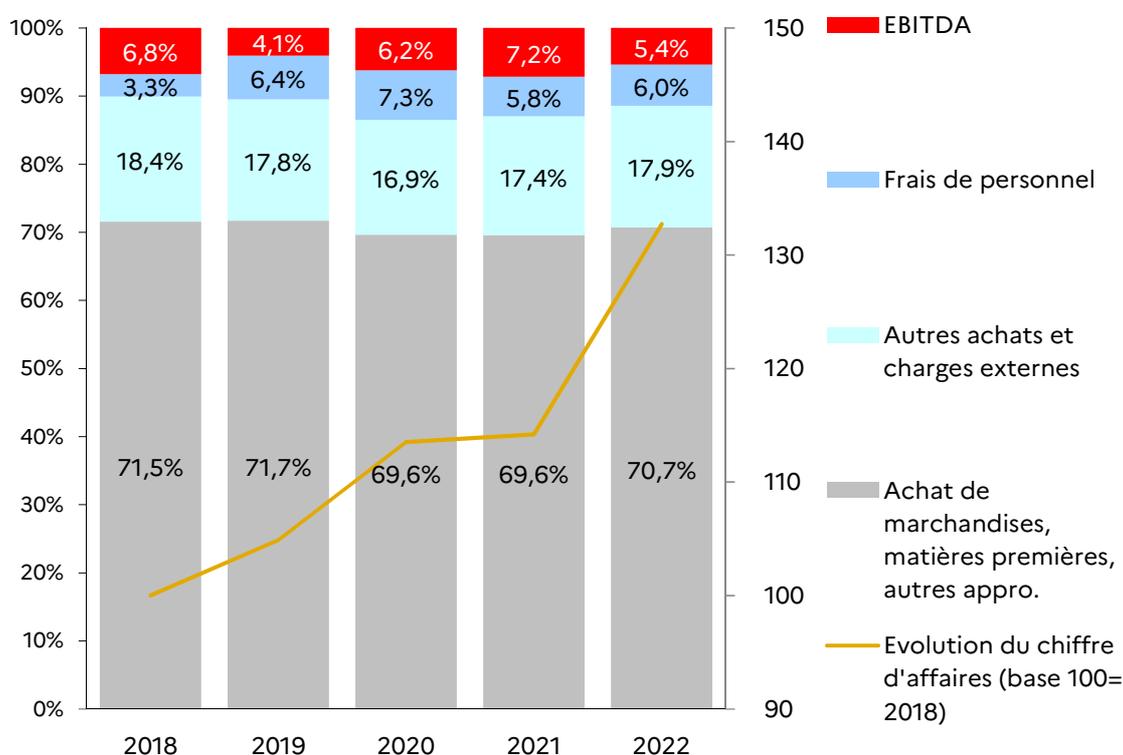
Les groupes et entreprises de cet échantillon sont principalement positionnés sur les produits industriels secs (poudres, lait infantile, ingrédients alimentaires...) ou spécifiques (glaces, produits ultra-frais à base végétale...). Il est à noter que cet échantillon comporte bien plus d'acteurs dans le secteur de la poudre infantile que lors de la précédente publication de l'Observatoire financier des entreprises agroalimentaires. Ceci peut expliquer des variations de l'EBITDA.

Le chiffre d'affaires de l'échantillon augmente de 16 % par rapport à 2021. Cette forte hausse est à relativiser du fait de la diversité des situations : le marché des poudres de lait et des ingrédients en général, sur le plan des volumes, subit un certain nombre d'arbitrages d'industriels au profit des fromages. En 2022, ce sont -6 % de poudres de laits écrémés fabriquées et -1 % de poudre grasse, dans un contexte de déprise laitière agricole qui a réduit les excédents en beurre-poudre. La partie à l'export a cru également en valeur, mais cela a masqué une baisse des volumes.

Les entreprises de cet échantillon voient la part de la « *matière première* » augmenter de 1,1 point en 2021. La part des « *autres achats et charges externes* » augmente également de 0,5 point, alors que celle des « *frais de personnel* », recule de 0,2 point. L'EBITDA est en baisse ; il passe de 7,2 % du chiffre d'affaires en 2020 à 5,4 % du chiffre d'affaires en 2021.

Graphique 153

#### Structure des charges et EBITDA des entreprises laitières productrices de produits de commodité et de poudres (infantiles, simples, complexes...)



Source : Observatoire financier des entreprises agroalimentaires - Crédit Agricole

Les résultats sont présentés en pourcentage du chiffre d'affaires, avec également une courbe présentant l'évolution du chiffre d'affaires de l'échantillon en seconde ordonnée.